

**COMPRENDRE**

DOSSIERS THÉMATIQUES

# **QUARTIERS PRIORITAIRES : RETROSPECTIVE 2015-2023**

Observatoire national  
de la politique de la ville

Rapport 2023



**Directeur de publication :** Agnès Reiner  
**Directrice éditoriale :** Sylviane Le Guyader  
**Coordination :** Florence Pinelli

**Rédacteurs à l'ANCT :**

Céline Gonthier, Maxime Grosbois, Alix Humbert, Kablan Koffi,  
Olivier Malaret, Emma Riou, Juliette Robin

**Cartographie :** Nina Antonoff, Luna Pelchat

**Secrétariat de rédaction :** Muriel Thoin

**Mise en page et infographies :** Silvia Colato

L'ONPV tient à remercier les contributeurs extérieurs ainsi que les organismes qui ont mis des données à disposition :

- Agence nationale de l'habitat (ANAH) : Philippe Vaillant
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : Elise Migieu
- Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) - Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion – : Damien Euzénat, Camilia Kashi, Mathieu Sigal
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) - Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports - : Alexia Stefanou
- Direction générale des collectivités locales (DGCL)
- France Travail : Valentine Cornillon
- Institut national de la jeunesse et de l'éducation (INJEP) : Clément Anne et Amélie Mauroux
- Institut national de la statistique et des études économiques : (Insee) : Alexandre Damperon et Laurent Lequien
- Réseau national des juniors associations (RNJA) : Amine Tilikete
- Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) : Bastien Chenu et Aurélien Poissonnier
- Université de Rouen : Mégane Aussedat

Le secrétariat permanent de l'ONPV remercie les membres du Comité d'orientation de l'ONPV, les équipes de la Direction générale déléguée à la politique de la ville (DGD Ville) pour leur expertise sur les sujets traités et leur relecture attentive.

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : [info@anct.gouv.fr](mailto:info@anct.gouv.fr)

**Contact presse :** [relations.presse@anct.gouv.fr](mailto:relations.presse@anct.gouv.fr)

**Dépôt légal :** Juin 2025

ISBN : 978-2-492484-85-8 (version imprimée)

ISBN : 978-2-492484-86-5 (version en ligne)

# Avant-propos

L'année 2023 est une année déterminante pour la politique de la ville puisqu'elle a été l'occasion d'entamer des travaux importants en vue de réactualiser la géographie prioritaire.

S'agissant d'une politique, par définition, ciblée sur des territoires spécifiques, la redéfinition des contours géographiques des territoires auxquels s'applique la concentration des moyens d'action publique, revêt en effet une importance particulière.

Commencés sur les quartiers prioritaires de Métropole, ces travaux ont abouti en 2024 pour les quartiers situés en Outre-mer. Depuis 2024, la politique de la ville porte son champ d'action sur un total de 1609 quartiers prioritaires. La précédente géographie prioritaire, définie en 2015, en comptait 1514 quartiers.

Le travail des différents services statistiques ministériels et de l'Insee a permis de suivre et développer les indicateurs précieux sur ce périmètre infra-communal des quartiers, de manière plus précise que les premiers indicateurs estimés sur la base des IRIS<sup>1</sup>. Au côté des équipes de l'ANCT, de nombreuses équipes ont pu analyser ces données et ainsi alimenter la connaissance de la situation et la trajectoire des habitants des quartiers prioritaires.

Ce neuvième rapport annuel de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) vient décrire la situation de cette **première génération de quartiers 2015-2023**, dans une dernière édition, avec un regard rétrospectif lorsque les données le permettent. Il est composé de 8 dossiers thématiques qui reprennent les indicateurs suivis dans les fiches thématiques des rapports précédents. Ces dossiers s'appuient à la fois sur les contributions de membres du comité d'orientation de l'ONPV comme l'ANAH, l'ANRU, la DARES, l'INJEP, l'Insee, la DARES, ou de partenaires tels que France Travail et le Réseau National des Junior Associations, et des contributions des analystes territoriaux du Pôle Analyses et diagnostics territoriaux de l'ANCT.

Un résumé des huit dossiers thématiques est proposé dans les pages suivantes. Avec les moyens mobilisés, l'évolution de la situation des QPV montre des résultats encourageants notamment en termes de diminution du taux de chômage et de la part des jeunes non scolarisés, ni en emploi, ni en formation. Pour aller plus loin sur l'évolution de la situation de génération de quartiers prioritaires, le prochain rapport annuel de l'ONPV examinera les trajectoires des quartiers selon les trois typologies des quartiers prioritaires construites par l'ONPV en 2016 et s'intéressera plus particulièrement aux quartiers sortis de la géographie prioritaire fin 2023. Une approche qualitative abordera plus en détail les trajectoires vécues sur 8 territoires.

Ces travaux sont une base précieuse pour comprendre la situation et l'évolution de ces quartiers et de leurs habitants. Ils pourront, par ailleurs, utilement alimenter les travaux en cours pour le prochain rapport de l'ONPV qui portera sur les quartiers qui sont sortis de la géographie prioritaire à l'occasion de cette nouvelle cartographie. Il s'agira notamment pour les quartiers, ayant connu une trajectoire positive en termes de revenus, d'en analyser le contexte et les leviers.

En souhaitant vivement que les analyses contenues dans ce rapport contribuent à enrichir vos réflexions pour une meilleure mise en œuvre de la politique de la ville.

**Laëtitia Helouet**  
Présidente de l'ONPV

1. L'IRIS défini par l'INSEE constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps (voir la définition sur le site [INSEE](https://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind125)).

# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>L'essentiel des dossiers thématiques</b>	<b>5</b>
<b>Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) 2015</b>	<b>8</b>
<b>DOSSIERS THÉMATIQUES</b>	
<b>1. DOSSIER ÉDUCATION</b>	<b>10</b>
<b>2. DOSSIER EMPLOI</b>	<b>26</b>
<b>3. DOSSIER INSERTION PROFESSIONNELLE</b>	<b>39</b>
<b>4. DOSSIER ENTREPRISES</b>	<b>64</b>
<b>5. DOSSIER CADRE DE VIE ET LOGEMENT</b>	<b>73</b>
<b>6. DOSSIER COHÉSION SOCIALE</b>	<b>87</b>
<b>7. DOSSIER DÉLINQUENCE</b>	<b>104</b>
<b>8. DOSSIER MOYENS FINANCIERS</b>	<b>111</b>
<b>Liste des membres du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville</b>	<b>135</b>

# L'essentiel des dossiers thématiques

Le dossier relatif à l'**ÉDUCATION** aborde à la fois les moyens alloués (scolarisation précoce, taille des classes, âge et ancienneté des enseignants) et le dispositif des cités éducatives, l'orientation scolaire et les indicateurs de réussite comme l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) pour la fin du collège. Les moyens spécifiques alloués aux quartiers prioritaires pour améliorer la réussite éducative sont liés à la politique d'éducation prioritaire de l'éducation nationale. À titre d'exemple avec le dédoublement des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire, le nombre d'élèves du 1<sup>er</sup> degré des écoles situées au sein ou à proximité des QPV est passé de 22,6 élèves en 2016 à 18,3 élèves en 2021, soit 4 élèves de moins que les classes des écoles publiques éloignées d'un QPV. À la sortie du système éducatif, un indicateur de réussite repose sur le taux de suivi des NEETs, les jeunes non scolarisés, ni en emploi, ni en formation<sup>2</sup>. Ce taux a diminué pour les jeunes habitant en QPV, passant de 28,5 % en 2015 à 24,6 % en 2022. Cette progression est encourageante mais ce taux reste deux fois plus élevé que celui des jeunes NEETs des autres quartiers des unités urbaines englobantes, qui s'est maintenu autour de 12 % sur la période.

Au-delà des parcours scolaires, une étude de l'ONPV a pu comparer les compétences dans les domaines fondamentaux de l'écrit des résidents des QPV par rapport aux résidents hors QPV<sup>3</sup> à partir des données de l'[enquête « Formation tout au long de la vie » \(FLV\)](#) réalisée par l'Insee. En 2023, environ 13 % des habitants des QPV sont en situation d'illettrisme alors que cela ne concerne que 3,5 % des habitants hors QPV.

Le dossier **EMPLOI** montre que la situation de l'emploi des habitants des QPV s'est améliorée entre 2014 et 2022 avec un taux de chômage passé de 25,0 % en 2014 à 18,3 % en 2022. Néanmoins, le nombre d'inactifs n'a que peu diminué sur la période, indiquant qu'une pro-

portion significative de la population demeure en marge du marché du travail, malgré la réduction du chômage. Par ailleurs, la part des contrats courts reste plus élevée dans les QPV par rapport aux quartiers environnants.

Le dossier relatif à l'**INSERTION PROFESSIONNELLE** s'intéresse aux dispositifs mis en place soit pour l'accompagnement des habitants soit pour encourager les entreprises à embaucher des habitants des QPV. Ainsi les demandeurs d'emploi en QPV bénéficient plus souvent d'un accompagnement renforcé de France Travail par rapport aux demandeurs d'emploi des quartiers englobants. Les contrats aidés, emplois subventionnés visant à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, ont également fortement augmenté sous l'impulsion du plan #1jeune1solution. Du côté des entreprises, des primes à l'embauche sont proposées pour les établissements qui embauchent un demandeur d'emploi résidant en QPV : 120 070 emplois francs ont été signés entre avril 2018 et décembre 2023. Enfin, pour renforcer la coordination territoriale des collectifs en faveur de l'emploi et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires, des Cités de l'emploi ont été mises en place dans 57 départements.

Pour mieux comprendre le parcours d'insertion professionnelle des jeunes résidant en QPV au moment de leur sortie du système scolaire, l'ONPV a publié une étude<sup>4</sup> basée sur deux cohortes de jeunes sortis en 2010 et en 2017 du système scolaire ([enquêtes Génération 2010 et 2017 du Céreq](#)).

Le dossier **ENTREPRISES** révèle que le nombre d'entreprises en QPV a presque doublé en 5 ans. Les secteurs d'activités les plus représentés sont le commerce, le transport et la construction. Des dynamiques similaires se retrouvent dans les Zones Franches Urbaines-Territoires Entrepreneurs (ZFU-TE), profitant particulière-

---

2. Les indicateurs du décrochage scolaire sont multiples. Il peut s'agir de la proportion d'élèves sortant d'une formation sans diplôme, indicateur publié nationalement par la Depp mais non disponible au niveau des résidents en QPV, ou il peut s'agir d'un suivi des NEETs (jeunes non scolarisés, ni en emploi, ni en formation). Ce dernier indicateur calculé à partir des données de l'enquête Emploi (EEC) menée par l'Insee et peut être décliné pour les habitants des QPV.

3. Des difficultés face à l'écrit plus fréquentes dans les QPV, ONPV 2024

4. Evolution de l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville entre la génération 2010 et la génération 2017, ONPV 2024

ment aux entreprises du secteur de la construction. L'entrepreneuriat en QPV reste majoritairement « une histoire d'hommes ». Les femmes entreprennent moins que dans les autres quartiers. Le fort développement des micro-entreprises en QPV est propulsé par les plateformes de livraison (livreurs, chauffeurs VTC) (partie 3).

Le dossier **LOGEMENT** s'intéresse d'abord à l'adéquation entre la taille des logements et la composition des ménages : en 2019, 14 % des ménages résidant en QPV de l'Hexagone sont en situation de suroccupation, soit un taux presque trois fois supérieur à la suroccupation de l'ensemble des ménages de France hexagonale (4,7 %). S'agissant de l'état du parc, les copropriétés dégradées suivies par l'ANAH dans le parc privé constituent une autre source de préoccupation. Le parc privé représente 36 % des logements recensés dans les QPV en 2021. Des structures vieillissantes nécessitent une gestion efficace et des investissements importants pour leur rénovation, notamment dans le parc social. En 2022, la part des logements sociaux publics ou privés parmi les résidences principales est de 68,9 %. Cela représente 1,4 million de logements sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont environ 1,1 million sont considérés comme « très sociaux ». Entre 2014 et 2022, le parc locatif des bailleurs sociaux en QPV a augmenté de près de 85 600 logements, soit une augmentation de +9,3 %. Cette progression est moins rapide que celle enregistrée sur l'ensemble du territoire hexagonal, où les logements locatifs sociaux augmentent de +12,7 %, soit 582 200 logements supplémentaires sur la période.

En parallèle dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) lancé par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, 28 950 opérations ont été financées, représentant 48,4 Mds € d'investissement dont 11,2 Mds € de subventions de l'ANRU. La contractualisation, opérée dans 385 conventions de rénovation urbaine et portant sur 546 quartiers (373 Zus et 173 quartiers dits « article 6 »), matérialise une ambition commune autour de projets d'ensemble, préparés par la commune ou l'EPCI et impliquant parfois un grand nombre de maîtres d'ouvrage, avec une programmation pluriannuelle des financements.

Le dossier relatif à la **COHÉSION SOCIALE** montre que si les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concentrent par construction les populations les plus pauvres, le taux de pauvreté a légèrement diminué ces dernières années, 44,3 % en 2016 à 42,3 % en 2020. La cohésion sociale dans les quartiers prioritaires se développe grâce à plusieurs leviers, notamment liés au dynamisme du tissu associatif au sein de ces quartiers et en particulier l'engagement des jeunes dans le domaine associatif, dont l'encadrement se renforce depuis quelques années. Un levier d'insertion clé pour les populations de ces quartiers est celui de la pratique sportive. La crise sanitaire a fortement impacté les prises de licences annuelles au niveau national mais aussi dans les QPV. La part des licences annuelles des habitants des QPV parmi l'ensemble des licences délivrées a diminué passant de 4,3 % en 2016 à 3,8 % en 2021. Le recul s'inscrit dans une tendance à la baisse observée avant même la crise sanitaire.

En 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont démontré un engouement inédit de la population française envers les sportifs de haut niveau. L'Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) menée par l'INJEP en 2020 apporte un éclairage complémentaire sur les pratiques des résidents en quartier prioritaire (QPV).

Une étude flash<sup>5</sup> de l'ONPV publiée en 2024 livre de premiers résultats et sera complétée par une étude plus complète à paraître en 2025, en collaboration avec Carine Guerandel, Maitresse de conférences en sociologie, Université de Lille, autrice du livre « **Le sport fait mâle** » (PUG, 2016). Avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, l'engouement inédit de la population française envers les sportifs de haut niveau pourrait également entraîner un regain des pratiques sportives.

Un autre indicateur de la cohésion sociale est celui de la participation électorale. À la suite de l'étude publiée dans le rapport ONPV 2022 sur les élections présidentielles de 2017, l'ONPV a développé en 2024 une nouvelle approche méthodologique et des résultats sur les derniers scrutins<sup>6</sup>. Une notice méthodologique et des fichiers par QPV sont disponibles sur le site de l'ONPV sur le champ des quartiers prioritaires de France hexagonale.

---

5. [Quelles pratiques sportives et quels équipements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ? ONPV 2024](#)

---

Le dossier relatif à la **DÉLINQUANCE** s'appuie sur les données d'infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales. Par exemple, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires intrafamiliaux (sur personnes de plus de 15 ans) est passé de 1,4 pour 1 000 habitants en 2016 à 2,6 pour 1 000 habitants en 2022 sur l'ensemble du territoire français (hors Mayotte). Parmi les habitants des QPV, le nombre de cas pour 1 000 habitants a augmenté moins rapidement, passant de 2,9 à 4,5 cas pour 1 000 habitants sur la période. L'écart entre le nombre de victimes en QPV par rapport à l'ensemble de la France est élevé mais s'est atténué, passant de 2,1 à 1,7 fois plus de cas déclarés parmi les habitants des QPV.

Le dossier relatif aux **MOYENS FINANCIERS** présente les différents types de crédits budgétaires spécifiques de l'État en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2023. Les crédits du programme 147 ont financé 536 M€ de dépenses d'intervention, majoritairement au profit d'associations et de collectivités qui portent des projets au profit des habitants des QPV. Des mesures fiscales à hauteur de 257 M€ ont permis de soutenir les acteurs économiques et sociaux qui interviennent au bénéfice des habitants des quartiers dans le cadre des 435 contrats de ville signés en 2015. Par ailleurs, les collectivités locales concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville ont bénéficié de dotations directes de l'ordre de 2,66 milliards d'euros au titre de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 105 millions d'euros au titre de la dotation politique de la ville (DPV).



**POUR EN SAVOIR PLUS :**

- **Accès aux publications ONPV :** [www.onpv.fr/publications](http://www.onpv.fr/publications)
- **Accès aux publications des partenaires :** [www.onpv.fr/zoom](http://www.onpv.fr/zoom)
- **Typologie des quartiers prioritaires 2015 :** [www.onpv.fr/typologies-qpv](http://www.onpv.fr/typologies-qpv)
- **Accès aux cartes et données des QPV :** [sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr)

# Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) 2015

La politique de la ville en France vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. Depuis sa mise en place à la fin des années 1970, cette politique s'est appuyée sur des zonages spécifiques afin de cibler les quartiers nécessitant des interventions renforcées.

## Évolution des zonages de la politique de la ville

La [loi n°96-987 du 14 novembre 1996](#) relative à la mise en œuvre du Pacte de relance pour la ville (PRV) instaure les premiers dispositifs d'intervention. Cette loi introduit notamment les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et les Zones Franches Urbaines (ZFU). En 2007, un nouveau dispositif de la politique de la ville émerge également : les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

La complexité et la multiplicité des dispositifs a conduit à une simplification, portée par la [loi Lamy du 21 février 2014](#) de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. La politique de la ville est recentrée autour d'un périmètre d'action unique : les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

## Quartiers prioritaires : critères d'éligibilité

Avant la réforme de 2014, la définition de la géographie prioritaire reposait sur une pluralité d'indicateurs sociaux et économiques tels que le taux de chômage, la part de logements sociaux ou encore la proportion de jeunes non diplômés. La construction des QPV s'appuie sur un unique indicateur de pauvreté basé sur le revenu. L'identification des zones de concentration de pauvreté en milieu urbain repose alors sur les trois critères d'éligibilité suivants en France métropolitaine, à La Réunion et en Martinique :

-  > être dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants;
-  > avoir au minimum 1 000 habitants dans le périmètre du QPV ;
-  > avoir un revenu médian en décrochage à celui de l'unité urbaine d'appartenance et à celui de la France métropolitaine.

La source de données mobilisée en 2014 est celle des données carroyées de l'Insee des Revenus localisés sociaux et fiscaux pour la France métropolitaine, RFL 2011 pour la Martinique et la Réunion.

Dans les autres départements d'Outre-mer, une méthode adaptée à chaque territoire a été déployée en fonction des spécificités de l'urbain et des données disponibles dans le recensement de la population à la maille de l'IRIS dans la plupart des territoires.

Voir la méthode définie par décret :

> pour la France hexagonale dans le

[décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014](#)

> pour l'Outre-mer dans le

[décret n° 2014-1575 du 22 décembre 2014](#)

## Première génération de quartiers prioritaires 2015-2023

1 514 quartiers sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dont 1 296 quartiers dans l'Hexagone et 218 quartiers dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française (voir Décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

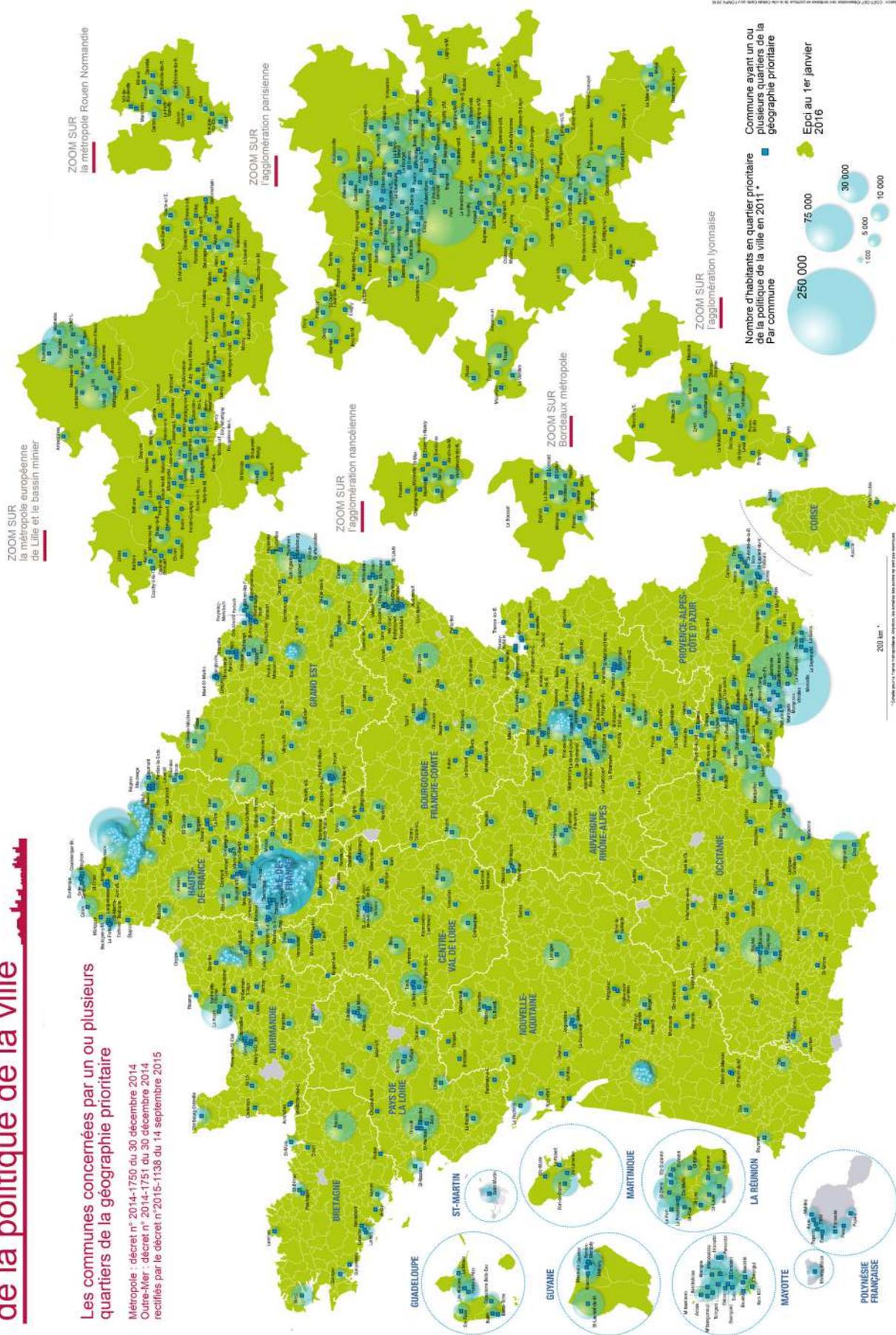
## Vers une deuxième génération de quartiers prioritaires 2024-2030

Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée en 2023 sur l'Hexagone en s'appuyant sur les mêmes critères d'éligibilité qu'en 2014 et pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour l'outre-mer une nouvelle méthode dite « harmonisée » a été élaborée pour une entrée en vigueur de la nouvelle géographie prioritaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

# La géographie prioritaire de la ville

Les communes concernées par un ou plusieurs quartiers de la géographie prioritaire

Métropole : décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014  
 Outre-Mer : décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014  
 rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015





DOSSIER

# ÉDUCATION

## Sommaire

**Chiffres clés** ————— 11

**Introduction** ————— 12

PARTIE 1

• **Les conditions d'accueil des élèves pour favoriser un meilleur accès à l'éducation : scolarisation précoce et taille de classes réduite** ————— 13

PARTIE 2

• **Des indicateurs de mesure de la réussite scolaire : le retard scolaire et la réussite au Diplôme national du brevet (DNB)** ————— 17

PARTIE 3

• **L'orientation scolaire** ————— 20

PARTIE 4

• **Les dispositifs de réussite éducative dans les QPV** — 24

**Bibliographie** ————— 25

Juliette Robin (ANCT)

# ÉDUCATION

## Chiffres clés

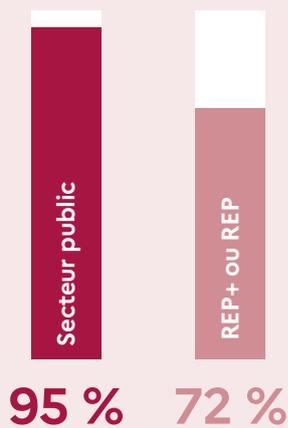
### ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES À PROXIMITÉ D'UN QPV

(Périmètre élargi autour d'un QPV à 100 mètres pour les écoles et de 300 mètres pour les collèges)

#### ÉCOLES

**5050**

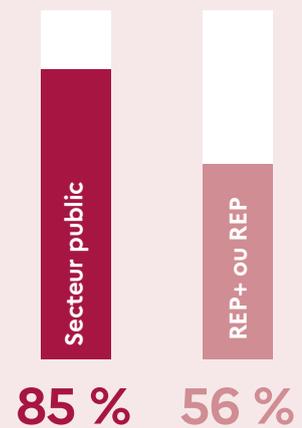
soit **10 %** des écoles



#### COLLÈGES

**1230**

soit **17 %** des collèges

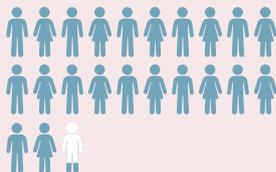


#### ÉLÈVES PAR CLASSE DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

**18,3** dans les écoles à proximité d'un QPV



**22,2** dans les écoles éloignées d'un QPV



#### ENTRÉE EN 6<sup>E</sup> AVEC AU MOINS UN AN DE RETARD

dans les collèges publics

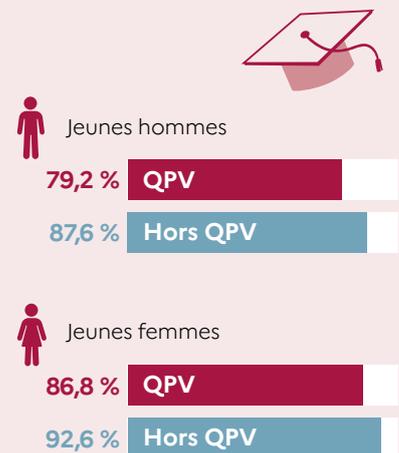
**7,7 %** dans les collèges à proximité d'un QPV



**5,2 %** dans les collèges éloignés d'un QPV



#### TAUX DE RÉUSSITE AU BREVET



**ORIENTATION** vers une première professionnelle ou une seconde année de CAP



# Introduction

Le 15 octobre 2013, le Gouvernement a publié le « Pacte pour la réussite éducative » visant à fédérer tous les acteurs qui œuvrent pour l'apprentissage et l'émancipation de l'enfant, au cours de sa vie scolaire et périscolaire. La réussite éducative y est définie comme « la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire. Elle permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et vise à leur donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société. Elle s'adresse prioritairement à ceux qui sont le plus en difficulté et dans les territoires les plus défavorisés. »

Par conséquent, la réussite scolaire, c'est-à-dire l'achèvement avec succès d'un parcours scolaire, concourt à la réussite éducative. Elle peut être mesurée grâce aux indicateurs de réussite aux diplômes qui attestent des connaissances et compétences acquises, comme le Diplôme national du brevet (DNB) pour la fin du collège. Néanmoins, la réussite éducative est plus large et peut également être appréhendée grâce à des indicateurs relatifs à la fois aux moyens alloués (scolarisation précoce, taille des classes, âge et ancienneté des enseignants) et à l'orientation scolaire.

## SOURCE ET MÉTHODE

Les indicateurs présentés ci-après sont issus des bases de données des systèmes d'information gérés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp, ministère de l'Éducation nationale)

Deux approches peuvent être retenues pour qualifier l'éducation dans les quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) :

➤ **L'approche « établissement »** en fonction de la localisation d'un établissement scolaire. Pour qualifier les établissements relevant de la politique de la ville, le périmètre est élargi à un rayon autour du QPV. Ce rayon est de 100 mètres pour les écoles et de 300 mètres pour les collèges. Le choix s'est porté sur ces distances autour des QPV pour deux raisons : les établissements inclus dans cette borne accueillent une forte proportion d'élèves résidant en QPV et cette borne recouvre la géographie de l'éducation prioritaire (notamment Rep+). Ces établissements sont qualifiés comme étant « à proximité des QPV ».

➤ **L'approche « élève »** en fonction de la résidence de l'élève.

Les deux approches sont mobilisées dans cet article en fonction de la disponibilité des indicateurs.

## Les conditions d'accueil des élèves pour favoriser un meilleur accès à l'éducation : scolarisation précoce et taille de classes réduite

### Les écoliers des QPV, cible de l'ouverture à la scolarité des moins de 3 ans

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans porte de nombreux enjeux, notamment pour les habitants des QPV. *« Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé »*<sup>1</sup>. Aussi, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République vise, notamment, à favoriser la scolarité des moins de 3 ans dans les établissements de l'éducation prioritaire.

D'après la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) de l'Éducation nationale, *« sur une longue période, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il s'est stabilisé autour de 11,5 % entre 2012 et 2018 avant de diminuer à nouveau au cours des deux années suivantes (- 2,0 points entre 2018 et 2020) »*<sup>2</sup>.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, près de 17 700 élèves de moins de 3 ans sont scolarisés dans une école publique métropolitaine relevant d'un QPV. Ils représentent 34 % des effectifs des élèves de moins de 3 ans scolarisés dans une école publique métropolitaine (contre 26 % lors de la rentrée 2013). Or, les écoliers relevant d'un QPV ne représentent que 14 % des effectifs publics métropolitains. Cela témoigne de l'attention portée à l'ouverture à la scolarité des moins de 3 ans pour les écoles des réseaux de l'éducation prioritaire. Depuis 2014, leur part d'élèves scolarisés au sein d'une école relevant de la politique de la ville dans le secteur public progresse, passant de 28 à 34 %.

Le poids des élèves de moins de 3 ans est plus important dans les écoles relevant de la politique de la ville (2,4 % des effectifs) que dans les autres écoles (1,0 %). Pour autant, il fluctue sensiblement selon la région considérée. Le plus haut poids est atteint en Bretagne. En Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté, le taux est également supérieur à la moyenne nationale (autour de 4,0 %). En revanche, les 3 600 écoliers de moins de 3 ans scolarisés en Île-de-France ne représentent que 1,4 % des effectifs totaux des écoles publiques relevant d'un QPV dans cette région. Ce taux plus faible illustre, notamment, les difficultés liées aux locaux disponibles et l'existence de classes saturées dans les écoles publiques d'Île-de-France.

1. Circulaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse n° 2012-202 du 18-12-2012

2. Yannick Croguennec, Les élèves du premier degré à la rentrée 2021, Ministère de l'Éducation nationale, DEPP, Note d'information n°21.45, décembre 2021

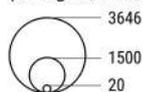
# Scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

## MOYENNE FRANCE

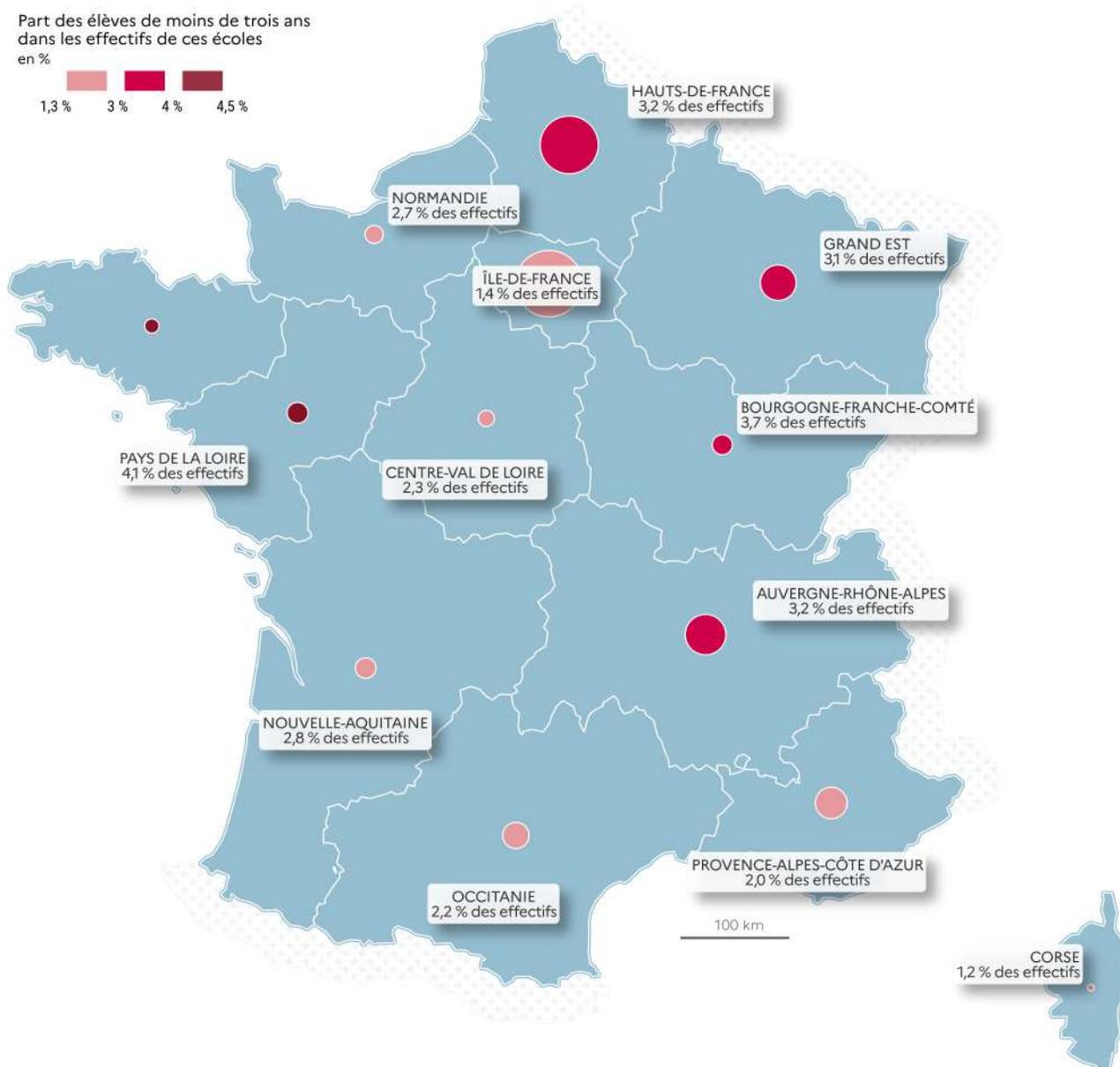
**17 700** élèves de moins de 3 ans scolarisés dans une école publique en QPV

**2,4 %** des effectifs de ces écoles

Nombre d'élèves de moins de trois ans dans les écoles publiques relevant d'un QPV par région, année scolaire 2021-2022



Part des élèves de moins de trois ans dans les effectifs de ces écoles en %



Sources : Ministère de l'Éducation nationale, Depp • Écoles publiques métropolitaines • Réalisation : ANCT pôle ADT - ONPV & Cartographie 07/2023

## ZOOM – UNE POPULATION SCOLAIRE DONT LES CLASSES SOCIALES LES PLUS DÉFAVORISÉES RESTENT MAJORITAIRES

Reflet de la précarité plus forte des populations de QPV, les élèves résidant en QPV appartiennent plus fréquemment aux catégories défavorisées (responsables légaux ouvriers, retraités, employés ou ouvriers, ou sans activité professionnelle), surtout dans les établissements publics. Près de 6 collégiens et lycéens sur 10 scolarisés dans un établissement public ont des parents issus des catégories sociales défavorisées, soit un taux deux fois et demi supérieur à celui des collégiens résidant en dehors de ces quartiers.

La diversité sociale est plus marquée pour les élèves résidant en QPV scolarisés dans les établissements privés : près de 25 % viennent de catégories favorisées ou très favorisées, 30 % de catégories moyennes et 35 % de catégories défavorisées. En dehors des QPV, en revanche, les collégiens et lycéens du privé sont majoritairement issus de catégories sociales favorisées (plus de 55 %), tandis qu'il y a plus de diversité sociale dans le secteur public.

La structure par catégorie sociale des collégiens et lycéens résidant en QPV est stable dans le temps, qu'ils soient scolarisés dans le public ou privé.

Un indicateur complémentaire à l'analyse des professions et catégories sociales (PCS) est l'indice de position sociale (IPS). À chaque couple de PCS (père-mère) est associée une valeur comprise entre 45 et 185 qui résume un certain nombre d'attributs socio-économiques et culturels favora-

bles à la réussite scolaire. Il est ensuite possible de disposer d'une mesure du niveau social d'un établissement scolaire en calculant l'IPS moyen des élèves qu'il accueille.

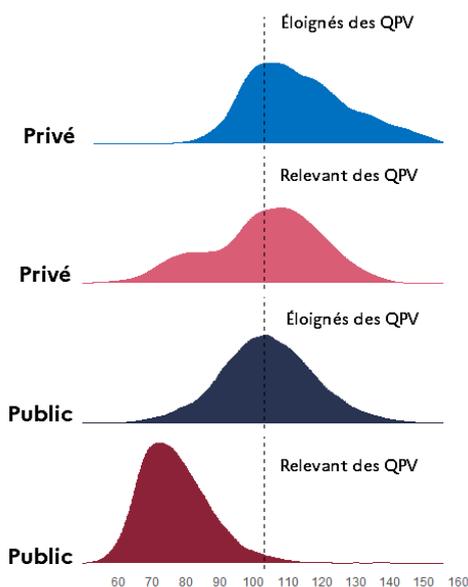
Plus l'IPS est élevé, plus le public accueilli dans l'établissement est favorisé socialement et vient d'un milieu facilitant les apprentissages.

L'indice moyen pour les écoles (publiques et privé sous contrat confondues), en 2021-2022 est de 103. Mais il varie de 77 pour les écoles publiques situées à moins de 100 m d'un QPV à 113 pour les écoles privées éloignées des QPV.

L'étendue des IPS des écoles varie selon la proximité à un QPV. Pour les écoles publiques à relevant des QPV l'IPS se concentre entre 60 et 90. Pour les écoles éloignées la distribution est plus étalée. Ainsi, 90 % des écoles publiques relevant des QPV ont un IPS inférieur à 91 alors que 90 % des écoles du secteur public hors QPV ont un IPS supérieur à 87 et 90 % des écoles du secteur privé ont un IPS supérieur à 96.

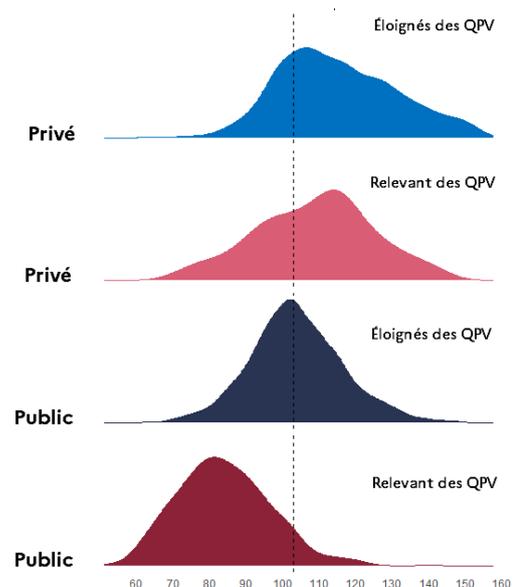
Concernant les collèges, l'IPS moyen du secteur privé éloigné des QPV est également nettement plus élevé que celui du secteur public relevant des QPV (115 versus 84). L'étendue des IPS des collèges selon la proximité à un QPV est semblable à celle observée pour les écoles. Pour les collèges privés, la distribution de l'IPS est plus étalée.

Répartition des écoles selon l'IPS à la rentrée 2021



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.  
 Champ : écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaines et DOM année scolaire 2021 - 2022.  
 Traitement : ANCT - ONPV

Répartition des collèges selon l'IPS à la rentrée 2021



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.  
 Champ : collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine et DOM année scolaire 2021 - 2022.  
 Traitement : ANCT - ONPV

### Conséquence du dédoublement des classes de CP et CE1, les écoles relevant de la politique de la ville accueillent moins d'élèves

À partir de la rentrée 2017, en s'appuyant sur des études établissant un lien entre la baisse très significative du nombre d'élèves par classe et l'amélioration des résultats des élèves dans les petites classes, le dédoublement des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire a été mis en place. La taille des classes dans les écoles publiques situées à proximité d'un QPV est réduite. Ces

classes du 1<sup>er</sup> degré accueillent en moyenne 18,3 élèves en 2021-2022. Elles comptent 4 élèves de moins que les classes des écoles publiques éloignées d'un QPV. Le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire explique en partie cette taille de classe réduite.

Par ailleurs, les enseignants des écoles relevant de la politique de la ville sont en proportion plus jeunes : 31 % ont moins de 35 ans contre 23 % pour les écoles plus éloignées. Ils ont également moins d'ancienneté : 33 % d'entre eux sont en poste depuis moins de 2 ans contre 35 %.

#### Figure

Évolution du nombre d'élèves par classe dans les écoles et par structure dans les collèges



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : écoles et collèges publics de France métropolitaine, années scolaires 2014 - 2015 à 2021 - 2022.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, les écoles publiques situées à proximité d'un QPV accueillent en moyenne 18,3 élèves par classe contre 22,2 pour ceux éloignés. En collège, le nombre moyen d'élèves par structure est respectivement de 22,1 contre 24,1.

## Des indicateurs de mesure de la réussite scolaire : le retard scolaire et la réussite au Diplôme national du brevet (DNB)

### Les élèves scolarisés en QPV sont 1,5 fois plus souvent en retard que les autres

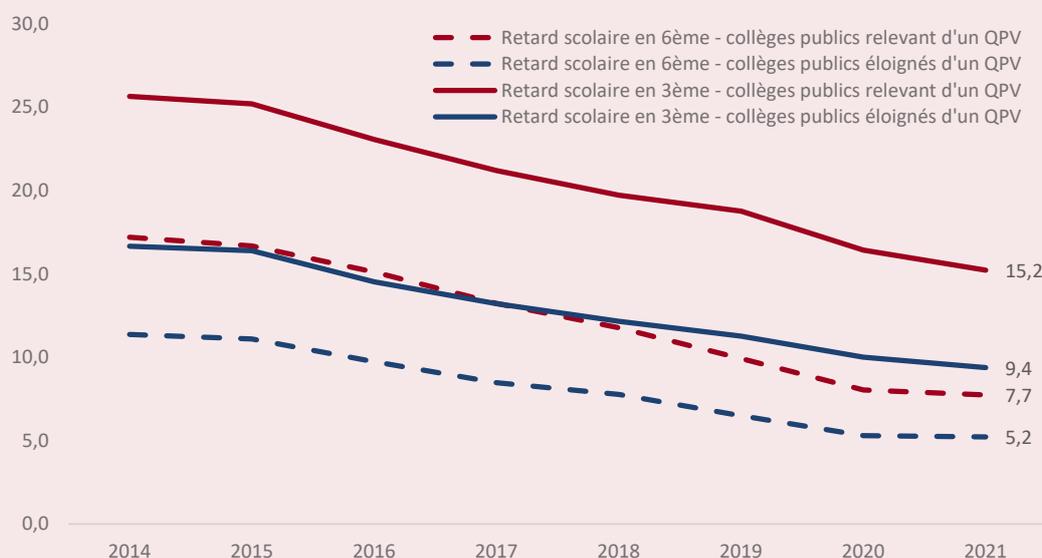
Les difficultés scolaires des élèves relevant de la politique de la ville s'observent dès l'entrée en 6<sup>e</sup>. Les retards scolaires sont les plus fréquents dans les territoires marqués par la plus forte précarité économique et sociale des habitants (**Zoom - Une population scolaire dont les classes sociales les plus défavorisées restent majoritaires**). Ainsi, parmi les élèves scolarisés dans un établissement appartenant à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+), la proportion de retard scolaire est plus importante. C'est également le cas dans les collèges relevant de

la politique de la ville, les deux géographies – politique de la ville et éducation prioritaire – convergeant. En 2021-2022, 7,7 % des élèves de 6<sup>e</sup> scolarisés dans un collège public à moins de 300 m d'un QPV sont en retard contre 5,2 % dans les collèges publics éloignés d'un QPV. En classe de 3<sup>e</sup>, cette proportion est de 15,2 % contre 9,4 %.

La pratique du redoublement a considérablement diminué : alors qu'en 1960, plus d'un élève sur deux quittait l'école primaire avec au moins un an de retard, ils n'étaient plus que 14 % en 2013<sup>3</sup>. Cette baisse est cependant plus modérée parmi les jeunes scolarisés en QPV ou à proximité.

**Figure**

Évolution du retard scolaire selon la proximité de l'établissement à un QPV (%)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : élèves de 6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> scolarisés en collèges publics de France métropolitaine – hors SEGPA, ULIS, UPE2A ou prépa pro, années scolaires 2014-2015 à 2021-2022.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 15,2 % des élèves de 3<sup>e</sup> scolarisés dans un collège public à moins de 300 m d'un QPV sont en retard scolaire. Cette proportion est 9,4 % pour les collèges éloignés d'un QPV.

3. « Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves », J-P. Mattenet, X. Sorbe, Note d'information DEPP n°36, novembre 2014.

### La réussite au Diplôme national du brevet (DNB) dans les collèges relevant des QPV : des écarts persistants avec les établissements plus éloignés

« Le Diplôme national du brevet est le premier examen important de la scolarité de l'élève. Il apprécie les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège » (Ministère de l'Éducation nationale). Son obtention est liée à :

- > d'une part, l'évaluation du socle de connaissances, de compétences et de culture (contrôle continu);
- > d'autre part, aux résultats obtenus aux épreuves finales.

Ces deux composantes comptent à parts égales pour l'obtention du diplôme.

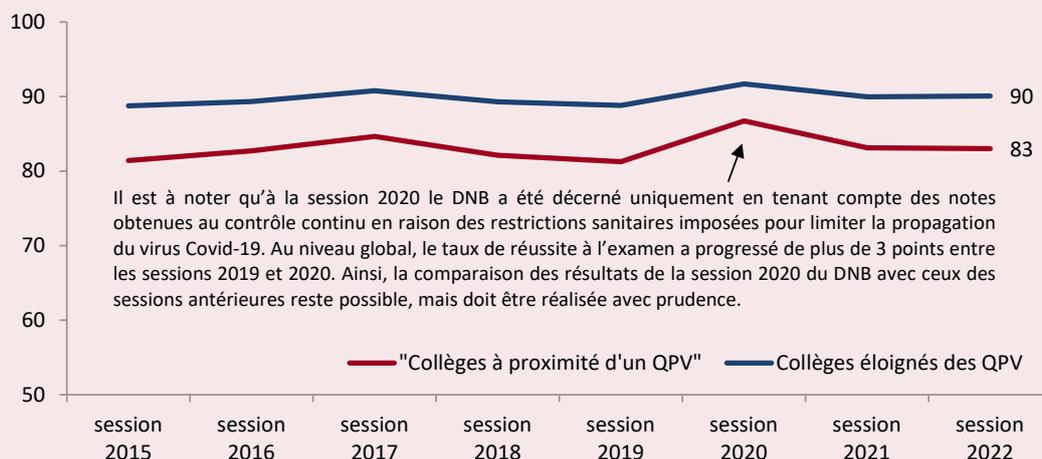
Les collégiens scolarisés au sein ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) obtiennent globalement de moins bons résultats à ce diplôme que les autres élèves, qu'ils soient scolarisés dans un établissement du secteur public ou privé sous contrat de France métropolitaine. Sur la période 2015 à 2019, l'écart de taux de réussite au DNB entre les collèges situés à proximité d'un QPV et ceux éloignés évolue peu et oscille entre 5 et 7,5 points de %. Cet écart est toutefois beaucoup plus faible pour les établissements privés sous contrat. Les caractéristiques socio-démogra-

phiques des élèves scolarisés dans les collèges à proximité des QPV, notamment la proportion plus importante d'élèves issus de milieux défavorisés, expliquent en partie ces différences de résultats (**Zoom - Une population scolaire dont les classes sociales les plus défavorisées restent majoritaires**).

Les résultats aux épreuves écrites des collégiens fréquentant les collèges publics et privés sous contrat à proximité d'un QPV sont plus faibles que ceux de l'ensemble des collégiens. L'écart entre les notes obtenues est constant depuis 2015 : les collégiens scolarisés en QPV ou à proximité obtiennent globalement 1,2 point de moins aux épreuves écrites du DNB que les autres élèves.

Quel que soit le secteur ou le lieu d'enseignement, les filles ont de meilleurs résultats au DNB que les garçons. L'écart de réussite fille/garçon est d'autant plus important pour les élèves scolarisés dans un établissement relevant d'un QPV. En QPV, les collégiennes obtiennent en moyenne presque un point de plus que les collégiens. De nombreuses raisons peuvent expliquer les résultats plus faibles des garçons, notamment des différences de comportement lorsqu'ils sont en dehors et au sein de l'école. Cette question est analysée notamment par l'OCDE<sup>4</sup>.

**Figure**  
Évolution du taux de réussite (%) au Diplôme national du brevet (DNB)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine, sessions 2015 à 2022.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : à la session 2022 du DNB, le taux de réussite dans les collèges publics et privés sous contrat situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire est de 83 %, contre 90 % dans les collèges plus éloignés.

4. OCDE (2015), L'égalité des sexes dans l'éducation : aptitudes, comportement et confiance, PISA, Éditions OCDE

## Une capacité à obtenir des résultats supérieurs à ce qui était attendu compte tenu de l'origine sociale, de l'âge et du niveau initial de ses élèves

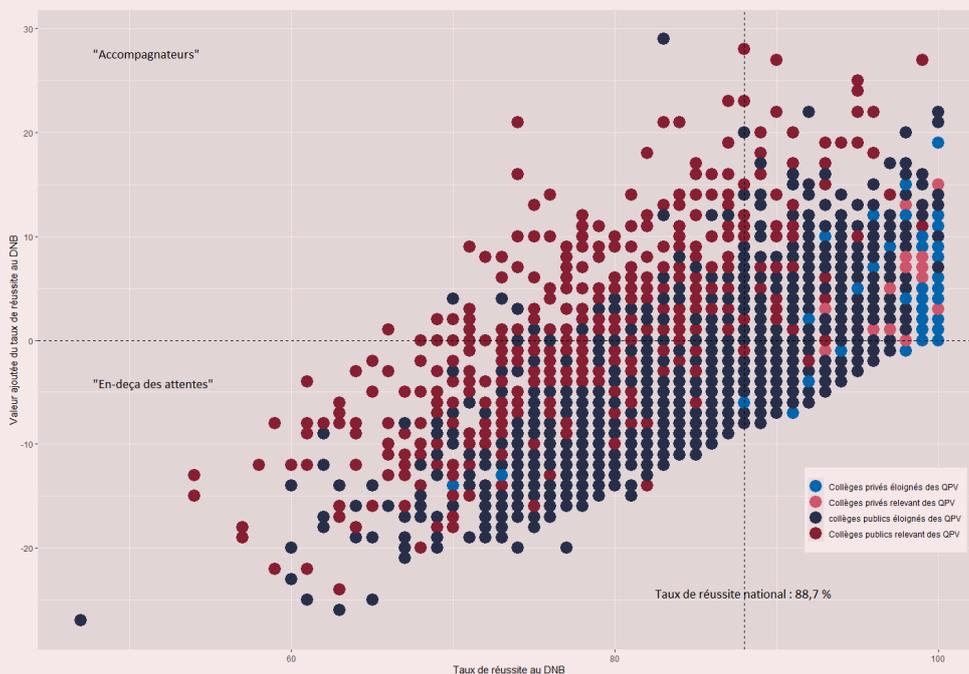
L'indicateur de valeur ajoutée des collèges permet de compléter l'analyse des taux de réussite au DNB en tenant compte des disparités importantes de recrutement entre les collèges en termes de profils scolaires et socio-économiques. Pour mesurer l'apport d'un établissement, l'indicateur compare la réussite de ses élèves à celle d'élèves comparables scolarisés dans des établissements comparables. La valeur ajoutée est en fin de compte le résultat entre le taux observé et le taux attendu. L'analyse combine des facteurs individuels des élèves (âge et sexe, score obtenu aux évaluations à l'entrée en sixième, profil social) et des facteurs liés à la structure de l'établissement (parmi les candidats : pourcentage de filles, part d'élèves en retard scolaire, profil social et score moyen obtenu aux évaluations de sixième).

Les collèges relevant de la politique de la ville sont surreprésentés parmi les établissements ayant un taux de réussite inférieur à la valeur nationale. En effet, parmi les collèges ayant un taux de réussite inférieur au national, près de trois sur 10 relèvent de la politique de la ville. Ce qui représente plus du double du poids habituel de ces collèges. Pour autant, parmi ces collèges au sein ou à proximité des QPV dont les taux de réussite sont plus faibles, près de 40 % ont une valeur ajoutée positive. On a tout lieu de penser que ces établissements ont plus fait réussir leurs élèves que ce qui était prévu, au vu du profil des élèves qu'ils accueillaient. Ces établissements peuvent être qualifiés d'établissements « accompagnateurs ». Si l'on compare avec les autres établissements publics ne relevant de la politique de la ville, seuls 10 % ont une valeur ajoutée positive et peuvent être qualifiés de collèges « accompagnateurs ».

L'orientation scolaire, en raison des hiérarchies de fait entre filières de formation<sup>5</sup>, est également un indicateur important de réussite éducative.

### Figure

Caractérisation des collèges selon leurs performances au Diplôme national du brevet (DNB)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp.

Champ : collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine, session 2022.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : chaque point du nuage représente un collège en fonction de son taux de réussite au DNB et de la valeur ajoutée de ce taux de réussite

## L'orientation scolaire

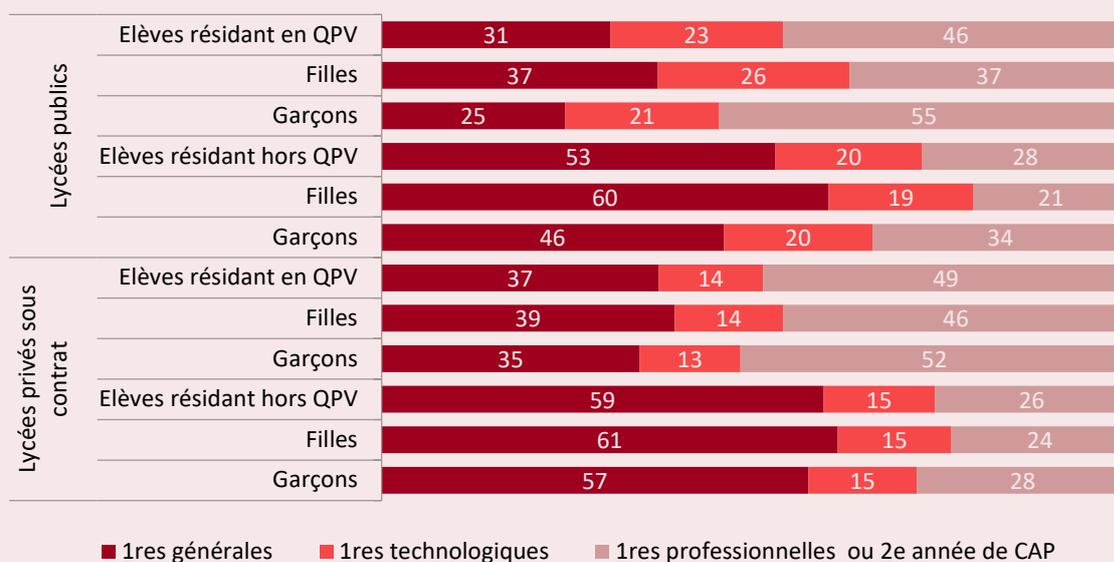
### Près d'un lycéen sur deux résidant en QPV s'oriente dans une filière professionnelle

Les élèves résidant en QPV, davantage issus des milieux populaires et ayant un niveau scolaire en moyenne plus faible, s'orientent plus vers une filière professionnelle que ceux résidant hors de ces quartiers, qu'ils soient scolarisés dans le secteur public ou privé. Ainsi, durant l'année scolaire 2021-2022, en classe de première, 46 % des élèves résidant en QPV et scolarisés dans le public étudient en filière professionnelle contre 28 % parmi les résidents hors QPV. Les proportions sont respectivement de 49 % et 26 % pour ceux scolarisés dans le privé.

Qu'ils résident ou non en QPV, qu'ils étudient dans le privé ou dans le public, les lycéens s'orientent, davantage que les lycéennes, vers une première professionnelle ou une seconde année de CAP. L'écart est plus prononcé dans le public : 55 % des jeunes hommes contre 37 % des jeunes femmes des QPV et 34 % des hommes contre 21 % des femmes hors de ces quartiers. Ces différences d'orientation scolaire en fonction du sexe sont relativement stables dans le temps.

**Figure**

Répartition des élèves dans les filières en 1<sup>re</sup> selon leur lieu de résidence et le type d'établissement fréquenté (%)



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2021-2022.

Champ : lycéens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : à la rentrée 2021, 37 % des filles résidant en QPV et scolarisées dans un établissement public étudient en 1<sup>res</sup> générales.

## En première générale, l'enseignement des mathématiques est choisi par près des deux tiers des élèves, en et hors QPV

Depuis la rentrée 2019, dans le cadre de la réforme du baccalauréat, les élèves qui entrent en première générale optent pour trois enseignements de spécialités obligatoires, qui viennent s'ajouter aux matières de tronc commun et aux deux langues vivantes obligatoires.

Les mathématiques sont l'enseignement de spécialité le plus choisi, et cela quelle que soit

la proportion d'élèves résidant en QPV dans l'établissement. Ainsi, à la rentrée 2021, 64 % des élèves de première générale étudient les mathématiques. Viennent ensuite les sciences économiques et sociales (SES) pour 45 % des élèves, la physique-chimie pour 42 % et la SVT pour 38 % d'entre eux.

Dans les lycées accueillant une forte part d'élèves résidant en QPV, les élèves choisissent en proportion un peu plus les enseignements SES et sciences de l'ingénieur et un peu moins la physique-chimie et les arts plastiques.

### Tableau

Enseignements de spécialité en première générale à la rentrée 2021

	Part d'élèves ayant choisi l'enseignement (%)		
	Ensemble des lycées	Lycées avec plus de 50 % de résidant en QPV	Lycées sans résidant QPV
Mathématiques	64	64	64
Sciences économiques et sociales	45	49	46
Physique chimie	42	40	41
Sciences de la vie et de la terre	38	38	40
Hist. Géo. Géopolitique et Sc. Politiques	38	38	39
Langues, Littérature et Culture Étrangères et Régionales	31	31	31
Humanités, Littérature et Philosophie	20	19	20
Numérique et Sciences Informatiques	10	8	8
Sciences de l'ingénieur	5	8	4
Arts plastiques	3	2	3
Cinéma-Audiovisuel	1	1	1
Éducation physique Pratique et culture sportive	1	1	1
Histoire des Arts	1	0	1
Théâtre	1	1	0
Musique	0	1	0
Littérature et LCA Latin	0	0	0
Danse	0	0	0
Littérature et LCA Grec	0	0	0
Art du cirque	0	0	0
Biologie - Écologie	0	0	0

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2021-2022.

Champ : lycéens en 1re générale dans un établissement public ou privé sous contrat de France métropolitaine + DROM.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : à la rentrée 2021, 64 % des élèves de première générale ont choisi les mathématiques.

### **Brevet de technicien supérieur (BTS), première filière postbac à laquelle postulent les lycéens résidant en QPV**

S'agissant de l'orientation postbac, l'ONPV a réalisé une étude en 2019 portant sur les vœux formulés via la plateforme Admission postbac (APB) par lycéens de France métropolitaine en classe de terminale en 2015-2016<sup>6</sup>. En raison de leurs caractéristiques sociales et de leur surreprésentation en bac professionnel, les lycéens résidant en QPV limitent leurs vœux d'orientation postbac. Le BTS est la première des filières auxquelles postulent les lycéens. Lorsqu'ils font des vœux, les lycéens des QPV candidatent plus souvent en licence que ceux des autres quartiers, seule filière postbac à l'entrée non sélective, et ce, quels que soient leur filière de baccalauréat et leur niveau scolaire. Ainsi, même les élèves des QPV en baccalauréat général ayant obtenu une mention candidatent moins souvent en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Pour autant, une fois l'impact propre des caractéristiques individuelles et scolaires des élèves pris en compte (PCS des parents ainsi que niveau scolaire notamment), les lycéens des QPV postulent autant à des CPGE que les autres.

### **Les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) résidant en QPV sont sous-représentés et proviennent davantage de milieux sociaux défavorisés**

À la rentrée scolaire de 2021, 4 % des 79 700 étudiants de France métropolitaine en CPGE résident dans des QPV ; cette proportion est de 5 % pour les lycéens en Terminale générale et de 9 % pour l'ensemble des lycéens.

Qu'ils résident ou non en QPV, les étudiants de CPGE s'orientent majoritairement vers une filière scientifique (62 % des élèves en QPV et 63 % pour ceux hors QPV). Pour autant, les étudiants habitant en QPV se distinguent par une propension plus forte à suivre une filière économique et commerciale (26 %, contre 21 %).

Les étudiants issus des catégories sociales supérieures sont surreprésentés parmi l'ensemble des élèves en CPGE : c'est le cas pour plus de 60 % d'entre eux. Il existe, cependant, une plus grande mixité sociale au sein des étudiants de CPGE habitant dans un QPV : 30 % appartiennent à une catégorie sociale favorisée, 27 % à une catégorie moyenne et 33 % à une catégorie défavorisée. De fait, la surreprésentation

des milieux modestes dans ces quartiers se retrouve dans les effectifs de CPGE. Différents programmes sont d'ailleurs mis en place pour mobiliser les acteurs éducatifs de certains QPV afin d'ouvrir les champs des possibles des élèves et faciliter leur accès à l'enseignement supérieur, comme les Cordées de la réussite ou les Cités éducatives.

### **Les étudiants de QPV préparant un BTS : une population plutôt féminine, ayant opté pour un BTS « services »**

À la rentrée scolaire de 2021, 11 % des 216 300 étudiants en BTS de France métropolitaine résident en QPV. La proportion d'étudiants des QPV en BTS est nettement supérieure à celle de Terminale en lycée général. Cette surreprésentation s'explique en partie par le fait que le BTS est une poursuite d'études majoritairement mobilisée par les filières secondaires technologiques ou professionnelles, qui sont elles-mêmes surreprésentées chez les lycéens des QPV.

Plus précisément, 76 % des étudiants en section technicien supérieur (STS) et habitant en QPV préparent un BTS « services » (gestion et comptabilité, relation client, communication et information, services à la personne ou à la collectivité, etc.) et 24 % un BTS « production » (mécanique, électricité, agriculture et pêche, génie civil, etc.). Les étudiants résidant en QPV sont davantage en filière « services » que ceux résidant hors QPV (70 %).

Par ailleurs, un étudiant sur deux inscrit en BTS en QPV est une femme, alors qu'en France métropolitaine, les étudiants en BTS sont plus souvent des hommes (56 %).

---

6. Pierre Boulet, Maxence Chaigneau et Pascal Dieusaert, Les lycéens des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur : une orientation moins ambitieuse, essentiellement attribuable au cursus scolaire », ONPV, juillet 2019. [http://www.onpv.fr/uploads/media\\_items/orientation-post-bac-pascal-dieusaert.original.pdf](http://www.onpv.fr/uploads/media_items/orientation-post-bac-pascal-dieusaert.original.pdf)

---

## Un accès moins fréquent à l'alternance

D'après une étude menée par le Cereq<sup>7</sup>, « À tous les niveaux de formation, les jeunes résidents en QPV intègrent moins fréquemment que les autres formations en alternance (23 % pour 32 %). L'écart diminue quand le niveau de diplôme augmente. (...) Un jeune résidant en QPV, à autres caractéristiques identiques, a 0,61 fois moins de chances d'avoir suivi une formation en alternance que son voisin. (...) À l'intérieur des QPV, deux facteurs jouent défavorablement pour l'accès à l'alternance : être descendant d'immigré et être issu de catégorie sociale défavorisée, entraînant une pénalité accrue pour les jeunes de ces origines. (...) Le besoin d'accompagnement des jeunes, la distance avec le CFA, et les éventuelles discriminations pourraient expliquer ces différences. »

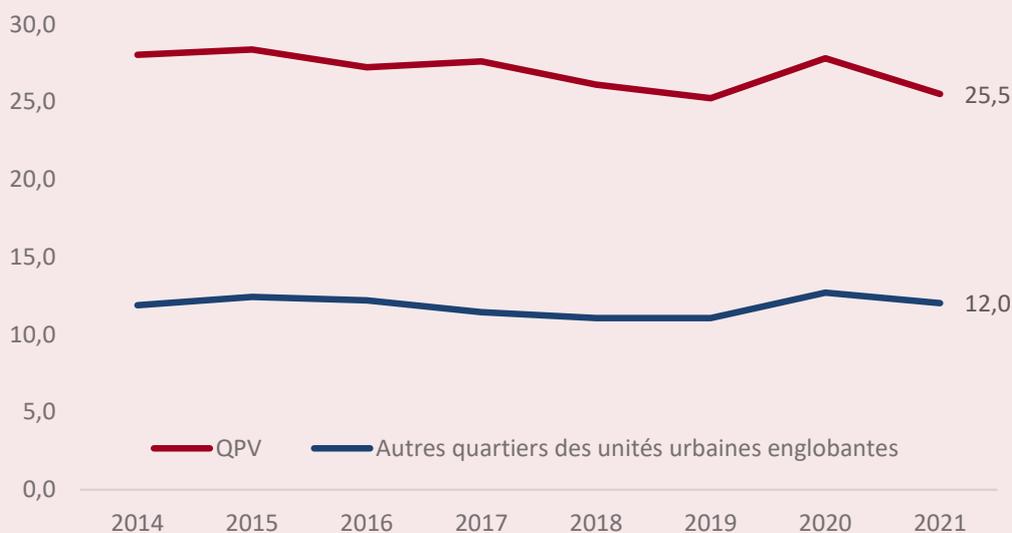
## Deux fois plus de jeunes ni scolarisés, ni en emploi en QPV

L'insertion professionnelle des jeunes décrocheurs scolaires est particulièrement difficile. Réduire le nombre de sortants du système éducatif avec un faible niveau d'étude constitue donc un enjeu majeur. Or, en QPV, les NEETs, c'est-à-dire les jeunes non scolarisés, ni en emploi, ni en formation<sup>8</sup>, sont particulièrement surreprésentés. Ils représentent 25 % des jeunes âgés de 15-29 ans des QPV, soit un poids plus de deux fois supérieur à celui des jeunes NEETs des autres quartiers des unités urbaines englobantes (12 %). Ce taux est toutefois en diminution par rapport à 2014 (25,5 % contre 28,1 %).

L'enjeu est donc d'identifier les risques de décrochage scolaire (absentéisme, chute de motivation, etc.) et de mettre en place des actions d'accompagnement spécifiques.

Figure

Évolution de la part de NEETs (personnes ni en emploi, ni en formation) chez les 15-29 ans selon le lieu de résidence



Source : Insee, Enquêtes Emploi en continu (EEC)

Champ : France métropolitaine, personnes de 15-29 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : France métropolitaine, personnes de 15-29 ans résidant en logement ordinaire dans les QPV ou dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

7. Personnaz E., Sawadogo A., Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV, Cereq échanges 19, 2023.

8. Les indicateurs du décrochage scolaire sont multiples. Il peut s'agir de la proportion d'élèves sortant d'une formation sans diplôme, indicateur publié nationalement par la Depp mais non disponible au niveau des résidents en QPV, ou il peut s'agir d'un suivi des NEETs (jeunes non scolarisés, ni en emploi, ni en formation). Ce dernier indicateur calculé à partir des données de l'enquête Emploi (EEC) menée par l'Insee et peut être décliné pour les habitants des QPV.

## Les dispositifs de réussite éducative dans les QPV

### 208 Cités éducatives en octobre 2022

Le label « Cité éducative » est un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative déployé dans 208 territoires abritant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Sur les 208 Cités éducatives, 17 se situent dans les Drom (4 en Guadeloupe, 1 en Martinique, 5 à La Réunion, 3 à Mayotte, 3 en Guyane et 1 à St-Martin).

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants.

À travers les Cités éducatives, il s'agit de fédérer tous les acteurs de l'éducation, scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et d'y concentrer les moyens publics. Un travail fin a été réalisé avec les préfets et les recteurs d'académie pour identifier ces 208 territoires cibles<sup>9</sup>. Ce sont majoritairement de grands quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants, présentant des dysfonctionnements urbains importants et des enjeux de mixité scolaire. Les enjeux de cohésion du territoire et le volontarisme des élus locaux sont par ailleurs pris en compte.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'in-

nover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les Cités éducatives ont trois grands objectifs :

- > **conforter le rôle de l'école,**
- > **promouvoir la continuité éducative,**
- > **ouvrir le champ des possibles.**

Les 208 Cités éducatives sont implantées dans près de 400 QPV. La moitié d'entre elles (110 sur 208) se déploient sur le périmètre d'un seul QPV. Parmi celles qui se déploient sur des périmètres plus larges, 60 cités s'appuient sur deux QPV et 38 sur un périmètre allant de trois à dix QPV. La définition claire de ce périmètre par les acteurs de la Cité éducative est une étape fondatrice dans le projet territorial de la cité.

Les QPV abritant des Cités éducatives ont globalement des caractéristiques proches de la moyenne des QPV de France métropolitaine. Ils abritent des populations particulièrement fragiles socialement et économiquement. Les jeunes non scolarisés et sans emploi et les étrangers y sont surreprésentés.

Des difficultés scolaires particulièrement marquées pour les élèves entrant au collège en cité éducative sont constatées. En effet, la part des élèves dans les bas niveaux (groupes 1 et 2) à l'évaluation de français est de 45,3 % contre 27,1 % pour l'ensemble des élèves et en mathématiques de 54,2 % contre 32,5 %.

**Tableau 2**

**Caractéristiques des territoires abritant les 208 Cités éducatives, périmètre arrêté à octobre 2022**

	Ensemble des cités éducatives (Hors Mayotte)	Ensemble des QPV (Hors Mayotte)	Ensemble France (Hors Mayotte)
Part des moins de 25 ans dans la population (%)	40,2	39,2	64
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (%)	28,7	28,7	46
Part des étrangers dans la population (%)	24,8	22,9	41
Part de familles monoparentales (%)	31,6	32,3	40
Taux d'emploi des femmes (%)	38,5	39,9	39
Écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes (en points de %)	13,2	12,3	31
Part des moins de 26 ans au sein des demandeurs d'emploi résidant en QPV (%)	15,4	15,3	

Source : Insee, Recensement population (RP) 2019 - estimations démographiques  
Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2021 (données annuelles) - géoréférencement Insee

<sup>9</sup> Instruction du Gouvernement du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives ».

## 85 000 enfants et jeunes accompagnés dans le cadre de programmes de Réussite éducative en 2021

Institués par la loi du 18 janvier 2005, les programmes locaux de réussite éducative (PRE) permettent de prendre en charge de façon personnalisée et globale les enfants et les jeunes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Ils consistent en un accompagnement hors temps scolaire, pour les enfants et les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité, dans leur environnement familial ou social, en matière de santé, de pratique et d'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Ils reposent sur une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi que sur la nécessité d'associer la famille dans la prise en charge de leur enfant.

En 2021, au niveau national, 530 programmes de réussite éducative ont accompagné environ 85 000 enfants et jeunes. Ils ont été financés à hauteur de 66 millions d'euros par an au titre des crédits politique de la ville.

Parmi les jeunes accompagnés, près de 6 sur 10 sont des garçons et plus de la moitié ont entre 6 et 10 ans.

La majorité des situations accompagnées correspondent à des enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à de multiples causes, avec mobilisation possible des parents. Les situations où les enfants connaissent des difficultés qui s'expriment dans le champ scolaire, mais qui

**Tableau 3**  
Profil des bénéficiaires d'un programme de réussite éducative en 2021

Sexe	
Garçons	58 %
Filles	42 %

Âge	
2-5 ans	15 %
6-10 ans	52 %
11-16 ans	32 %
17 ans et plus	1 %

Source : ANCT, enquête nationale de suivi 2021  
Champ : 530 PRE, niveau national

relèvent d'une difficulté autre, liée à la santé, à la vie familiale avec mobilisation possible des parents sont également fréquentes. En cumulé, ces deux situations correspondent à trois quarts des prises en charge.

Les principaux motifs d'orientation vers un programme de réussite éducative sont l'insuffisance des résultats scolaires puis l'isolement social. En grande majorité les enfants accompagnés sont repérés et orientés par l'école du fait de leurs difficultés d'ordre scolaire.

Les accompagnements durent en moyenne entre 12 et 19 mois.

En Île-de-France, chaque référent suit en moyenne 68 jeunes. Au niveau national, la moyenne s'élève à 85 jeunes.

## Bibliographie

**Dauphant et al. (2023)**, *L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements - focus sur les collèges*, DEPP, Note d'information n°23.16.

**Dauphin L. (2023)**, *À la rentrée 2021, des choix d'enseignements de spécialité en première et en terminale générale proches de ceux de 2020*, DEPP, Note d'information n°21.41.

**Personnaz E., Sawadogo A. (2023)**, *Inégalités territoriales dans l'accès à l'alternance : le cas des jeunes des QPV*, Cereq échanges 19.



# DOSSIER EMPLOI

## Sommaire

**Chiffres clés** ..... 27

**Introduction** ..... 28

### PARTIE 1

• **Une baisse des demandes d'emploi depuis 2014 dans les QPV** ..... 29

### PARTIE 2

• **L'inactivité et le halo autour du chômage stables entre 2014 et 2022** ..... 31

### PARTIE 3

• **Une prédominance des professions moins qualifiées en QPV** ..... 33

### PARTIE 4

• **Une précarité persistante des contrats de travail en QPV** ..... 35

### PARTIE 5

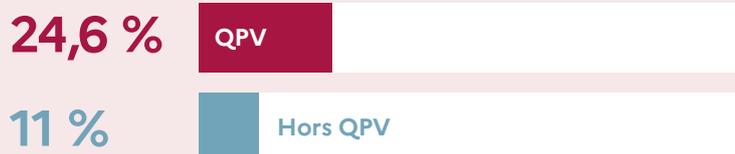
• **Une amélioration de la situation des jeunes dans les quartiers** ..... 37

Emma Riou (ANCT)

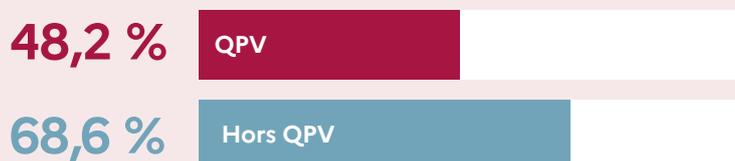
# EMPLOI

## Chiffres clés

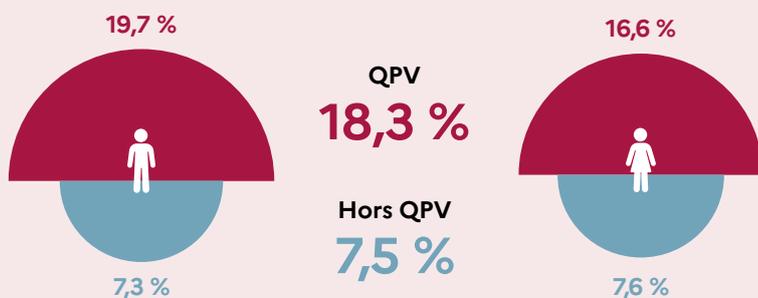
PART DES MOINS DE 30 ANS NI EN ÉTUDE,  
NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION (NEET)



TAUX D'EMPLOI DE 15 À 64 ANS  
(Part de personnes en emploi dans la population totale)



TAUX DE CHÔMAGE DE 15 À 64 ANS  
(Part de personnes au chômage dans la population active)



PERSONNES EN SOUS-EMPLOI  
(Personnes en emploi à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures)



SECTEURS D'ACTIVITÉS EN QPV

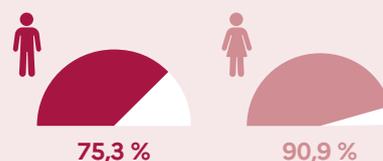


44,5 %  
des hommes sont  
OUVRIERS



54 %  
des femmes sont  
EMPLOYÉES

SECTEUR TERTIAIRE



CONSTRUCTION



# Introduction

Bien que les habitants des QPV restent deux fois plus souvent en situation de chômage que ceux des quartiers environnants, la situation de l'emploi s'est améliorée entre 2014 et 2022.

Le taux de chômage, au sens du BIT (Bureau international du travail), a enregistré une baisse continue et progressive dans les QPV, réduisant ainsi l'écart avec les unités urbaines englobantes (**partie 1**). Néanmoins le nombre d'inactifs n'a que peu diminué sur la période, indiquant qu'une proportion significative de la population demeure en marge du marché du travail, malgré la réduction du chômage (**partie 2**).

Concernant la structure des actifs résidents, les ouvriers et les employés demeurent majoritaires dans les QPV, bien que la part des ouvriers ait tendance à diminuer au profit des cadres et des professions intellectuelles supérieures (**partie 3**). Par ailleurs, la part des contrats courts reste plus élevée dans les QPV par rapport aux quartiers environnants. Cette situation demeure stable au fil du temps (**partie 4**).

Enfin, la situation des jeunes dans les QPV s'améliore. La part du chômage diminue et le nombre de jeunes en étude initiale augmente (**partie 5**).

## SOURCE ET MÉTHODE : ENQUÊTE EMPLOI EN CONTINU (EEC) DE L'INSEE

En 2021, dans le cadre du nouveau règlement européen IESS, une refonte importante de l'EEC a été réalisée. Afin d'éviter une rupture de série et d'assurer la cohérence avec les indicateurs de 2021 et 2022, les indicateurs de 2014 à 2020 ont été recalculés avec de nouvelles pondérations. **Les données de l'EEC du rapport 2023 ne doivent pas être comparées avec celles des précédents rapports.**

En raison de la situation exceptionnelle de 2020, les données de cette année-là ne sont pas prises en compte dans l'analyse, mais sont incluses dans les graphiques longitudinaux à titre informatif.

# Une baisse des demandes d'emploi depuis 2014 dans les QPV

## Une diminution progressive du chômage

Après une diminution progressive pendant 6 ans, le taux de chômage des personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) est reparti à la hausse dans les QPV : en 2021, il avait atteint son niveau le plus faible (17,5 %) contre 25 % en 2014. En 2022, le taux de chômage a augmenté de 0,8 point de pourcentage, tout en restant inférieur à son niveau d'avant crise sanitaire. Dans les quartiers des unités urbaines englobantes, le taux de chômage a diminué sur l'ensemble de la période mais dans une moindre mesure que dans les QPV (**graphique 1**).

Cette baisse du taux de chômage dans les QPV se traduit par une légère hausse du nombre de personnes en emploi. Le taux d'emploi est passé de 45,5 % en 2014 à 48,2 % en 2022. Néanmoins, près de 2 personnes sur 5 en QPV restent en dehors du marché de l'emploi. Le taux d'activité est de 59 % en QPV contre 74,2 % dans les unités urbaines englobantes.

## La situation s'améliore pour toutes les catégories de personnes

En QPV, les moins de 30 ans, les descendants d'immigrés et les moins diplômés sont les trois catégories de population enregistrant les taux de chômage les plus importants (**tableau 1**). Néanmoins, ces trois catégories ont le taux de chômage qui a le plus diminué entre 2014 et 2022 (respectivement -10,4, -9,8 - 4,5 points de pourcentage).

Le taux d'emploi a également progressé dans toutes les catégories, et plus particulièrement chez les plus de 50 ans. Leur taux d'emploi a augmenté entre 2014 et 2022 de 5,5 points de pourcentage.

### Pour mieux comprendre

**Taux d'activité :** part d'actifs d'une classe d'âge (personnes en emploi + chômeurs) dans la population totale de cette classe d'âge.

**Taux d'emploi :** part de personnes en emploi d'une classe d'âge dans la population totale de cette classe d'âge.

**Taux de chômage :** part des personnes au chômage d'une classe d'âge dans la population active (personnes en emploi + chômeurs).

**Part du chômage :** part des personnes au chômage d'une classe d'âge dans la population totale de cette classe d'âge.

**Tableau 1**

Taux de chômage selon le lieu de résidence par âge, sexe, niveau d'études et origine (%)

	2022		
	QPV (en %)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (en %)	Ratio QPV / autres quartiers des unités urbaines englobantes
<b>Taux de chômage 15-64 ans</b>	<b>18,3</b>	<b>7,5</b>	<b>2,1</b>
15-29 ans	25,6	13,5	1,9
30-49 ans	16,2	6,0	2,7
50-64 ans	14,2	5,2	2,7
Hommes	19,7	7,6	2,6
Femmes	16,6	7,3	2,3
Niveau < BEP-CAP	25,0	13,2	1,9
Niveau BEP-CAP	18,7	8,5	2,2
Niveau Bac	17,4	9,8	1,8
Niveau Bac+2 et plus	11,1	5,0	2,2
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	17,9	10,6	1,7
Nés en France descendants d'immigré(s)	21,7	9,8	2,2
Ni immigrés, ni descendants d'immigré	15,9	6,2	2,6

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

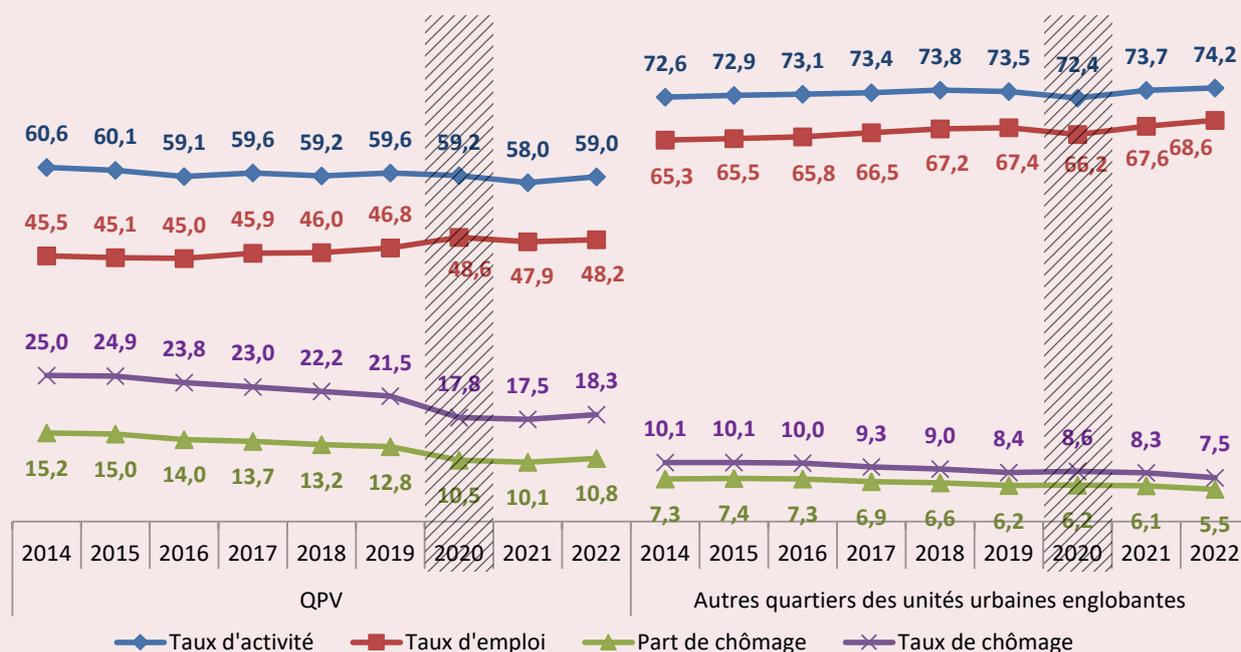
Champ : France (hors Mayotte), population de 15 à 64 ans résidant en QPV et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2022, le taux de chômage des 15-64 ans est de 18,3 % en QPV et de 7,5 % dans les quartiers englobants.

**Graphique 1**

Principaux indicateurs en matière d'emploi de la population de 15 à 64 ans selon le lieu de résidence, entre 2014 et 2022 (%)



Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

Champ : France métropolitaine, population de 15 à 64 ans résidant en QPV ou autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitement : ANCT - ONPV.

Note de lecture : en 2022, le taux d'emploi des 15-64 ans est de 48,2 % dans les QPV, contre 47,9 % en 2021.

Prudence d'interprétation  
(crise sanitaire)

## L'inactivité et le halo autour du chômage stables entre 2014 et 2022

### Les femmes et les moins diplômés plus souvent en situation d'inactivité

En QPV, l'inactivité (personne n'étant ni en emploi, ni au chômage au sens du Bureau international du travail) est particulièrement élevée et stable depuis 2014. Parmi les personnes de 15 à 64 ans, 41 % sont inactives en QPV contre 25,8 % dans les unités urbaines englobantes, soit 1,6 fois de plus (**tableau 2**). Entre 2014 et 2022, les femmes, les jeunes (15-29 ans) et les moins diplômés sont les catégories les plus touchées par l'inactivité et cela s'est même aggravé sur la période. En QPV, près d'une femme sur deux est en situation d'inactivité, contre un homme sur trois, l'inactivité féminine est 1,7 fois plus marquée que dans les unités urbaines englobantes.

La situation des jeunes est à nuancer. L'inactivité des 15-29 ans se distingue en 2 catégories :

- D'une part, les jeunes en études ou en formation (donc en dehors du marché de l'emploi). Les jeunes en études initiales représentent 42 % de la classe d'âge ;
- D'autre part, les personnes en dehors du marché de l'emploi pour d'autres raisons : maladie, contraintes familiales, retraites, découragement, souhait de ne pas travailler...

**Tableau 2**

Taux d'inactivité en QPV par âge, sexe, niveaux d'études et origine entre 2014 et 2022 (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taux d'inactivité 15-64 ans dans les UU</b>	<b>27,4</b>	<b>27,1</b>	<b>26,9</b>	<b>26,7</b>	<b>26,2</b>	<b>26,5</b>	<b>27,6</b>	<b>26,3</b>	<b>25,8</b>
<b>Taux d'inactivité 15-64 ans en QPV</b>	<b>39,4</b>	<b>39,9</b>	<b>41,0</b>	<b>40,4</b>	<b>40,9</b>	<b>40,4</b>	<b>40,9</b>	<b>42,0</b>	<b>41,0</b>
<i>Les caractéristiques en QPV</i>									
15-29 ans	50,3	51,1	53,8	53,5	52,4	52,3	53,7	56,2	<b>53,8</b>
30-49 ans	25,9	26,7	27,4	27,4	28,4	28,4	30,0	30,6	29,9
50-64 ans	46,2	45,6	45,3	43,4	45,2	44,2	42,3	41,7	42,5
Hommes	32,6	32,7	33,2	32,8	32,9	33,1	34,7	35,3	33,4
Femmes	45,5	46,4	47,6	47,2	47,9	46,7	46,4	48,1	<b>48,2</b>
Niveau < BEP-CAP	18,6	20,8	21,5	22,7	22,3	23,1	23,3	19,4	20,7
Niveau BEP-CAP	34,7	34,6	36,9	38,7	36,2	35,7	38,1	40,0	38,6
Niveau Bac	31,0	30,8	30,5	29,1	29,8	30,4	33,1	32,0	30,9
Niveau Bac+2 et plus	52,2	52,8	54,6	52,5	53,7	54,5	53,8	56,9	<b>56,6</b>
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	38,8	38,3	40,9	39,9	39,2	40,6	40,4	42,0	40,3
Nés en France descendants d'immigré(s)	42,0	42,1	46,6	46,2	46,8	43,8	47,6	47,9	47,8
Ni immigrés, ni descendants d'immigré	38,8	40,0	38,7	38,4	39,5	38,7	38,1	39,9	38,6

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

Champ : France métropolitaine, population de 15 à 64 ans résidant en QPV ou autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2022, 41 % des habitants âgés de 15 à 64 ans des QPV sont inactifs, contre 25,8 % dans les quartiers englobants.

Prudence d'interprétation  
(crise sanitaire)

### Le « halo du chômage » : une situation à mi-chemin entre inactivité et chômage

Parmi les inactifs résidant en QPV en 2022, 21,2 % souhaitent travailler (17,2 % dans les quartiers environnants). La part du « halo du chômage » parmi les inactifs est restée stable entre 2014 et 2022, oscillant autour de 20-21 % (tableau 3).

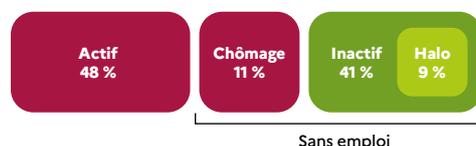
Les catégories les plus souvent en situation de halo sont les 30-49 ans (34,3 %) et les immigrés (24,7 %). Les hommes sont également plus

concernés que les femmes. En termes de niveau d'études, les plus diplômés et les personnes diplômées d'un BEP-CAP sont particulièrement touchés.

Si l'on cumule la part du chômage et la part du « halo du chômage » afin d'estimer une proportion de personnes « réellement » en recherche d'emploi, cette proportion s'élève à 19,5 % en QPV, soit 2 fois de plus que dans les autres quartiers (9,9 %).

#### Pour mieux comprendre

**Halo du chômage :** Si certains inactifs sont en dehors du marché de l'emploi par choix, d'autres le sont par contraintes (familiales, santé...). De fait, en raison de leur indisponibilité, le BIT ne les considère pas comme des chômeurs. Or, ce sont des individus qui peuvent souhaiter occuper un emploi.



**Tableau 3**

Part du halo du chômage parmi les inactifs selon le lieu de résidence par âge, sexe, niveau d'études et origine entre 2014 et 2022 (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Part du halo de chômage parmi les inactifs en UU</b>	<b>14,5</b>	<b>15,3</b>	<b>15,5</b>	<b>15,7</b>	<b>15,5</b>	<b>15,8</b>	<b>19,2</b>	<b>17,9</b>	<b>17,2</b>
<b>Part du halo de chômage parmi les inactifs en QPV</b>	<b>20,9</b>	<b>20,6</b>	<b>21,7</b>	<b>21,8</b>	<b>22,7</b>	<b>20,4</b>	<b>24,5</b>	<b>21,6</b>	<b>21,2</b>
<i>Les caractéristiques en QPV</i>									
15-29 ans	18,9	19,5	18,8	17,2	18,8	16,1	20,4	17,4	15,7
30-49 ans	37,0	34,0	34,6	38,5	38,8	35,0	39,4	34,6	<b>34,3</b>
50-64 ans	10,1	10,7	14,1	13,4	14,0	12,6	15,0	14,5	16,6
Hommes	23,3	24,8	28,1	25,7	26,6	26,4	29,1	23,9	22,5
Femmes	19,3	17,9	17,9	19,4	20,4	16,8	21,5	20,2	20,4
Niveau < BEP-CAP	25,6	25,4	33,9	32,6	31,9	30,3	31,7	34,3	<b>34,9</b>
Niveau BEP-CAP	19,3	21,1	22,2	20,0	23,2	20,2	25,8	20,7	21,6
Niveau Bac	29,2	30,7	32,0	32,1	36,2	31,5	35,0	29,4	28,0
Niveau Bac+2 et plus	18,1	16,8	17,1	18,1	17,9	15,7	19,3	18,1	17,0
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	21,3	21,6	24,8	24,0	23,9	23,6	26,0	24,9	<b>24,7</b>
Nés en France descendants d'immigré(s)	20,7	17,7	17,5	20,9	20,1	15,6	18,5	19,3	17,5
Ni immigrés, ni descendants d'immigré	20,7	21,3	21,5	20,6	23,2	20,5	26,7	20,3	20,3

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

Champ : France métropolitaine, population de 15 à 64 ans résidant en QPV ou autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2022, 21,2 % des inactifs en QPV sont en situation de halo autour du chômage contre 17,2 % des inactifs.

  
Prudence d'interprétation  
(crise sanitaire)

## Une prédominance des professions moins qualifiées en QPV

### Une baisse du nombre d'ouvriers au profit des cadres et professions intellectuelles supérieures

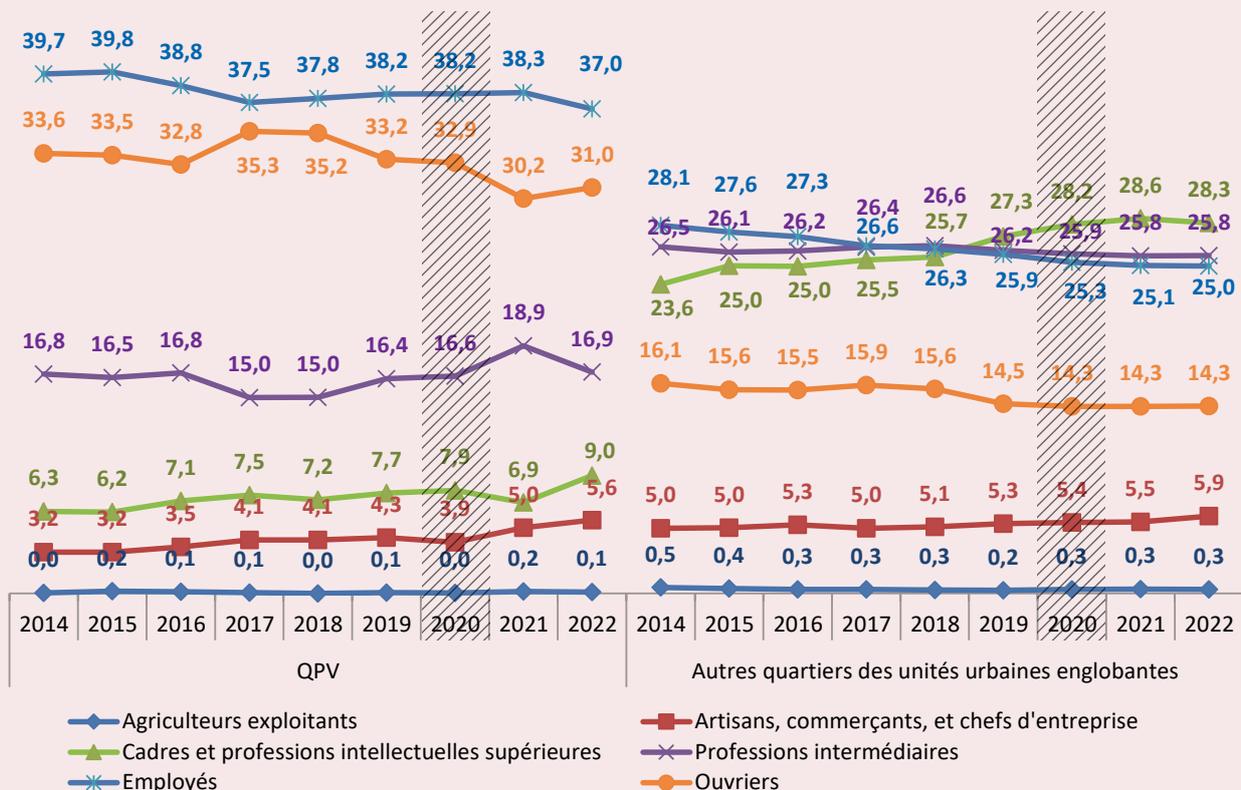
Les résidents des QPV sont plus souvent ouvriers ou employés (68 %) que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (39,3 %). Néanmoins, entre 2014 et 2022, leur part a diminué (- 2,7 points de pourcentage pour les employés et - 2,6 points pour les ouvriers) tandis que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté (+ 2,7 points de pourcentage). Les unités urbaines englobantes connaissent des dynamiques similaires. Toutefois, les cadres, professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires

restent 2,1 fois moins présents que dans les quartiers englobants (25,9 % contre 54,1 % dans les autres quartiers) (graphique 2).

Parmi les personnes en emploi résidant en QPV, près d'un homme sur deux est ouvrier (44,5 %), tandis que les femmes sont majoritairement employées (54 %). Les jeunes de moins de 30 ans en QPV occupent plus souvent un poste de profession intermédiaire et de cadre que les autres résidents des QPV (60,6 %). Néanmoins, ils occupent plus souvent un poste d'ouvrier et d'employé que ceux des autres quartiers environnants (68,6 % contre 47,9 %).

Graphique 2

Catégories socio-professionnelles des personnes en emploi, entre 2014 et 2022 (en %)



Prudence d'interprétation  
(crise sanitaire)

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

Champ : France métropolitaine, population de 15 à 64 ans résidant en QPV ou autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitement : ANCT - ONPV.

Note de lecture : en 2022, 31 % des actifs résidents en QPV sont des ouvriers contre 14,3 % dans les quartiers englobants.

### Une répartition des secteurs d'activités stable en QPV

En 2022, le principal secteur d'emploi est le secteur tertiaire comme dans les unités urbaines englobantes (plus de 80 % des emplois). Les activités exercées par les habitants des QPV sont relativement similaires aux autres quartiers. Les QPV se distinguent des autres quartiers avec la part importante des activités de conseils aux entreprises (14,5 % contre 6,3 %) et des activités de transport et d'entreposage (6,8 % contre 4,8 %), activités plébiscitées par les micros-entrepreneurs. À contrario, les activités spécialisées (financières, scientifiques et techniques) sont moins présentes en QPV (tableau 4).

En QPV comme ailleurs, les femmes travaillent plus souvent dans le tertiaire que les hommes (90,9 %, contre 75,3 %) avec notamment une prédominance des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale (41,5 % chez les femmes contre 12,6 % des hommes). En revanche, les hommes occupent davantage d'emplois dans l'industrie et la construction (respectivement 9,7 % et 11,9 % contre 4,8 % et 1,4 % pour les femmes).

Globalement, la répartition dans les secteurs d'activités est structurelle et évolue relativement peu dans le temps.

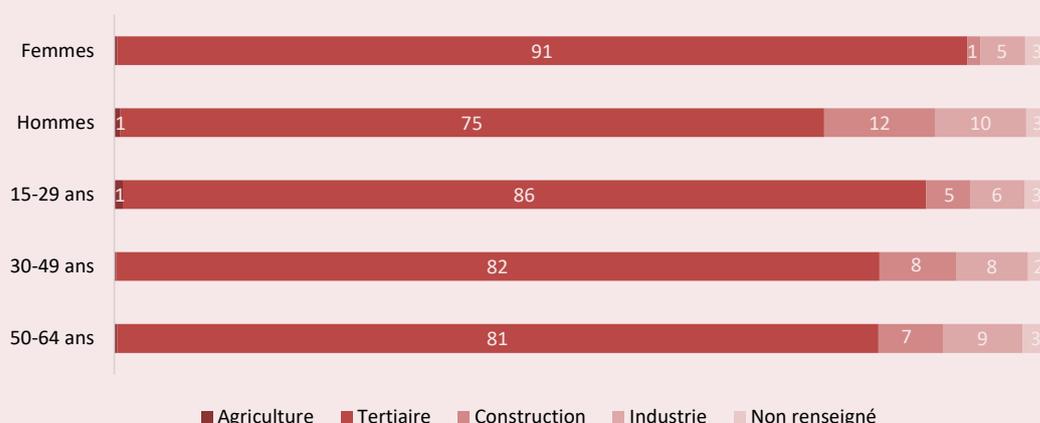
**Tableau 4 et graphique 3**

Secteurs d'activité des actifs résidents en QPV (en %) ... entre 2014 et 2022

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agriculture	0,6	0,5	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,7	0,4
Industrie	11,4	8,1	7,8	8,2	8,8	8,0	7,3	7,9	7,5
Construction	7,1	6,2	6,5	6,9	7,3	7,1	6,1	6,5	7,0
Tertiaire	78,1	81,7	82,0	80,2	81,6	83,7	83,7	81,7	<b>82,6</b>
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	11,2	10,7	10,9	11,0	11,8	11,6	12,8	12,3	12,9
Transports et entreposage	5,7	5,9	5,7	5,9	5,9	6,0	6,8	7,1	6,8
Hébergement et restauration	5,2	6,4	6,4	6,1	7,1	6,6	5,8	5,9	6,9
Information et communication	1,8	1,8	2,2	1,7	1,7	2,4	2,7	2,2	3,0
Activités financières d'assurance et immobilière	3,2	2,7	3,5	3,6	2,5	2,7	3,3	3,0	3,0
Activités spécialisées scientifiques et techniques	2,9	3,7	4,4	4,2	3,2	3,4	3,4	3,2	3,6
Activités de services administratifs et de soutien	12,1	12,8	13,7	15,1	14,5	14,9	14,2	13,3	14,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	30,2	32,0	29,4	27,0	26,5	27,3	29,4	28,9	<b>26,2</b>
Autres activités de services	5,9	5,8	5,7	6,7	7,1	6,7	5,4	5,9	5,7
Non renseigné	2,8	3,6	3,4	2,9	3,2	3,0	2,4	3,2	2,6

... selon leur profil en 2022

Prudence d'interprétation (crise sanitaire)



Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

Champ : France métropolitaine, population de 15 à 64 ans résidant en QPV ou autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2022, au sein des personnes en emploi résidant en QPV, 82,6 % travaillent dans le secteur tertiaire. Le secteur tertiaire représente 75,3 % des activités des hommes et 91 % chez les femmes.

## Une précarité persistante des contrats de travail en QPV

### Des contrats de travail globalement plus précaires

En QPV, la part des personnes en emploi non-salarié (7,3 %) est inférieure aux autres quartiers des unités urbaines englobantes (11,3 %) (**tableau 5**). Néanmoins, leur part augmente depuis 2014 passant de 4,8 % à 7,3 %. Ce statut est moins répandu chez les femmes. En QPV, 4,1 % des femmes en emploi sont non-salariées alors que ce statut concerne 10,2 % des hommes. Dans les unités urbaines englobantes, ce taux est de 13,6 % chez les hommes et de 9,1 % chez les femmes.

Dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, le contrat de travail le plus répandu est le CDI (contrat à durée indéterminée).

Ce type de contrat est proportionnellement moins répandu en QPV (73,6 %, contre 83,7 % dans les autres quartiers). La part des CDI est relativement stable sur la période 2014-2022.

Les contrats temporaires sont plus fréquents dans les QPV que dans les quartiers environnants : les CDD (contrats à durée déterminée) et les missions d'intérim représentent 20,7 % des emplois salariés en QPV, contre 11,4 % dans les autres quartiers.

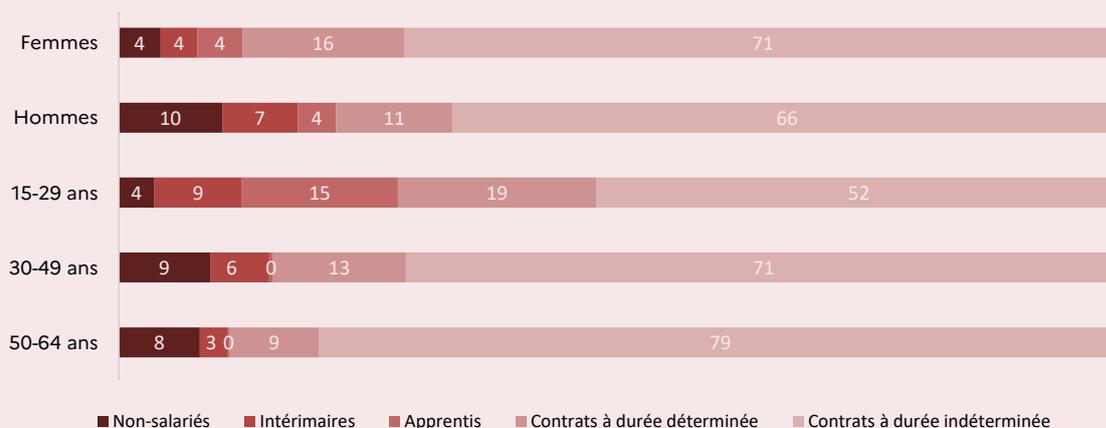
Les CDD sont plus répandus chez les femmes que chez les hommes (15,9 % contre 11,5 %) ainsi que chez les jeunes (19,5 %). En revanche, l'intérim est plus représenté chez les hommes (7,5 % contre 3,6 % chez les femmes).

**Tableau 5 et graphique 4**  
Statut des actifs résidents en QPV (en %) ... entre 2014 et 2022

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part de salariés dans l'emploi total	95,2	95,4	94,8	94,1	95,2	93,7	94,1	92,4	92,7
Part de non-salariés dans l'emploi total	4,8	4,6	5,2	5,9	4,9	6,3	5,9	7,6	7,3
<i>Au sein de l'emploi, part de...</i>									
Intérimaires	4,2	4,7	5,1	6,5	6,0	7,0	6,3	5,7	6,1
Apprentis	1,8	1,6	1,5	1,4	2,2	2,0	1,5	3,9	4,4
Contrats à durée déterminée	15,2	16,9	17,0	16,6	17,1	16,0	15,0	13,7	14,6
Contrats à durée indéterminée	78,8	76,8	76,5	75,5	74,6	75,0	77,2	76,0	73,6

Prudence d'interprétation  
(crise sanitaire)

### ... selon leur profil en 2022



Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

Champ : France métropolitaine, population de 15 à 64 ans résidant en QPV ou autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitement : ANCT - ONPV.

Note de lecture : en 2022, parmi les personnes en emploi résidant en QPV, 92,7 % sont salariées dont 73,6 % en contrat à durée indéterminée. Parmi les hommes, 7,5 % sont intérimaires et 3,8 % apprentis.

## Les femmes plus impactées par le sous-emploi

Entre 2014 et 2021, le sous-emploi est resté stable, autour de 12 %. Néanmoins, entre 2021 et 2022, le sous-emploi a diminué de 3,2 (8,7 % en 2022 contre 11,9 % en 2021). Dans les quartiers englobants, le sous-emploi a diminué mais de manière moins importante (- 1,9 point de pourcentage). Le sous-emploi concerne particulièrement les femmes (11,7 %) qui travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes (6,1 %). C'est 2 fois plus que les femmes dans les unités urbaines englobantes. Néanmoins, leur situation s'est améliorée entre 2021 et 2022 (- 4,6 % points). De plus, moins les personnes en emploi sont diplômées, plus elles réalisent du temps partiel. Ainsi, 11,6 % des personnes résidents en QPV et en emploi ayant un diplôme inférieur au niveau BEP-CAP se trouvent en situation de sous-emploi (**tableau 6**).

Ce constat se retrouve dans les catégories socio-professionnelles. D'un côté, les cadres et les professions intellectuelles supérieures des QPV sont les moins souvent en situation de sous-emploi (4,8 %). Alors que les employés, dont les postes sont plus souvent occupés par des femmes, constituent la catégorie socio-professionnelle la plus exposée au sous-emploi (11,3 % des personnes en emploi).

### Pour mieux comprendre

**Emploi non-salarié :** Personne travaillant à son compte ou travaillant pour un membre de sa famille sans être salarié.

**Sous-emploi :** Au sens du Bureau international du travail (BIT), personne ayant un emploi à temps partiel qui souhaite travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui est disponible pour le faire, qu'elle recherche ou non un emploi. Le sous-emploi comprend également les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

**Tableau 6**

Part des personnes en emploi en situation de sous-emploi selon le lieu de résidence par âge, sexe, niveau d'études et catégorie socio-professionnelle (en %)

	2022		
	QPV (en %)	Autres quartiers des unités urbaines englobantes (en %)	Ratio QPV / autres quartiers des unités urbaines englobantes
<b>Part des personnes en emploi en situation de sous-emploi</b>	<b>8,7</b>	<b>4,4</b>	<b>2,0</b>
15-29 ans	9,3	6,5	1,4
30-49 ans	8,2	3,7	2,2
50-64 ans	9,0	3,9	<b>2,3</b>
Hommes	6,1	2,8	2,2
Femmes	<b>11,7</b>	5,9	<b>2,0</b>
Niveau < BEP-CAP	<b>11,6</b>	8,6	1,3
Niveau BEP-CAP	10,4	5,0	2,1
Niveau Bac	7,8	5,8	1,3
Niveau Bac+2 et plus	5,2	2,8	1,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,8	1,8	2,7
Professions intermédiaires	6,0	3,2	1,9
Employés	<b>11,3</b>	7,9	1,4
Ouvriers	8,4	5,0	1,7

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

Champ : France métropolitaine, population de 15 à 64 ans résidant en QPV ou autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2022, parmi les personnes en emploi résidant en QPV, 8,7 % sont en situation de sous-emploi contre 4,4 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

## Une amélioration de la situation des jeunes dans les quartiers

### Une baisse continue du chômage chez les jeunes

En QPV, la situation des moins de 30 ans sur le marché du travail reste, en 2022, plus difficile que celle des autres jeunes résidant dans les quartiers des unités urbaines englobantes. Ils sont, selon le Bureau international du travail (BIT), plus fréquemment au chômage (12,2 % contre 7,7 % à l'extérieur de ces quartiers<sup>1</sup>) et moins souvent en emploi (35,2 % contre 49,1 % dans les quartiers environnants) (**graphique 5**).

Néanmoins, depuis 2014 le chômage chez les jeunes diminue dans les QPV, réduisant ainsi l'écart avec les quartiers environnants. La part des jeunes au chômage est passée de 17,9 % en 2014 à 12,2 % en 2022. Ce taux recule également pour les autres quartiers des unités urbaines englobantes mais dans une moindre mesure (-2,1 points de pourcentage entre 2014 et 2021, contre -5,9 points de pourcentage en QPV).

Bien que le nombre de personnes au chômage ait diminué, le taux d'emploi n'a pas augmenté de manière proportionnelle. Il a progressé de 3,4 points de pourcentage sur la période.

### La part des personnes ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET) en diminution pour retrouver son niveau d'avant crise

En 2022, les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) représentent 24,6 % des moins de 30 ans des QPV contre 11 % des jeunes des quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 7**). Ce taux est en diminution par rapport à 2014 (-3,5 points de pourcentage).

Les femmes sont plus souvent en situation de NEET que les hommes (25,6 % contre 23,7 %) tandis qu'il n'existe pas de différence dans les autres quartiers. La part des NEET fluctue également selon le niveau d'études : 17,2 % des jeunes avec un niveau d'études Bac + 2 sont concernés, contre 34,8 % pour ceux ayant un diplôme équivalent au BEP/CAP. En deçà d'un niveau BEP ou CAP, les jeunes sont souvent encore scolarisés et le poids des NEET est plus faible que celui des jeunes d'un niveau V (27,4 %). Enfin, les difficultés à l'emploi pour les jeunes immigrés en QPV sont plus importantes que pour les unités urbaines englobantes (29,7 % contre 18,7 %).

### Pour mieux comprendre

**NEET** : Not in Education, Employment or Training : personnes ni en étude, ni en emploi, ni en formation.

**La part des NEET** : Au sens d'Eurostat, pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée qui ne travaille pas et ne suit ni études, ni formation complémentaire. Les NEET n'exercent pas d'activité professionnelle (chômeurs ou inactifs) et n'ont reçu aucune éducation ou formation formelle ou non formelle au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

**Niveau V** : Sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

**Part de chômage** : Indicateur préférable chez les jeunes à celui du « taux de chômage » pour gommer les effets de structure propres à cette population :

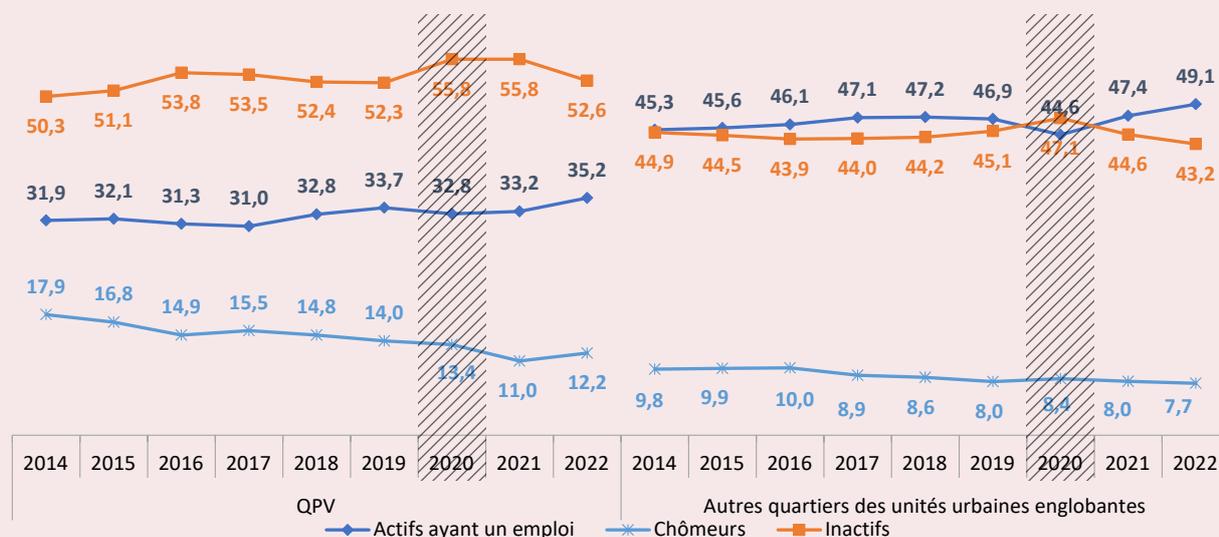
➤ Les jeunes sortis prématurément du système éducatif, pour lesquels l'insertion est la plus difficile, sont surreprésentés parmi les 15-29 ans. Ils présentent un fort taux de chômage. À l'inverse, les plus diplômés, entrant tardivement en activité, sont sous-représentés ;

➤ Par ailleurs, l'ensemble des 15-29 ans n'ont pas fini leurs études mais exercent une activité (stage, apprentissage, emploi étudiant, etc.) et sont comptabilisés comme actifs au sens du BIT. Cela réduit de manière mécanique le taux de chômage.

#### 1. Part du chômage

### Graphique 5

Situation des jeunes par rapport à l'emploi entre 2014 et 2022 selon le lieu de résidence (en %)



Prudence d'interprétation  
(crise sanitaire)

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

Champ : France métropolitaine, population de 15 à 29 ans résidant en QPV ou autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitement : ANCT - ONPV.

Note de lecture : en 2022, 35,2 % des jeunes de 15 à 29 ans des QPV sont en emploi, 12,2 % sont au chômage, et 24,6 % sont NEET.

### Tableau 7

Part des NEET\* chez les jeunes en 2022 selon le lieu de résidence par âge, sexe, niveau d'études et origine (en %)

	Part des NEET (en %)	
	QPV	UU
<b>Ensemble</b>	<b>24,6</b>	<b>11,0</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	23,7	11,0
Femmes	25,6	10,9
<b>Diplôme</b>		
Niveau Bac+2 et plus	17,2	7,6
Niveau Bac	22,4	10,2
Niveau BEP-CAP	<b>34,8</b>	24,4
Niveau < BEP-CAP	<b>27,4</b>	12,9
<b>Origine</b>		
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	29,7	18,7
Nés en France descendants d'immigré(s)	20,7	12,1
Ni immigrés, ni descendants d'immigré	25,5	10,0

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu (EEC) 2022.

Champ : France métropolitaine, population de 15 à 29 ans résidant en QPV ou autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2022, 24,6 % des jeunes des QPV sont NEET, contre 11 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

\* Not in Education, Employment or Training : personnes ni en emploi, ni en formation.

# 3

DOSSIER

# INSERTION PROFESSIONNELLE

## Sommaire

**Chiffres clés** ————— **40**

**Introduction** ————— **41**

PARTIE 1

• **Les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Une baisse continue depuis le T2 2021** — **42**

PARTIE 2

• **Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail** ————— **44**

PARTIE 3

• **Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi** ————— **47**

PARTIE 4

• **Les contrats aidés en forte hausse en 2021 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire** ————— **50**

PARTIE 5

**En 2020, l'insertion des sortants de contrats aidés : moins élevée pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** ————— **53**

PARTIE 6

**L'accueil des jeunes par les missions locales : un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé en quartiers prioritaires (QPV)** — **56**

PARTIE 7

**Les emplois francs : 120 070 emplois francs signés entre avril 2018 et décembre 2023** ————— **59**

PARTIE 8

**Les Cités de l'emploi** ————— **61**

Emma Riou (ANCT) - Parties 1, 7 et 8

Valentine Cornillon (France Travail) - Parties 2 et 3

Damien Euzéat - Parties 4 et 5

Camilia Kashi, Mathieu Sigal (Dares) - Partie 6

Alix Humbert (ANCT) - Partie 8

# INSERTION PROFESSIONNELLE

## Chiffres clés

DEMANDEURS D'EMPLOI (A, B, C) EN QPV

### 687 200



CATÉGORIE A

439 000

QPV

1,6 million

Hors QPV

CATÉGORIE B ET C

248 000

QPV

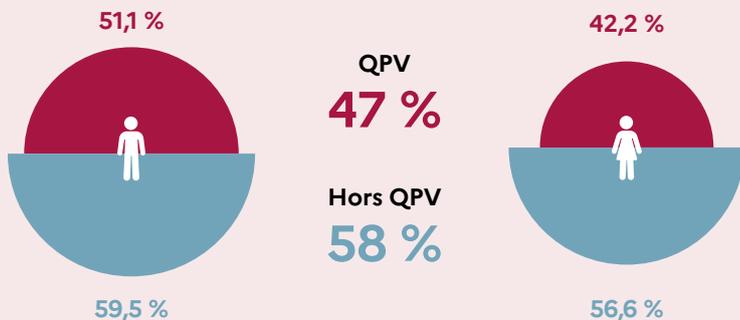
1,2 million

Hors QPV

Source : France Travail, T4 2022

### ACCÈS À L'EMPLOI AU COURS DE L'ANNÉE QUI SUIT LEUR INSCRIPTION EN CATÉGORIE A OU B

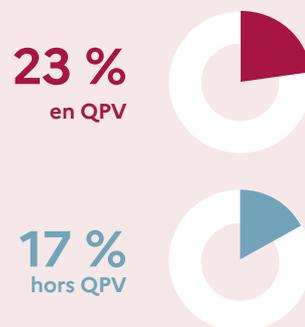
(Part de demandeurs d'emploi)



Source : France Travail, T4 2022

### ACCOMPAGNEMENT « GLOBAL » OU « RENFORCÉ »

(Part de demandeurs d'emploi)



Source : France Travail, T4 2022

### 158 600 CONTRATS AIDÉS EN 2021

11,7 %  
des bénéficiaires  
résident  
EN QPV



### 445 000

#### JEUNES ACCUEILLIS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN MISSION LOCALE EN 2021

16,0 %  
des jeunes  
accueillis résident  
EN QPV



### 120 070

#### EMPLOIS FRANCS\* SIGNÉS ENTRE AVRIL 2018 ET DÉCEMBRE 2023



\* dispositif spécifique aux QPV

# Introduction

Depuis la fin de la crise sanitaire, le nombre de demandeurs d'emploi en QPV a connu une baisse continue (**partie 1**) et leur accès à l'emploi s'améliore d'année en année (**partie 2**). De nombreux dispositifs sont mis en place pour favoriser l'insertion professionnelle et réduire les inégalités des habitants des QPV éloignés de l'emploi. Certains dispositifs sont axés sur de l'accompagnement des habitants tandis que d'autres encouragent les entreprises à embaucher des habitants des QPV.

Pour les demandeurs d'emplois en QPV, un accompagnement adapté est mis en place par France Travail. Ils bénéficient plus souvent d'un accompagnement renforcé par rapport aux demandeurs d'emploi des quartiers englobants (**partie 3**). Les contrats aidés, emplois subventionnés visant à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, ont également

fortement augmenté sous l'impulsion du plan #1jeune1solution (**partie 4**). La moitié des bénéficiaires (contrat PEC) sont toujours en emploi 6 mois plus tard (**partie 5**). Les missions locales, accompagnatrices des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, accueillent de plus en plus de jeunes de QPV (**partie 6**).

Du côté des entreprises, des primes à l'embauche sont proposées pour les établissements qui embauchent un demandeur d'emploi résidant en QPV : les Emplois Francs. Le nombre de bénéficiaires augmente chaque année depuis sa mise en place (**partie 7**). Enfin, pour renforcer la coordination territoriale des collectifs en faveur de l'emploi et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires, les Cités de l'emploi, ont été mises en place dans 57 départements (**partie 8**).

## SOURCE ET MÉTHODE

Cette partie repose sur les données de France Travail (STMT), géoréférencées par l'Insee. Certains chiffres concernant le nombre de demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires ou autres quartiers des unités urbaines englobantes diffèrent sensiblement de ceux publiés dans le rapport ONPV 2021. Les chiffres présentés dans cette partie ont été produits à partir du dernier référentiel géographique avec lequel l'Insee a réalisé le géoréférencement des demandeurs d'emploi. Celui de la précédente fiche est plus ancien. Ce changement de référentiel vise à une amélioration de la connaissance statistique des demandeurs d'emploi vivant en QPV.

## Les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Une baisse continue depuis le T2 2021

### Une prédominance des demandeurs d'emploi de catégorie A en QPV

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, 687 200 demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C) habitent dans un quartier prioritaire de France métropolitaine ou de La Réunion. Parmi eux, 63,8 %, soit 438 700, sont sans aucune activité (catégorie A), contre 57,8 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 1**). En QPV, les demandeurs d'emploi ayant une activité réduite (catégorie B ou C) sont moins présents que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (respectivement 36,2 % contre 42,3 %).

### Une diminution continue du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A depuis avril 2021

Après une forte augmentation liée à la crise sanitaire, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est en régression continue depuis le deuxième trimestre 2021, pour se retrouver à un niveau inférieur en 2022 par rapport à fin 2019. Parallèlement, le nombre de demandeurs

d'emploi exerçant une activité réduite (catégories B et C) reste relativement stable en 2022 dans des proportions identiques en et hors quartiers prioritaires.

Toutes les régions ont vu leur nombre de demandeurs d'emploi diminuer entre 2021 et 2022. Cette diminution est en moyenne de 6,2 %. Elle est plus marquée dans les QPV de Normandie et des Pays de la Loire (- 9,2 et - 8,7 %)<sup>1</sup>.

### Une baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi

Après une hausse en début de crise sanitaire, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C, diminue depuis le deuxième trimestre 2021. Ainsi fin 2022, 104 900 jeunes âgés de moins de 26 ans résidant en quartiers prioritaires sont inscrits sur les listes de France Travail en tant que demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C, contre 108 300 l'année précédente, soit une baisse de -3,1 %. À contrario, ce chiffre repart à la hausse dans les quartiers englobants (**tableau 2**).

#### SOURCE ET MÉTHODE : FRANCE TRAVAIL

Cette partie repose sur les données de France Travail (STMT), géoréférencées par l'Insee. Certains chiffres concernant le nombre de demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires ou autres quartiers des unités urbaines englobantes diffèrent sensiblement de ceux publiés dans le rapport ONPV 2021. Les chiffres présentés dans cette partie ont été produits à partir du dernier référentiel géographique avec lequel l'Insee a réalisé le géoréférencement des demandeurs d'emploi. Celui de la précédente fiche est plus ancien. Ce changement de référentiel vise à une amélioration de la connaissance statistique des demandeurs d'emploi vivant en QPV. Les deux approches sont mobilisées dans cet article en fonction de la disponibilité des indicateurs.

1. Pour ce calcul, les données concernant la Corse ne sont pas comptabilisées car les effectifs sont restreints et un moindre changement de ces effectifs entraînent une importante diminution ou hausse. Le taux d'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en Corse entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2022 et celui de 2021, est de - 12 %.

**Tableau 1**

Nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C inscrits à France Travail du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

	Catégorie A				Catégorie B et C			
	QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)
T4 2019	524,4	-4,8	1966,9	2,6	234,9	-3,3	1060,9	-2,5
T4 2020	546,8	4,3	2 077,7	5,6	231,3	-1,6	1 104,6	-0,9
T1 2021	546,8	0,4	2 016,0	4,5	235,9	6,8	1 120,9	6,1
T2 2021	510,5	-11,7	1 801,1	-12,9	252,5	23,4	1 191,9	22,4
T3 2021	504,6	-8,0	1 862,9	-6,1	256,3	6,6	1 216,8	0,1
T4 2021	482,6	-11,7	1 790,0	-13,8	249,0	7,7	1 173,3	6,2
T1 2022	469,6	-14,1	1 690,2	-16,2	251,3	6,5	1 178,5	5,1
T2 2022	441,2	-13,6	1 595,2	-11,4	252,3	-0,1	1 180,6	-0,9
T3 2022	447,7	-11,3	1 663,5	-10,7	255,5	-0,3	1 223,4	0,5
T4 2022	438,7	-9,1	1 643,1	-8,2	248,5	-0,2	1 199,7	2,3

Source : France Travail (STMT) - Géoréférencement Insee.

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Traitements : Insee.

Note de lecture : au 3<sup>e</sup> trimestre 2022, 447 700 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais sont inscrits à France Travail comme demandeurs d'emploi de catégorie A ; par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre diminue de 11,3 %.

**Tableau 2**

Nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C inscrits à France Travail du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 (en milliers) et évolutions annuelles (en %)

	Moins de 26 ans - Catégorie A, B, C			
	QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)	Effectifs demandeurs d'emploi (en milliers)	Évolutions annuelles (en %)
T4 2019	113,5	-5,1	462,1	-3,6
T4 2020	118,6	4,5	512,1	10,8
T1 2021	119,2	4,9	491,0	12,9
T2 2021	112,0	-5,7	422,1	-6,9
T3 2021	116,2	-6,5	483,3	-1,2
T4 2021	108,3	-8,7	446,5	-12,8
T1 2022	106,8	-10,4	419,4	-14,6
T2 2022	100,2	-10,5	388,8	-7,9
T3 2022	108,9	-6,3	449,2	-7,1
T4 2022	104,9	-3,1	512,1	14,7

Source : France Travail (STMT) - Géoréférencement Insee.

Champ : demandeurs d'emploi de moins de 26 ans inscrits à France Travail en catégories A, B ou C résidant dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire métropolitain ou réunionnais.

Traitements : Insee.

Note de lecture : au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, 104 900 habitants des quartiers prioritaires métropolitains ou réunionnais âgés de moins de 26 ans sont inscrits à France Travail comme demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C ; par rapport à la même période de l'année précédente, leur nombre diminue de 3,1 %.

### Pour mieux comprendre

**Catégorie A** : Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie de demandeurs d'emploi qui se rapproche le plus de la définition du chômage en sens du Bureau international du travail (BIT).

**Catégorie B et C** : Personne ayant exercé une activité réduite, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

## Profil et accès à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

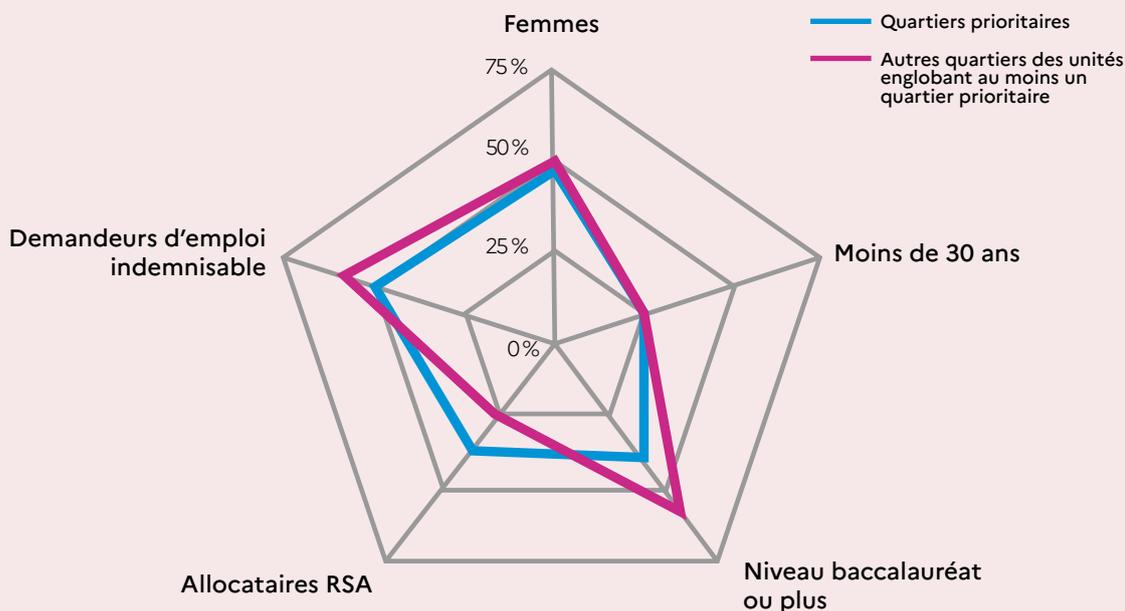
### Des demandeurs d'emploi moins diplômés dans les quartiers prioritaires

La répartition par âge des demandeurs d'emploi résidant en QPV est proche de celle des demandeurs d'emploi résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un QPV. En revanche, les demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires sont plus souvent des hommes (53 %) que dans les quartiers environnants (49 %) (**Graphique 1**). Ils ont, par ailleurs, un niveau de formation généralement inférieur à celui des autres demandeurs d'emploi : trois sur cinq ont un niveau inférieur au baccalauréat contre moins de la moitié des autres demandeurs d'emploi des quartiers environnants.

Plus de la moitié (51 %) des demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires ont un droit à une allocation de chômage (assurance chômage ou régime de solidarité de l'État), contre 60 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ils sont, en revanche, plus souvent allocataires du RSA. Ces écarts traduisent vraisemblablement leur éloignement plus important du marché du travail.

**Graphique 1**

Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au 30 juin 2022



Source : France Travail (STMT).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B ou C au 30 juin 2022.

Traitement : France Travail.

Note de lecture : dans les quartiers prioritaires, 40 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat contre 57 % dans les quartiers environnants.

## 47,1 % des demandeurs d'emploi des QPV accèdent à l'emploi dans l'année qui suit leur inscription

Au cours de l'année qui suit leur inscription en catégorie A ou B, 47 % des demandeurs d'emploi des QPV ont accès à un emploi, contre 58 % des demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobant au moins un QPV. Quelles que soient les caractéristiques des demandeurs d'emploi, l'accès à l'emploi est plus faible dans les QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (**Graphique 2**).

Par ailleurs, parmi les demandeurs d'emploi des QPV, les Franciliens accèdent davantage à l'emploi dans l'année suivant leur inscription que ceux des autres régions. A l'inverse, pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, c'est en Île-de-France que l'accès à l'emploi est moindre (52,7 % en IDF contre 60,4 % dans le reste de la France métropolitaine). En outre, les femmes accèdent moins facilement à l'emploi que les

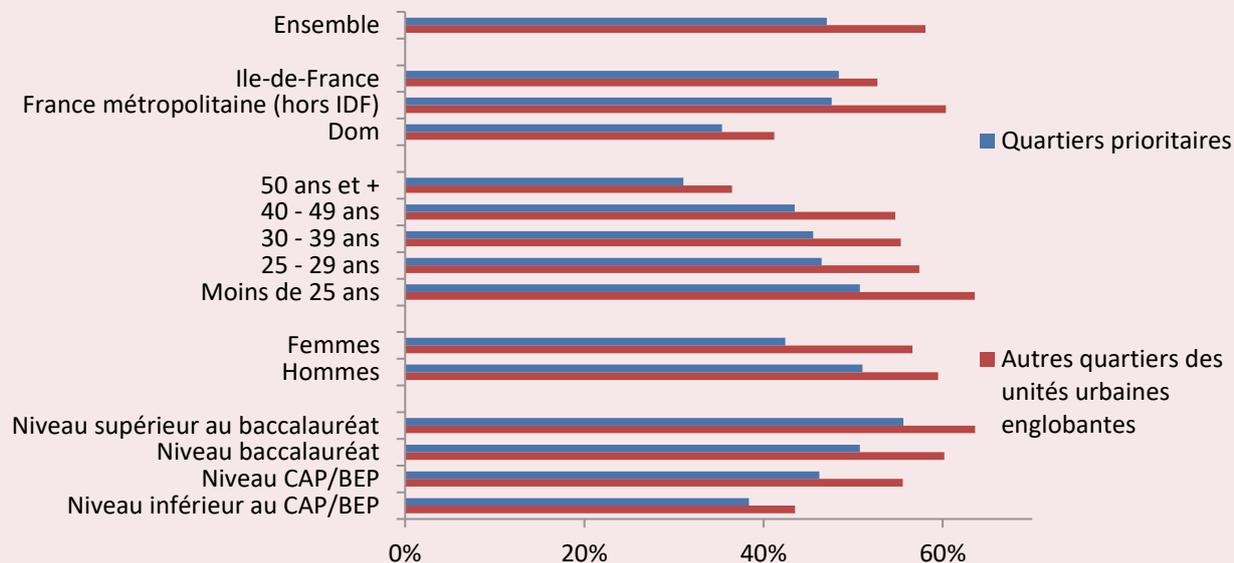
hommes dans les QPV (resp. 42,4 % et 51,1 %), alors que dans les autres quartiers la différence entre femmes et hommes est plus faible (resp. 56,6 % et 59,5 %). Enfin, dans les QPV comme ailleurs, les jeunes de moins de 25 ans accèdent plus aisément à l'emploi que leurs aînés.

Ajouter un titre sur l'évolution car c'est un résultat important : 2014-2022 un taux d'accès à l'emploi en augmentation.

Entre 2014 et 2021, le taux d'accès à l'emploi s'est amélioré pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, quelles que soient leurs caractéristiques, au même rythme en QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. En QPV comme pour les quartiers englobants, cette hausse du taux d'accès est plus importante pour les demandeurs d'emploi avec un diplôme supérieur au baccalauréat (+23,7 points de pourcentage en QPV) et ceux avec un diplôme niveau CAP/BEP (+20,4 points) mais également les Dom (20,6 points) et les jeunes (+9,3 points) (**Tableau 1**).

### Graphique 2

Accès à l'emploi d'un mois ou plus au cours de l'année qui suit une inscription à France Travail, en fonction du lieu de résidence et des caractéristiques socio-démographiques des demandeurs d'emploi, en 2021



Source : France Travail (Fichier historique, SISF), AcoSS-CCMSA (DPAE).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en 2021 en catégories A, B ou en contrat de sécurisation professionnelle, ou en catégorie C avec une déclaration d'embauche le mois de leur inscription.

Calculs : France Travail.

Note de lecture : 47 % des demandeurs d'emplois des catégories A ou B des quartiers prioritaires inscrits en cours d'année 2021 accèdent à l'emploi au cours de l'année suivant leur inscription, contre 58 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

**Tableau 1**

Taux d'accès à l'emploi selon le diplôme, le sexe, l'âge et le lieu de résidence

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taux d'accès à l'emploi en UU</b>	<b>40,4</b>	<b>50,9</b>	<b>51,9</b>	<b>54,6</b>	<b>55,8</b>	<b>57,5</b>	<b>59,0</b>	<b>56,4</b>	<b>58,1</b>
<b>Taux d'accès à l'emploi en QPV</b>	<b>27,1</b>	<b>34,3</b>	<b>39,3</b>	<b>41,8</b>	<b>42,9</b>	<b>45,0</b>	<b>46,8</b>	<b>44,6</b>	<b>47,1</b>
<i>Caractéristiques des QPV</i>									
Niveau inférieur au CAP/BEP	24,1	30,0	33,7	33,5	34,9	37,3	38,2	35,7	38,4
Niveau CAP/BEP	25,9	33,4	37,6	40,5	42,3	43,9	45,7	43,6	46,3
Niveau baccalauréat	32,4	38,3	42,9	46,7	48,2	49,9	51,6	49,1	50,9
Niveau supérieur au baccalauréat	32,0	41,1	47,5	52,0	53,1	54,6	56,5	53,8	55,6
Hommes	29,5	37,8	42,0	45,3	46,6	49,2	51,1	48,8	51,1
Femmes	24,1	30,2	36,1	37,8	38,8	40,4	42,1	40,0	42,5
Moins de 25 ans	31,6	36,9	43,0	45,8	46,4	48,6	49,7	47,5	50,8
25-29 ans	33,8	39,1	43,5	44,3	45,5	46,9	48,1	45,4	46,5
30-39 ans	31,3	37,5	40,2	41,3	42,6	44,3	46,6	44,0	45,6
40-49 ans	28,0	34,8	38,1	40,1	40,9	42,7	45,3	42,5	43,5
50 ans et +	19,9	25,6	28,6	30,6	30,1	31,6	32,9	30,8	31,1
Dom	20,7	29,0	30,3	32,5	33,3	34,7	37,7	36,7	41,3
France métropolitaine (hors IDF)	42,5	52,7	53,7	56,3	57,6	59,4	60,9	58,4	60,4
Île-de-France	38,6	50,2	50,3	52,7	53,6	55,1	56,1	52,8	52,8

**Source** : France Travail (Fichier historique, SISP), AcoSS-CCMSA (DPAE).**Champ** : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en année n-1 (n = 2014 à 2022) en catégories A, B ou en contrat de sécurisation professionnelle, ou en catégorie C avec une déclaration d'embauche le mois de leur inscription.**Calculs** : France Travail.**Note de lecture** : la différence du taux d'accès à l'emploi entre les demandeurs d'emploi des QPV et celui des demandeurs d'emploi résidant dans les autres quartiers des unités urbaines, a légèrement baissé depuis 2014 (de 13,2 points de pourcentage de différence en faveur des résidents des autres quartiers des unités urbaines en 2014, à 11,0 points en 2022).

## Formation, prestations et accompagnement des demandeurs d'emploi



### Pour mieux comprendre

France Travail met en œuvre un accompagnement différencié en termes de nature et d'intensité des services proposés pour répondre à des besoins distincts des demandeurs d'emploi :

- La modalité « suivi » est destinée aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail et dont l'autonomie est la plus grande ;
- L'accompagnement « guidé » est dédié aux demandeurs d'emploi se trouvant dans une situation intermédiaire ;
- L'accompagnement « renforcé », qui repose sur des contacts plus fréquents avec les conseillers en privilégiant les entretiens physiques, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un accompagnement intensif ;
- L'approche « globale » de l'accompagnement s'adresse aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels.

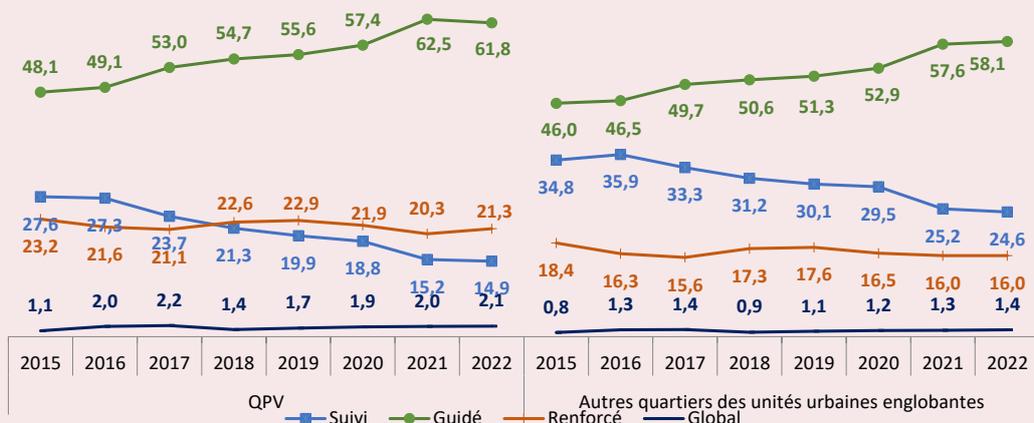
L'affectation à une modalité de suivi ou d'accompagnement est réalisée sur la base d'un diagnostic individualisé de la situation du demandeur d'emploi et de ses besoins.

### Les demandeurs d'emploi résidant en QPV bénéficient relativement plus souvent d'un accompagnement renforcé...

En moyenne, les demandeurs d'emploi des QPV bénéficient d'un accompagnement plus intensif que les autres demandeurs d'emploi : fin juin 2022, 23 % d'entre eux bénéficient d'un accompagnement « global » ou « renforcé », contre 17 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (**graphique 1**). En QPV comme dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, les jeunes sont proportionnellement davantage concernés par l'accompagnement intensif : 32,6 % des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans des QPV bénéficient ainsi d'un accompagnement « global » ou « renforcé ». Cette part est de 31,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

### Graphique 1

Évolution de la proportion des différents types d'accompagnement de 2015 à 2022, selon le lieu de résidence pour les résidents des QPV (en %)



Source : France Travail (STMT).

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B ou C au 30 juin de chaque année de 2015 à 2022.

Calculs : France Travail. Calculs : France Travail.

Note de lecture : depuis 2018, la part de demandeurs d'emploi des QPV en accompagnement renforcé, est supérieure à celle des demandeurs d'emploi sous la modalité « suivi » (21,3 % contre 14,9 % en 2022), contrairement aux résidents des autres quartiers des unités urbaines englobantes avec 16,0 % des demandeurs d'emploi en accompagnement renforcé contre 24,6 % en modalité « suivi » en 2022.

### ... et leur part dans les entrées en formation est similaire à celle des autres demandeurs d'emploi

Entre juillet 2021 et juin 2022, les entrées en formation des demandeurs d'emploi des QPV sont proportionnellement similaires à celles des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les demandeurs d'emploi en QPV représentent ainsi 14 % des entrées en formation, une part proche de leur poids sur l'ensemble des demandeurs d'emploi ; pour les autres quartiers la part dans les entrées en formation est de 40 % pour un poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de 44 % (tableau 1).

En QPV, comme dans les autres quartiers, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans entrent plus souvent en formation que les demandeurs d'emploi plus âgés : ainsi, en QPV, les jeunes de moins de 25 ans représentent 20 % des entrées en formation, mais seulement 12 % des demandeurs d'emploi.

12 % des formations suivies par les demandeurs d'emploi des QPV ont un objectif de « remise à niveau », contre 9 % pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes. À l'inverse, ces derniers suivent un peu plus souvent des formations dont l'objectif est la « certification » (44,3 % pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, contre 43,6 %). Pour les autres objectifs de formation (perfectionne-

ment, professionnalisation, adaptation au poste de travail, etc.), on observe des différences plus ou moins significatives entre les demandeurs d'emploi des QPV et ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes, respectivement 12,3 % contre 15 % ; 10,7 % contre 9,6 % et 4,9 % contre 5,6 %.

### Les jeunes demandeurs d'emploi issus d'un QPV bénéficient plus souvent de prestations de France Travail relevant d'un appui social

France Travail propose des prestations aux demandeurs d'emploi sous forme, par exemple, d'ateliers, d'appui social ou d'évaluations (évaluations des compétences professionnelles, diagnostic de positionnement...).

Entre juillet 2021 et juin 2022, les demandeurs d'emploi des QPV ont bénéficié de 16 % des prestations délivrées par France Travail, soit une part proche de leurs poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (tableau 2). À l'instar des formations, les jeunes bénéficient plus fréquemment que leurs aînés de ces prestations. Pour les demandeurs d'emploi des QPV, celles-ci relèvent plus souvent de l'appui social (principalement l'« accompagnement social »), que pour les demandeurs d'emploi des autres quartiers des unités urbaines englobantes, soit 3 % des prestations dans le premier cas contre 2 % dans le second.

**Tableau 1**

Répartition des entrées en formation et des demandeurs d'emploi selon l'âge et le sexe 2021-2022

	Entrées en formation		Demandeurs d'emploi	
	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
<b>Répartition par âge</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Moins de 25 ans	20%	18%	12%	11%
25 - 29 ans	17%	18%	13%	14%
30 - 39 ans	28%	29%	26%	26%
40 - 49 ans	21%	20%	23%	21%
50 ans et +	14%	15%	26%	27%
<b>Répartition par sexe</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Hommes	53%	49%	53%	49%
Femmes	47%	51%	47%	51%
<b>Part des habitants parmi les entrées en formation ou demandeurs d'emploi</b>	<b>14%</b>	<b>40%</b>	<b>13%</b>	<b>44%</b>

**Source** : France Travail (STMT).**Champ** : entrées en formation de juillet 2021 à juin 2022 ; répartition des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C au 30 juin 2022.**Calculs** : France Travail.**Note de lecture** : 14 % des bénéficiaires de formation et 13 % des demandeurs d'emploi résidaient en quartiers prioritaires. Dans ces quartiers, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans représentent 12 % des inscrits en catégorie A, B ou C et concentrent 20 % des entrées en formation.**Tableau 2**

Part des principales prestations délivrées dans les QPV et autres quartiers des unités urbaines englobantes 2021-2022

	Quartiers prioritaires	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
<b>Part de la zone dans l'ensemble des prestations</b>	<b>16%</b>	<b>48%</b>
<b>Principales prestations suivies</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Prestations d'appui social	3%	2%
Accompagnement social	2%	1%
Un plan local pour l'insertion et l'emploi	1%	1%
Une insertion par l'activité économique	0%	0%
<b>Autres prestations ("Accompagnement", "Évaluation", "Méthode" et "Autres prestations")</b>	<b>97%</b>	<b>98%</b>
Equip' Emploi	13%	3%
#Tom - Recrutement	11%	8%
Accompagnement renforcé des jeunes demandeurs d'emploi	7%	10%
Pass IAE	6%	4%
Concevoir un CV percutant	5%	5%
Reste	55%	67%

**Source** : France Travail (SISP).**Champ** : prestations suivies de juillet 2021 à juin 2022.**Calculs** : France Travail.**Note de lecture** : dans les QPV, Equip' emploi représente 13 % des prestations suivies entre juillet 2021 et juin 2022.

## Les contrats aidés en forte hausse en 2021 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire

### Pour mieux comprendre

Les contrats aidés sont des emplois subventionnés par l'État visant à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Ils prennent la forme du parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non-marchand et du contrat unique d'insertion - contrat d'initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

La prescription de contrats aidés a fortement augmenté en 2021 (passant de 64 900 en 2020 à 158 600 en 2021, soit +144 %), sous l'impulsion du plan #1jeune1solution, destiné à lutter contre le chômage des jeunes provoqué par la crise sanitaire de la Covid-19 (**tableau 1**). Ce plan étend la prescription de CIE auprès des jeunes de moins de 26 ans, alors qu'elle n'était autorisée depuis 2018 que dans les départements d'outre-mer (DOM) ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). La hausse des contrats aidés en 2021 est donc principalement portée par les CIE (+72 300 CIE et +21 400 PEC par rapport à 2020). Les jeunes sont les principaux bénéficiaires des nouveaux contrats aidés financés. Les bénéficiaires de CIE sont quasi-exclusivement des jeunes de moins de 26 ans (**tableau 2**).

### En 2021, 11,7 % des salariés recrutés en contrats aidés résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

En 2021, en France métropolitaine, 18 600 bénéficiaires de contrats aidés résident en QPV, soit 11,7 % des bénéficiaires entrés en contrat aidé dans l'année. Cette proportion reste en deçà de l'objectif cible national fixé à 15 % dans la circulaire de programmation 2020 du fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE). Les résidents en QPV ont un peu plus bénéficié du financement accru des contrats aidés. Ainsi, la proportion des PEC et des CIE en QPV s'est accrue entre 2020 et 2021. Cependant, la part des bénéficiaires de contrat aidé, tout contrat confondu, résidant en QPV a baissé, passant de 12,9 % en 2020 à 11,7 % en 2021. Cette baisse est principalement imputable au fait que la hausse des contrats aidés est surtout tirée par le financement des CIE, lesquels ciblent moins souvent que les PEC des résidents en QPV. Ainsi, en 2021, 14,8 % des bénéficiaires de PEC résident en QPV, contre 8,3 % des bénéficiaires de CIE (**tableau 1**).

**Tableau 1**

Part des résidents des quartiers prioritaires dans les embauches en parcours emploi compétences (PEC) et contrat initiative emploi (CIE), en 2021 et 2020

	PEC	CIE	Ensemble des contrats aidés
Nombre d'entrées en Contrat Aidé en 2021	83 297	75 344	158 641
Dont : résidents des QPV	12 324	6 244	18 568
Part des résidents des QPV dans les entrants en contrats aidés (%)	14,8	8,3	11,7
Nombre d'entrées en Contrat Aidé en 2020	61 901	3 017	64 918
Dont : résidents des QPV	8 155	223	8 378
Part des résidents des QPV dans les entrants en contrats aidés (%)	13,2	7,4	12,9

**Source :** Agence de services et de paiement (ASP).

**Champ :** entrants en contrats aidés en 2021 ou 2020 résidant en France métropolitaine - conventions initiales et reconductions.

**Traitements :** Dares-Insee.

**Note de lecture :** en 2021, parmi les 83 297 embauches en PEC, 12 324 résident en quartiers prioritaires, soit 14,8 %.

### Des bénéficiaires de contrats aidés moins diplômés dans les QPV

Les résidents des QPV entrés en contrats aidés, qu'ils soient en PEC ou en CIE, sont moins diplômés que les personnes résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes<sup>2</sup>. Ainsi, 18,1 % des PEC et 14,3 % des CIE disposent d'un niveau de formation initiale supérieur au Bac, contre 25 % des PEC et 24,1 % des CIE dans les unités urbaines englobantes (**tableau 2**).

Si les jeunes sont les principaux bénéficiaires de la hausse des PEC et des CIE en 2021, la part des moins de 26 ans parmi les PEC est moins élevée dans les QPV que dans les unités urbaines englobantes, alors qu'elle est similaire pour les CIE.

### Dans les QPV, les salariés en contrats aidés sont un peu moins souvent en CDI

Les bénéficiaires de contrat aidé résidant en QPV sont un peu moins fréquemment en CDI et un peu plus souvent employés à temps partiel que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 2**). En QPV, par rapport aux unités urbaines englobantes, les PEC sont plus souvent recrutés dans des établissements publics, et moins souvent par des communes, EPCI ou collectivités territoriales, ou par des associations (**tableau 3**).

2. Unité urbaine comprenant au moins un quartier de la politique de la ville.

**Tableau 2**  
Caractéristiques des bénéficiaires et des emplois en PEC et CIE, en 2021 (en %)

	PEC		CIE	
	En QPV	En unités urbaines englobantes (hors QPV)	En QPV	En unités urbaines englobantes (hors QPV)
<i>Caractéristiques du salarié</i>				
<b>Âge du salarié</b>				
Moins de 26 ans	35,8	38,9	96,0	96,7
De 26 à 49 ans	46,6	40,7	3,7	3,0
50 ans ou plus	17,6	20,4	0,3	0,3
<b>Sexe</b>				
Homme	32,5	32,3	54,0	54,8
Femme	67,5	67,7	46,0	45,2
<b>Niveau de formation initiale</b>				
Inférieur au CAP-BEP	22,5	16,7	21,7	13,6
CAP-BEP	31,8	29,7	28,0	24,1
Bac	27,6	28,6	36,0	38,2
Supérieur au Bac	18,1	25,0	14,3	24,1
Travailleur handicapé	8,1	13,4	1,5	1,6
Minima sociaux	34,1	27,3	6,5	4,8
<b>Caractéristiques de l'emploi</b>				
CDI	4,0	7,5	62,8	69,5
Temps partiel	75,7	69,7	29,9	24,9

**Source :** Agence de services et de paiement (ASP).

**Champ :** entrants en contrats aidés en 2021 ou 2020 résidant en France métropolitaine - conventions initiales et reconductions.

**Traitements :** Dares-Insee.

**Note de lecture :** en 2021, les moins de 26 ans représentent 35,8 % des nouveaux contrats PEC en quartiers prioritaires.

**Tableau 3**  
Les employeurs et secteurs recourant aux PEC et CIE, en 2021 (en %)

	PEC		CIE	
	En QPV	En UU englobantes (hors QPV)	En QPV	En UU englobantes (hors QPV)
Commune, EPCI ou autres collectivités territoriales	22,3	24,3		
Association ou autre personne morale	57,7	59,4		
Établissement public	19,9	16,3		
			Agriculture, sylviculture et pêche	0,5
			Industrie	9,1
			Construction	7,9
			Tertiaire	82,5

**Source :** Agence de services et de paiement (ASP).

**Champ :** entrants en contrats aidés en 2021 ou 2020 résidant en France métropolitaine - conventions initiales et reconductions.

**Traitements :** Dares-Insee.

**Note de lecture :** en 2021, 22,3 % des employeurs des PEC des quartiers prioritaires sont des communes, EPCI ou autres collectivités territoriales.

**EPCI :** Établissement Public de Coopération Intercommunale.

## En 2020, l'insertion des sortants de contrats aidés : moins élevée pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

### Méthode :

Les personnes ayant bénéficié d'un parcours emploi compétences (PEC), contrat aidé du secteur non-marchand, sont interrogées six mois après la fin de leur contrat afin de connaître leur situation. Les résultats présentés ci-dessous portent sur l'insertion professionnelle des personnes sorties d'un PEC en 2020, année marquée

par la crise sanitaire. Cette fiche considère les bénéficiaires de contrats aidés sortis, et non interrogés (comme c'était le cas dans les précédentes éditions) au cours de l'année. Ce choix permet de mieux relier ces analyses à la situation du marché du travail de l'année.

### Parmi les personnes sorties d'un parcours emploi compétence (PEC) en 2020, la moitié est en emploi 6 mois plus tard parmi les résidents en QPV

49,9 % des sortants de PEC en 2020 résidant en QPV sont toujours en emploi 6 mois après leur sortie (**tableau 1**). L'insertion professionnelle à la sortie de PEC est la plus forte pour les plus qualifiés : 63,1 % des titulaires d'un diplôme supérieur au bac sont en emploi 6 mois après leur sortie. Elle est la plus faible pour les hommes (42,2 %).

### Des taux d'insertion dans l'emploi plus faibles dans les QPV, quelles que soient les caractéristiques des bénéficiaires

L'insertion dans l'emploi est plus faible dans les QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes : 56,7 % des sortants de PEC en 2020 résidant dans les unités urbaines englobantes hors QPV sont toujours en emploi 6 mois après leur sortie, soit près de 7 points de plus que les résidents en QPV.

Quelle que soit la caractéristique du bénéficiaire considérée, l'insertion professionnelle est plus faible dans les QPV. Ce constat est particulièrement notable pour les 50 ans ou plus : 44,7 % de ceux en QPV se déclarent en emploi, contre 55 % dans les unités urbaines englobantes.

### Les sortants de PEC vivant en QPV sont plus souvent au chômage

Pour 34,7 % des résidents en QPV sortis d'un PEC en 2020, l'emploi retrouvé est un emploi durable, c'est-à-dire un CDI ou un CDD de plus de 3 mois (**tableau 2**). Ce taux d'insertion en emploi durable est également plus faible que celui des personnes résidant dans le reste des unités urbaines englobantes.

Lorsqu'ils ne sont pas en emploi, les sortants de PEC vivant en QPV sont au chômage pour 42,2 % d'entre eux, contre 33,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. 3,7 % sont en formation, et 4,1 % sont en inactivité parmi les résidents en QPV, des proportions plus proches de celles des résidents du reste des unités urbaines englobantes.

**Tableau 1**

Taux d'insertion dans l'emploi à six mois selon les caractéristiques des salariés sortis de contrat aidé en 2020 et 2019 (en %)

	PEC (en 2020)		PEC (en 2019)	
	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)
<b>Ensemble</b>	<b>49,9</b>	<b>56,7</b>	<b>56,3</b>	<b>64,1</b>
<b>Sexe</b>				
Homme	42,2	50,3	47,8	52,1
Femme	53,0	59,0	58,9	67,6
<b>Âge</b>				
Moins de 26 ans	51,0	53,9	48,1	53,3
De 26 à 49 ans	51,4	58,9	58,4	67,2
50 ans ou plus	44,7	55,0	58,0	64,9
<b>Niveau de formation</b>				
Supérieur au Bac	63,1	64,9	70,1	74,0
BAC	51,7	58,1	60,0	65,9
CAP-BEP	46,8	52,9	52,7	58,6
Inférieur au CAP	44,4	49,2	46,0	51,4
<b>Statut de l'employeur</b>				
Commune, EPCI ou autre collectivité territoriale	44,7	51,4	47,1	51,1
Association ou autre personne morale	47,3	53,0	47,9	55,9
Établissement public	57,6	66,7	68,0	75,6

**Source** : Agence de services et de paiement (ASP).**Champ** : : personnes sorties de PEC en 2020 ou 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de quartiers prioritaires; France métropolitaine.**Traitements** : Dares-Insee.**Note de lecture** : 42,2 % des hommes sortis de PEC en 2020 résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.**Tableau 2**

Comparaison des situations professionnelles à six mois des sortants de contrat aidé (PEC) en 2020 et 2019 (en %)

	Emploi		Emploi durable		Stages de formation, études		Chômage	
	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)	En QPV	En UU englobante (hors QPV)
PEC (en 2020)	49,9	56,7	34,7	44,7	3,7	5,3	42,2	33,9
PEC (en 2019)	56,3	64,1	42,8	53,0	2,0	3,4	38,2	27,9
PEC hors AESH (en 2020)	45,9	51,7	31,0	39,5	3,9	6,0	45,9	38,1
PEC hors AESH (en 2019)	49,0	56,1	36,6	45,0	2,3	4,1	44,9	35,0

**Source** : Agence de services et de paiement (ASP).**Champ** : : personnes sorties de PEC en 2020 ou 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de quartiers prioritaires; France métropolitaine.**Traitements** : Dares-Insee.**Note de lecture** : 49,9 % des personnes sorties de PEC en 2020 résidant en quartiers prioritaires déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

### En 2020, le taux d'insertion dans l'emploi d'un bénéficiaire de PEC vivant en QPV a chuté

Entre 2019 et 2020, le taux d'insertion en emploi est en baisse de 6,3 points pour les résidents en QPV, au profit d'une hausse du chômage (+4 points), de la formation (+1,7 point) et de l'inactivité (+0,6 point). Cependant, cette chute s'explique en partie par des évolutions réglementaires intervenues sur le statut des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH). En effet, à partir de 2016, les contrats aidés exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) arrivés à leur terme sont progressivement transformés en contrats de travail de droit commun, affectant artificiellement à la hausse le taux d'insertion dans l'emploi des sortants de contrats aidés<sup>3</sup>. Ce phénomène a été particulièrement important en 2018 et 2019, de sorte que l'insertion professionnelle après contrat aidé n'est pas parfaitement comparable entre 2019 et 2020. Hors AESH, la chute du taux d'insertion dans l'emploi entre 2019 et 2020 est plus contenue (-3,1 points) (**tableau 2**).

La baisse du taux d'insertion dans l'emploi en QPV a été la plus forte pour les 50 ans ou plus (-13,3 points), les sortants de PEC des établissements publics (-10,4 points) ou encore les titulaires d'un diplômé de niveau supérieur ou égal au BEP-CAP, notamment le Bac (-8,3 points)<sup>4</sup>. Elle a été d'ampleur similaire pour les hommes et pour les femmes.

En revanche, l'insertion professionnelle a progressé chez les moins de 26 ans, cible prioritaire des mesures d'aide à l'insertion professionnelle dès août 2020, dans le cadre du plan #1jeune-1solution (+2,9 points).

Cette baisse du taux d'insertion dans l'emploi a touché l'ensemble des résidents des unités urbaines englobant un QPV, si bien que l'écart entre les taux d'insertion est resté quasiment stable entre 2019 et 2020, passant de 7,8 points à 6,8 points.

### Les sortants de PEC vivant dans un QPV sont davantage satisfaits de leur contrat

De manière générale, les sortants de PEC dans les QPV sont légèrement plus satisfaits du déroulement de leur contrat aidé que les autres bénéficiaires : en 2020, 86,5 % considèrent que le passage en PEC leur a permis de se sentir utiles et de reprendre confiance, contre 83,6 % des sortants des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 3**). De même, le PEC a permis à 73,7 % des bénéficiaires de QPV d'améliorer leur situation financière, contre 67,5 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

**Tableau 3**

Satisfaction éprouvée vis-à-vis du passage en contrat aidé en 2020 (en %)

	PEC (en 2020)	
	En QPV	En UU englobante (hors QPV)
<b>Votre contrat aidé vous a-t-il permis ...</b>		
... de vous sentir utile, de reprendre confiance	86,5	83,6
... d'améliorer votre situation financière	73,7	67,5

**Source :** Agence de services et de paiement (ASP).

**Champ :** personnes sorties de PEC en 2020 ou 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de quartiers prioritaires; France métropolitaine.

**Traitements :** Dares-Insee.

**Note de lecture :** 86,5 % des sortants de PEC en 2020 résidant en quartiers prioritaires estiment que le contrat aidé leur a permis de se sentir utiles, de reprendre confiance.

3. Farges et Froger (2023), « Comment l'insertion en emploi six mois après un contrat aidé non marchand évolue-t-elle depuis 2015 ? », Dares Analyses n°11.

4. Les conclusions restent inchangées hors contrats aidés en AESH.

## L'accueil des jeunes par les missions locales : un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé en quartiers prioritaires (QPV)

### Pour mieux comprendre

Le réseau des missions locales aide les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Son action auprès des jeunes va, selon les profils, d'une activité d'information et de conseil à un accompagnement plus intensif et plus régulier. Cet accompagnement vise à traiter l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés et ainsi lever les freins à leur insertion professionnelle et leur parcours vers l'autonomie. 436 missions locales sont réparties sur le territoire national au 31 décembre 2021, dont 93 % accueillent des jeunes résidents des QPV.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le parcours contractualisé d'accès à l'emploi et l'autonomie (PACEA) est devenu le nouveau cadre d'accompagnement des jeunes en mission locale. Il s'adresse à tout jeune volontaire qui entre dans un accompagnement contractualisé après qu'un diagnostic approfondi ait mis en évidence ce besoin. La Garantie jeunes (GJ), modalité d'accompagnement spécifique et intensif du PACEA, est quant à elle destinée aux 16-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation<sup>5</sup>. Ces bénéficiaires, accompagnés pendant 12 mois, reçoivent une allocation d'un montant maximum de 497,5 euros mensuels nets au 1<sup>er</sup> avril 2021, en partie cumulable avec des revenus d'activité.

### 16 % des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale en 2021 vivent dans un QPV

En 2021, 445 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois en mission locale (**tableau 1**), soit 11 % de plus qu'en 2020 (400 000), en raison notamment de l'assouplissement des restrictions sanitaires. Le nombre de primo-accueillis a notamment fortement augmenté entre les premiers semestres 2020 et 2021 (+ 28 %), en lien avec la mise en place du plan #1jeune-1solution en août 2020 pour aider les jeunes face à la crise sanitaire. Le nombre de premiers accueils a ensuite diminué au deuxième semestre 2021 (- 5 % entre les deuxièmes semestres) pour revenir à un niveau proche de celui de 2019.

En 2021, 16 % des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale résident dans un QPV (71 000 jeunes), une part stable par rapport à 2020. Près d'un jeune de 16-25 ans sur dix résidant en QPV a ainsi été accueilli. La part des résidents en QPV est un peu plus élevée pour les jeunes entrant en PACEA (18 % en 2021, soit 81 500 jeunes) ou bénéficiant de la Garantie jeunes (21 %, soit 36 000 jeunes). Les jeunes des QPV représentent au total 19 % des jeunes entrés dans un dispositif national en 2021. En outre, les jeunes des QPV en PACEA restent plus longtemps suivis dans les missions locales. En effet, 61 % de ceux en PACEA au 31 décembre 2021 fréquentent la mission locale depuis plus d'un an contre 54 % pour l'ensemble des jeunes.

### Les jeunes des QPV en mission locale sont moins âgés et moins diplômés

Les 16 à 18 ans représentent 40 % des jeunes de QPV primo-accueillis en 2021, contre 35 % pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 2**). Par ailleurs, 17 % des primo-accueillis des QPV sont de nationalité étrangère hors Union européenne en 2021, contre 14 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes; cette répartition est identique à celle de 2020. Les jeunes des QPV primo-accueillis sont, en moyenne, moins diplômés : 22 % sont sans diplôme ou ont le brevet des collèges, contre 19 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Enfin, ils sont moins souvent titulaires du permis de conduire : 13 % le détiennent, contre 17 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

5. La Garantie jeunes a été remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune en mars 2022.

## Les jeunes des QPV en mission locale sont moins âgés et moins diplômés

Les 16 à 18 ans représentent 40 % des jeunes de QPV primo-accueillis en 2021, contre 35 % pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (**tableau 2**). Par ailleurs, 17 % des primo-accueillis des QPV sont de nationalité étrangère hors Union européenne en 2021, contre 14 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes ; cette répartition est identique à celle de 2020. Les jeunes des QPV primo-accueillis sont, en moyenne, moins diplômés : 22 % sont sans diplôme ou ont le brevet des collèges, contre 19 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Enfin, ils sont moins souvent titulaires du permis de conduire : 13 % le détiennent, contre 17 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

## Un accompagnement plus poussé en faveur des jeunes des QPV

Au cours des six mois qui ont suivi leur premier accueil en mission locale en 2021, les jeunes des QPV ont été reçus en entretien individuel<sup>6</sup> en moyenne 4,4 fois contre 4,0 fois dans les unités urbaines englobantes (**tableau 3**), comme en 2020. Ils ont suivi 3,1 ateliers<sup>7</sup> contre 2,5 dans les unités urbaines englobantes : le nombre d'ateliers suivis est en hausse par rapport à 2020 (+ 0,9 atelier en QPV, + 0,7 dans les unités urbaines englobantes) et retrouve son niveau de 2019. La baisse du nombre d'ateliers suivis en 2020 s'explique par les restrictions sanitaires s'appliquant aux activités collectives, et leur interruption totale pendant le premier confinement.

En outre, les jeunes des QPV entrent plus souvent en PACEA ou en GJ que les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (respectivement 24 % contre 20 % pour la GJ en 2021, en hausse de 7 points par rapport à 2020) conformément au ciblage dont ils font l'objet.

**Tableau 1**

Nombre de jeunes bénéficiaires d'un accompagnement en mission locale en 2021 et part issue des QPV

	Nombre de jeunes accueillis pour la première fois en mission locale	Nombre de jeunes entrés en PACEA	Nombre de jeunes entrés en GJ	Ancienneté dans la mission locale des jeunes en PACEA au 31 décembre de l'année, en pourcentage <sup>8</sup>			
				Moins de 6 mois	De 6 à 11 mois	De 12 à 23 mois	24 mois et plus
Ensemble des bénéficiaires	445 000	442 500	174 500	27	19	26	28
Bénéficiaires des QPV	71 000	81 500	36 000	24	16	26	35
Part des résidents des QPV (en %)	16	18	21				

Source : IMILO.

Champ : jeunes de 16 à 25 ans ayant été en contact avec une mission locale en 2021 (France entière).

Traitements : Dares – géoréférencement Insee.

Note de lecture : au cours de l'année 2021, 71 000 jeunes des QPV ont été accueillis pour la première fois en mission locale, soit 16 % de l'ensemble des jeunes primo-accueillis.

6. Un entretien individuel est un entretien au cours duquel le conseiller aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

7. Les ateliers permettent aux jeunes d'apprendre à rédiger des CV ou d'apprendre comment bien interagir en entretien par exemple.

8. L'ancienneté est calculée à partir de la date de premier accueil du jeune. N'ont ici été pris en compte que les jeunes en PACEA au 31 décembre 2021, et ayant eu un premier accueil avec la mission locale avant le 31 décembre de l'année.

**Tableau 2**

Caractéristiques des jeunes accueillis pour la première fois dans une mission locale en 2021 (en %)

		En QPV	Dans les unités urbaines englobantes (hors QPV)
Nombre de primo-accueillis		71 000	241 000
Sexe	Hommes	54	53
Âge	16-18 ans	40	35
	19-21 ans	39	39
	22-25 ans	21	26
Nationalité	Française	79	83
	Étrangère UE	17	14
	Étrangère hors UE	4	3
Niveau de formation	Supérieur au Bac	9	15
	Bac	43	44
	CAP-BEP	26	22
	Sans diplôme ou brevet des collèges	22	19
Titulaire du permis de conduire au moment du premier accueil		13	17

**Source :** IMILO.**Champ :** jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2021, dans les unités urbaines comprenant des QPV.**Traitements :** Dares – géoréférencement Insee.**Note de lecture :** au cours de l'année 2021, 54 % des primo-accueillis résidant en QPV sont des hommes.**Tableau 3**

Suivi des jeunes au cours des 6 mois suivant le premier accueil

		En quartier prioritaire	Dans les unités urbaines englobantes (hors QPV)
Évènements	Nombre moyen d'entretiens individuels	4,4	4,0
	Nombre moyen d'ateliers	3,1	2,5
	Nombre moyen d'informations collectives	0,4	0,3
Dispositifs	Pourcentage de jeunes entrant en PACEA	68	65
	Pourcentage de jeunes entrant en GJ	24	20

**Source :** IMILO.**Champ :** jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2021, dans les unités urbaines comprenant des QPV. Les dispositifs et événements considérés sont ceux ayant eu lieu dans les 6 mois suivant le premier accueil du jeune.**Traitements :** Dares – géoréférencement Insee.**Note de lecture :** six mois après leur premier entretien individuel ayant eu lieu au cours de l'année 2021, les jeunes des QPV ont eu, en moyenne, 4,4 entretiens, contre 4,0 pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

## Les emplois francs : 120070 emplois francs signés entre avril 2018 et décembre 2023

### Pour mieux comprendre

Instaurés par le décret n° 2018-230 du 30 mars 2018, les emplois francs constituent un dispositif visant à répondre aux inégalités d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : à diplôme, âge et parcours équivalents, il est, en effet, plus difficile d'accéder à un emploi pour ces habitants. En donnant **une prime à l'embauche à toute entreprise ou association ayant fait le choix de recruter un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant en QPV**, les emplois francs visent à dynamiser l'embauche des habitants des quartiers prioritaires. Le montant de la prime est modulé selon le type de contrat (CDI ou CDD)<sup>9</sup>.

Déployée à partir d'avril 2018, cette aide à l'embauche a d'abord été expérimentée sur certains territoires<sup>10</sup>. Elle a été généralisée à l'ensemble de la France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et renouvelé jusqu'au 31 décembre 2023. Par ailleurs, ce dispositif a été complété, entre octobre 2020 et mars 2022, par l'emploi franc renforcé (emploi franc +) qui consiste en une revalorisation du montant de l'aide pour les jeunes de moins de 26 ans<sup>11</sup>. Les emplois francs + s'inscrivent dans le cadre du plan #1jeune-1solution qui mobilise une large palette de dispositifs pour aider les jeunes à trouver une formation, un emploi, une mission ou un accompagnement qui corresponde à leurs besoins.

**Tableau 1**  
Volumes des demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs

	D'avril 2018 à décembre 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Total
Nombre de demandes d'aides transmises à Pôle emploi	23 763	27 478	34 012	34 942	32 689	152 884
Nombre de demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs	19 416	22 544	27 418	26 533	24 159	120 070

**Source :** SISF - France Travail (extraction du 11/02/2024).

**Champ :** demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs transmises à France Travail.

**Traitements :** France Travail.

**Note de lecture :** en 2023 sur les 32 689 demandes d'aides au titre des emplois francs, transmises à Pôle emploi, 24 159 ont été acceptées, soit 73,9 % d'entre elles.

9. 15 000 € sur trois ans pour un CDI, 5 000 € sur deux ans maximum pour un CDD d'au moins six mois.

10. 194 QPV jusqu'en décembre 2019, puis étendu à 740 QPV fin mars 2019.

11. 17 000 € sur trois ans en CDI et 8 000 € sur deux ans pour un CDD. Ce dispositif initialement prévu jusqu'au 31 janvier 2020 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2022.

## En 2023, une baisse du nombre d'emplois francs signés

24 159 demandes d'aides financières de recrutement en emploi franc ont été acceptées en 2023 sur près de 32 689 demandes déposées, soit un taux d'acceptation des demandes de 73,9 %<sup>12</sup> (tableau 1). En cumulé, depuis la mise en place du dispositif en 2018, ce sont 120 070 contrats emplois francs qui ont été signés.

## Les jeunes, plus souvent bénéficiaires des emplois francs

Comme les demandeurs d'emploi vivant en QPV, les bénéficiaires des emplois francs en 2023 sont majoritairement des hommes (53,5 %, tableau 2). Ce sont aussi plus souvent des jeunes : les moins de 26 ans représentent 26,8 % des bénéficiaires des emplois francs alors qu'ils ne représentent que 12 % des demandeurs

d'emploi vivant en QPV au troisième trimestre 2022. Le profil des bénéficiaires des emplois francs est globalement similaire depuis la mise en place du dispositif.

L'objectif des emplois francs est de favoriser l'emploi durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois). Ainsi, 80,7 % des demandes acceptées concernent une embauche en CDI ou en CDI intérimaire. De plus, près de la moitié des embauches dans le cadre des emplois francs (51,6 % en 2023) se font dans des petites et moyennes entreprises (PME), qui emploient entre 10 et 249 personnes.

Depuis la mise en place du dispositif, les entreprises ayant bénéficié de l'emploi franc sont principalement dans les secteurs suivants : l'aide à domicile, la restauration de type rapide, les activités des agences de travail temporaire, le nettoyage courant des bâtiments et la restauration traditionnelle.

**Tableau 2**

Caractéristiques des bénéficiaires et des emplois issus des demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs

	En cumul avril 2018 à décembre 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
<b>Sexe du salarié</b>					
Hommes	53,6	53,6	56,0	53,9	53,5
Femmes	46,4	46,4	44,0	46,1	46,5
<b>Âge du salarié</b>					
Moins de 26 ans	26,5	27,2	26,7	25,6	26,8
26 à 49 ans	62,1	61,8	61,8	61,8	60,1
50 ans et plus	11,4	11,0	11,5	12,7	13,0
<b>Nature du contrat</b>					
CDI	76,3	74,9	76,6	74,9	75,2
CDI intérimaire	4,1	4,3	5,4	5,5	5,5
CDD	19,6	20,8	18,0	19,6	19,3
<b>Taille de l'entreprise</b>					
Moins de 10 salariés	21	21,5	20,5	18,8	17,6
10 à 249 salariés	49,5	48,9	48,7	51,4	51,6
250 à 4999 salariés	20,7	20,4	20,9	19,6	20,2
5000 salariés et plus	8,8	9,3	9,9	10,2	10,5

Source : SISP - France Travail (extraction du 11/02/2024).

Champ : demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs transmises à France Travail.

Traitements : France Travail.

Note de lecture : en 2023, les bénéficiaires des emplois francs sont majoritairement des hommes (54 %).

12. Les motifs de rejet de la demande d'aide financière dans le cadre des emplois francs sont principalement liés aux cotisations sociales de l'entreprise d'embauche qui ne sont pas à jour, au lieu de résidence du demandeur d'emploi se trouvant en dehors d'un QPV, à une demande incomplète ou encore à une durée de contrat inférieure à 6 mois.

13. Selon le code NAF (Nomenclature d'activités française) des entreprises.

## Les Cités de l'emploi

### Pour mieux comprendre

En appui du pilier « Emploi et développement économique » des contrats de ville et compte tenu d'une situation dégradée du marché de l'emploi, le ministère de la Ville a installé, depuis 2020, des collectifs en faveur de l'emploi et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : les Cités de l'emploi (carte 1). Au nombre de 84 depuis 2021, elles sont implantées dans 57 départements, dont 3 se situent en outre-mer (à La Réunion, en Guadeloupe et en Martinique).

#### Les grands objectifs des Cités de l'emploi

Les Cités de l'emploi visent à améliorer le repérage et le raccrochage des demandeurs d'emploi des QPV aux différents dispositifs de droit commun. Elles ouvrent, en outre, la possibilité de déployer des actions spécifiques pour assurer un suivi individualisé et adapté aux difficultés de publics particulièrement fragilisés.

Chaque cité se compose d'un collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs. La gouvernance associe toujours la préfecture et, dans la mesure du possible, un représentant de la collectivité (ville ou inter-

communalité). Elle fédère, au moins, les acteurs impliqués dans le pilier « Emploi et développement économique » du contrat de ville. La nature expérimentale de la démarche permet d'associer d'autres parties prenantes comme par exemple les bailleurs sociaux, les clubs sportifs ou autres associations de proximité présentes sur le quartier.

Après les phases de mobilisation des acteurs socio-économiques - 16 en moyenne par Cité, de diagnostic territorial et de rédaction d'une feuille de route partagée, les Cités de l'emploi initient et coordonnent diverses actions, dont de nombreux aller-vers ciblés, qui ont repérés et accompagnés plus de 71 000 bénéficiaires. Elles ont construit et proposé des parcours renforcés pour 15 000 résidents de QPV.

À l'instar des Cités éducatives, les Cités de l'emploi ne s'ajoutent pas aux dispositifs existants mais proposent un nouveau cadre de coopération entre les acteurs pour favoriser un traitement global des difficultés d'insertion des habitants des QPV.

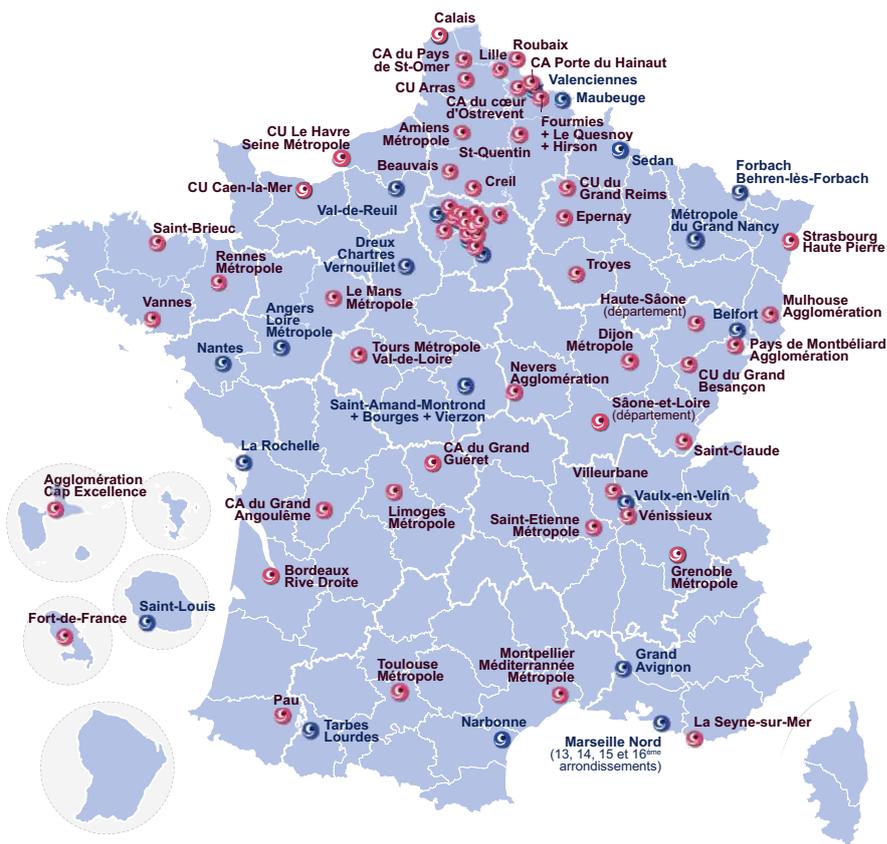
# 84 CITÉS DE L'EMPLOI

mars 2022

24 cités de l'emploi labellisées en 2020

60 nouvelles cités labellisées en 2021

Zoom sur l'agglomération parisienne



Sources et réalisations : ANCT Politique de la Ville, pôle ADT Cartographie, mars 2022

## Une démarche qui se déploie à l'échelle des QPV

Les 84 Cités de l'emploi sont implantées dans 527 QPV. Une minorité d'entre elles (10 sur 84) se déploient sur le périmètre d'un seul QPV. Les autres cités s'étendent sur un périmètre plus large, allant de 2 à 31 QPV. La définition précise du périmètre géographique d'intervention des acteurs des Cités de l'emploi est une étape fondatrice dans le projet territorial de la cité. En moyenne, les Cités de l'emploi se composent de 6 à 7 QPV.

Les QPV concernés par les Cités de l'emploi ont globalement les mêmes caractéristiques que l'ensemble des QPV de France métropolitaine, de la Guadeloupe et de la Martinique (tableau 1). Ils abritent des populations particulièrement

fragiles socialement et économiquement. Les jeunes, notamment non scolarisés et sans emploi, ainsi que les familles monoparentales y sont surreprésentées.

Le niveau de diplôme des habitants des QPV où sont implantées les Cités de l'emploi est faible : la proportion de personnes sans diplôme y est 1,8 fois supérieure au niveau national (29,3 % contre 15,7 %). Par ailleurs, les actifs vivant dans ces QPV occupent plus fréquemment un emploi précaire (23,2 % contre 17,3 %).

Les Cités de l'emploi rassemblent la moitié (50,8 %) des demandeurs d'emploi vivant en QPV. De fait, ces deux populations partagent des caractéristiques semblables (tableau 2).

**Tableau 1**

Caractéristiques socio-économiques des territoires abritant les Cités de l'emploi (en %)

	Ensemble des cités de l'emploi de France métropolitaine	Ensemble des QPV de France métropolitaine	Ensemble France métropolitaine
Part des moins de 25 ans dans la population	38,8	40,2	29,5
Part des 55-64 ans actifs dans la population	4,1	4,1	3,6
Part des femmes dans la population	51,9	51,7	51,6
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	28,0	26,4	13,9
Part des familles monoparentales	32,3	31,9	15,9
Part des emplois précaires parmi les emplois	23,2	22,1	17,3
Part de la population sans diplôme	29,3	28,7	15,7

**Tableau 2**

Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE) des territoires abritant les Cités de l'emploi (en %)

	Ensemble des cités de l'emploi de France métropolitaine et La Réunion	Ensemble des QPV de France métropolitaine et de La Réunion
Nombre total de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C	372 948	733 500
Part des femmes parmi les DE catégories A, B ou C	46,6	46,7
Part des moins de 26 ans parmi les DE catégories A, B ou C	14,7	14,8
Part des 50 ans et plus parmi les DE catégories A, B ou C	25,7	25,9
Part des personnes ayant un niveau de formation inférieur au CAP-BEP parmi les DE catégories A, B ou C	25,4	25,3
Part des bénéficiaires du RSA parmi les DE catégories A, B ou C	33,4	34,1

**Source :** Insee, Recensement population (RP) 2019 - estimations démographiques. France Travail-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2021 (données annuelles) - géoréférencement Insee.

**Champ :** pour les données socio-économétrique, le champ est la France hors Mayotte et La Réunion alors que pour les données sur les demandeurs d'emploi, le champ est la France métropolitaine et La Réunion.

**Traitements :** ANCT-ONPV.

**Note de lecture :** dans les QPV abritant les Cités de l'emploi, la part des jeunes dans la population est de 38,8 %, et leur part parmi les demandeurs d'emploi est de 14,7 %.

# 4

DOSSIER

# ENTREPRISES

## Sommaire

Chiffres clés ————— 65

Introduction ————— 66

PARTIE 1

• Démographie des entreprises en QPV :  
une ubérisation des activités ————— 67

PARTIE 2

• Les zones franches urbaines - territoires  
entrepreneurs (5ZFU-TE) : une croissance du  
nombre d'établissements implantés en 2021 ————— 69

PARTIE 3

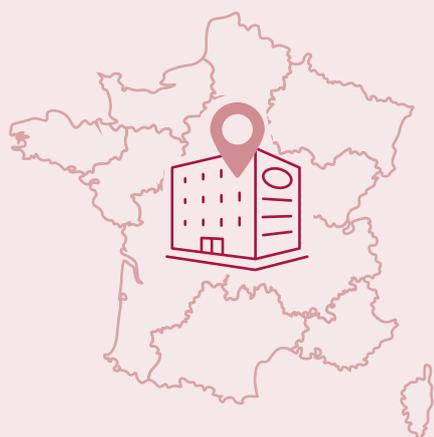
• L'entrepreneuriat, porté par le secteur  
du transport ————— 71

Emma Riou (ANCT)

# ENTREPRISES

## Chiffres clés

### ÉTABLISSEMENTS IMPLANTÉS EN QPV HEXAGONE

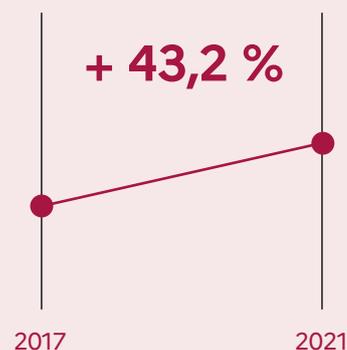


**317 000**

**ÉTABLISSEMENTS**

près de **113 000**  
établissements implantés en

**Zones franches  
urbaines - territoires  
entrepreneurs  
(ZFU-TE)**



### PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS EN QPV HEXAGONE



**15,8 %**

Commerce de détail



**14,0 %**

Transport et entreposage



**13,9 %**

Entreprises de construction  
spécialisées



**CRÉATION  
D'ENTREPRISES  
INDIVIDUELLES**



Hommes

75 % **QPV**

59 % **Hors QPV**



Femmes

25 % **QPV**

41 % **Hors QPV**

# Introduction

Le nombre d'entreprises en QPV a presque doublé en 5 ans. Les secteurs d'activités les plus représentés sont le commerce, le transport et la construction (**partie 1**). Des dynamiques similaires se retrouvent dans les Zones Franches Urbaines-Territoires Entrepreneurs (ZFU-TE), profitant particulièrement aux entreprises du secteur de la construction (**partie 2**).

L'entrepreneuriat en QPV reste majoritairement une histoire d'hommes. Les femmes entrepreneurs moins que dans les autres quartiers. Le fort développement des micro-entreprises en QPV est propulsé par les plateformes de livraison (livreurs, chauffeurs VTC) (**partie 3**).

## SOURCE ET MÉTHODE

Les chiffres de ce dossier sont issus de la source statistique d'étude de la démographie des entreprises (Sirene) des années 2014 à 2021. Pour chaque millésime, nous disposons de données en lien avec : les stocks d'établissements implantés au 1<sup>er</sup> janvier d'une année courante et les flux d'établissements qui se sont installés (par création ou transfert d'activité) en cours d'année.

Depuis 2017, les données géoréférencées de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion sont toutes disponibles.

## Démographie des entreprises en QPV : une ubérisation des activités

### Le fort développement des micro-entrepreneurs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 316 966 établissements sont implantés dans un QPV. Depuis 2017, le nombre d'établissements implantés dans les QPV de France métropolitaine est en forte croissance (+ 43,2 % entre 2017 et 2021), cette dynamique se trouve également hors QPV. En 2021, 92 590 nouveaux établissements se sont installés en QPV métropolitains, dont 66 199 micro-entrepreneurs. Cette dynamique est, dans une moindre mesure, également présente pour les QPV des Drom : entre 2017 et 2021, le nombre d'établissements implantés croît de 17,6 %, avec en 2021, 4 381 nouveaux établissements, dont 2 024 micro-entrepreneurs (**graphique 1**).

Cette forte croissance des entreprises est poussée par les micro-entreprises. En 2021, dans les QPV métropolitains, plus d'une nouvelle implantation d'entreprise sur deux se fait sous le statut de micro-entrepreneur. Ce phénomène est lié à une « uberisation » de l'économie, dont la masse salariale est constituée d'une population précaire, et donc plus susceptible de résider en QPV. Cette croissance des nouvelles implantations via ce statut soulève de nombreuses questions sur la précarisation du marché de l'emploi d'une partie de la population déjà précaire financièrement et socialement<sup>1</sup>.

### Le boom des activités de coursiers

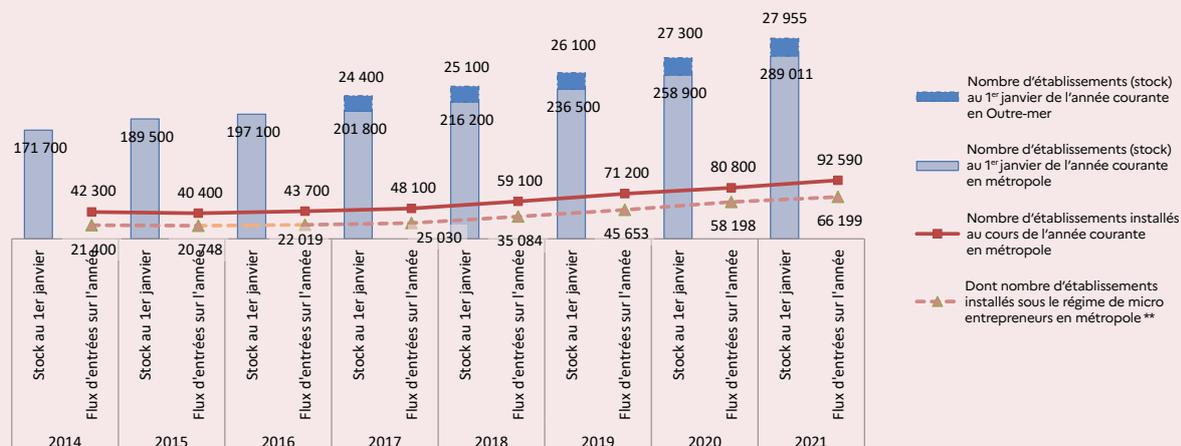
Comme les années précédentes, le commerce de détail est le 1<sup>er</sup> secteur d'activité en QPV : au 1<sup>er</sup> janvier, il concerne 15,8 % des établissements implantés en métropole, et 18,2 % dans les territoires d'outre-mer. Les entreprises de construction spécialisée sont également fréquentes dans les QPV (13,9 %). À l'inverse, les activités spécialisées (scientifiques, techniques et financières) sont moins représentées en QPV que dans les quartiers environnants (**tableau 1**).

Les activités de transport et d'entreposage sont la 1<sup>re</sup> activité des nouvelles entreprises en QPV métropolitains. Leur part a doublé, passant de 17,3 % en 2017 à 34,3 % en 2021. Sur l'ensemble des entreprises, les activités de transport et d'entreposage représentent ainsi 14 % des entreprises en 2021 contre 10,9 % en 2020. Dans les unités urbaines englobantes, ces activités représentent 11,1 % des créations et 4,8 % du stock. Cela illustre également le phénomène « d'uberisation », très répandu dans le secteur des transports (taxi, VTC, livraison à domicile), probablement accentué par la crise sanitaire liée au Covid-19. Les QPV ultramarins, quant à eux, sont globalement plus industriels que ceux de métropole : 8,1 % relèvent ainsi d'industrie manufacturière, extractive ou autre, contre 3,9 % dans les QPV métropolitains. De plus, le secteur d'activité le plus dynamique est le commerce de détail qui représente 13,8 % des nouvelles entreprises.

1. Bianquis, Gaspard. « Le chauffeur Uber, entrepreneur précaire ? », Regards croisés sur l'économie, vol. 19, no. 2, 2016, pp. 155-159.

### Graphique 1

Nombre d'établissements en activité implantés dans les QPV au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante et nombre d'installations (dont sous le régime de micro-entrepreneurs\*) au cours de l'année courante



(\*) Régime de l'auto-entrepreneur jusqu'en 2014. (\*\*) Données après correction (cf. Insee, communiqués de presse du 16/09/2020).

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.

Champ : quartiers prioritaires de métropole et des Drom (hors Mayotte).

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 289 011 établissements sont implantés dans les QPV métropolitains, 27 955 dans ceux des Drom. Sur l'ensemble de l'année 2021, 92 590 nouveaux établissements se sont installés dans un QPV métropolitain, dont 66 199 sous le régime du micro-entrepreneuriat.

### Tableau 1

Répartition par secteur d'activité des établissements en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de ceux implantés au cours de l'année 2021 (en %)

	Stocks au 1 <sup>er</sup> janvier 2021				Implantations en cours d'année 2021			
	Ensemble des QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes		Ensemble des QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	France métropolitaine	Outre-mer	France métropolitaine	Outre-mer	France métropolitaine	Outre-mer	France métropolitaine	Outre-mer
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	3,9	8,1	5,2	9,5	2,4	5,5	3,9	6,3
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles et commerce de gros	6,6	7,2	7,1	8,7	6,0	8,6	5,7	7,4
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	<b>15,8</b>	<b>18,2</b>	<b>11,0</b>	<b>12,6</b>	9,2	<b>13,8</b>	7,7	<b>9,9</b>
Hébergement et restauration	7,0	8,1	5,7	6,9	4,6	8,3	3,3	6,5
Construction hors travaux de construction spécialisés	1,6	2,2	1,4	2,3	0,8	1,2	0,9	1,4
Travaux de construction spécialisés	<b>13,9</b>	10,2	8,7	<b>10,6</b>	<b>9,7</b>	<b>9,2</b>	6,7	7,7
Enseignement	2,4	3,4	3,6	3,6	2,7	3,6	4,7	5,3
Activités pour la santé humaine + Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	7,5	10,1	9,5	7,9	3,6	9,4	7,1	9,7
Activités scientifiques et techniques	7,9	7,6	<b>15,8</b>	9,8	9,6	8,0	<b>19,6</b>	<b>13,1</b>
Services administratifs et de soutien	5,1	6,6	5,3	7,6	5,0	7,6	5,6	7,9
Transports et entreposage	<b>14,0</b>	3,8	4,8	4,0	<b>34,3</b>	<b>11,2</b>	<b>11,1</b>	5,3
Activités immobilières	2,3	3,0	4,8	4,9	1,2	1,6	4,4	4,2
Information et communication	3,5	2,1	4,9	2,8	3,9	2,4	6,5	3,6
Activités financières et d'assurance	1,8	2,6	4,5	2,9	0,8	1,7	3,4	2,7
Autres activités de services	6,8	6,9	7,6	6,1	6,1	7,9	9,2	9,1

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.

Champ : quartiers prioritaires de métropole et des Drom (hors Mayotte).

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 15,8 % des établissements implantés en QPV métropolitains relèvent du secteur du commerce de détail, contre 18,2 % de ceux implantés en QPV des Drom. Sur l'ensemble de l'année 2021, 9,2 % des 92 590 nouveaux établissements qui se sont implantés en QPV métropolitains relèvent de ce secteur d'activité, contre 13,8 % pour ceux implantés en QPV ultramarins.

## Les zones franches urbaines - territoires entrepreneurs (ZFU-TE) : une croissance du nombre d'établissements implantés en 2021

**En 2021, plus de 100 000 établissements installés au sein des ZFU-TE des QPV...**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 112 957 établissements sont implantés au sein des ZFU-TE des QPV métropolitains. Le rythme d'augmentation du nombre total d'établissements installés en QPV au sein des ZFU-TE, qui ralentissait sensiblement depuis 2014, s'accélère de nouveau depuis 2017 (**graphique 2**). Le nombre d'implantations de nou-

veaux établissements progresse en 2021, avec 30 752 établissements nouvellement implantés. Le taux d'installation en QPV au sein des ZFU-TE s'élève ainsi à 27,2 % en 2021, un taux plus élevé que celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (23,4 %). L'implantation sous le régime de micro-entrepreneur représente plus du double des nouvelles implantations (19 937).



### Pour mieux comprendre

**Les ZFU-TE :** zones créées dans des quartiers de plus de 8 000 habitants particulièrement défavorisés. Au nombre de 100, elles contiennent un ou plusieurs QPV. Sous réserve de respecter une clause locale d'embauche, l'implantation d'une entreprise dans une ZFU-TE donne lieu à un dispositif d'exonération totale de charges fiscales et de cotisations sociales pendant 5 ans et d'exonération partielle ensuite. Le dispositif a évolué depuis sa création en 1995, avec tout d'abord un élargissement géographique en 2004 et en 2006, puis une refonte en 2015 avec une nouvelle dénomination « Territoires entrepreneurs » et des avantages réduits. La durée du dispositif passe de 14 ans (5 ans puis dégressivité pendant 9 ans) à 8 ans (5 ans puis dégressivité pendant 3 ans). Le plafond de l'exonération passe également de 100 000 à 50 000 € par an, avec toujours une majoration possible de 5 000 € par salarié habitant dans un QPV ou une ZFU embauché par l'entreprise pendant plus de 6 mois à temps plein.

**Le taux d'installation :** nombre annuel d'installations d'établissements (transferts et créations pures) rapporté au nombre d'établissements en activité présents au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante.

### ... au profit des secteurs d'activité de transport et entreposage et de la construction

En 2021, les secteurs les plus représentés parmi les établissements implantés en QPV au sein des ZFU-TE sont ceux des travaux de construction spécialisés (15,1 %), des activités de santé humaine (12,6 %), du commerce de détail (11,4 %), et des activités de transport et d'entreposage (11,3 %) (**tableau 2**). Par rapport aux autres quartiers, les ZFU-TE des QPV se distinguent par une plus forte proportion d'établissements de travaux de construction spécialisés (+ 6,3 points de pourcentage) ou d'établissements d'activités pour la santé humaine (+ 3,7 points de pourcentage).

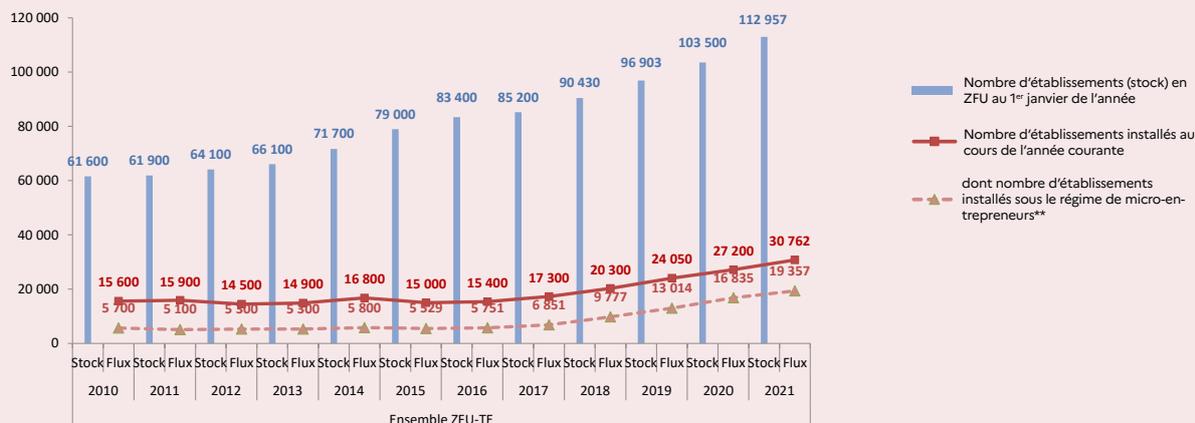
À l'inverse, le secteur des activités scientifiques et techniques (- 5,9 points de pourcentage) est fortement sous-représenté.

Pour ce qui est des installations, le transport et l'entreposage continuent d'être particulièrement dynamiques en ZFU-TE : le transport et l'entreposage représentaient 30,5 % des nouvelles implantations en 2021, 26,9 % en 2020 et 23,2 % en 2019.

De plus, au cours de l'année 2021 en ZFU-TE, 62,9 % des entreprises nouvellement implantées le sont sous le régime de micro-entrepreneur.

## Graphique 2

Nombre d'établissements en activité implantés en ZFU-TE et nombre d'installations (dont sous le régime de micro-entrepreneurs\*)



(\*) Régime de l'auto-entrepreneur jusqu'en 2014. (\*\*) Données après correction (cf. Insee, communiqués de presse du 16/09/2020).

Source : répertoire des entreprises et des établissements, Insee.

Champ : ZFU-TE métropolitaines.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : au 1er janvier 2021, 112 957 établissements sont implantés en ZFU-TE. Sur l'ensemble de l'année 2021, 30 752 nouveaux établissements se sont installés en ZFU-TE, dont 19 357 sous le régime du micro-entrepreneuriat.

## Tableau 2

Répartition par secteur d'activité des établissements en activité au 1er janvier 2021 et de ceux implantés au cours de l'année 2021 en ZFU-TE et autres quartiers des unités urbaines englobantes

	Stocks au 1er janvier 2021		Implantations en cours d'année 2021	
	ZFU-TE	Autres quartiers des UU englobantes	ZFU-TE	Autres quartiers des UU englobantes
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	4,1	4,6	2,5	3,3
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles et commerce de gros	7,3	7,0	6,6	5,5
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	11,4	10,5	8,1	7,4
Hébergement et restauration	4,4	5,6	4,1	3,3
Construction hors travaux de construction spécialisés	1,9	1,6	1,1	1,0
Travaux de construction spécialisés	15,1	8,8	11,0	6,5
Enseignement	2,2	3,6	2,7	4,6
Activités pour la santé humaine + Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	12,6	8,8	5,8	6,3
Activités scientifiques et techniques	10,8	16,6	10,3	20,0
Services administratifs et de soutien	5,8	5,3	5,7	5,3
Transports et entreposage	11,3	6,1	30,5	14,3
Activités immobilières	2,3	4,6	1,4	4,0
Information et communication	3,7	5,5	3,9	6,8
Activités financières et d'assurance	2,6	4,2	1,4	3,2
Autres activités de services	4,5	7,2	4,9	8,4

(\*) Régime de l'auto-entrepreneur jusqu'en 2014. (\*\*) Données après correction (cf. Insee, communiqués de presse du 16/09/2020).

Source : répertoire des entreprises et des établissements, Insee.

Champ : ZFU-TE métropolitaines et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : au 1er janvier 2021, 11,4 % des 112 957 établissements implantés en QPV au sein des ZFU-TE relèvent du secteur du commerce de détail, contre 10,5 % de ceux implantés dans un autre quartier des unités urbaines englobantes. Sur l'ensemble de l'année 2021, 8,1 % des 30 752 nouveaux établissements qui se sont implantés en ZFU-TE, relèvent de ce secteur d'activité, contre 7,4 % pour ceux implantés dans un autre quartier des unités urbaines englobantes.

## L'entrepreneuriat, porté par le secteur du transport

### Les femmes restent loin de l'entrepreneuriat

En 2021, 75 % des nouvelles entreprises individuelles en QPV ont été créées par des hommes. La part des nouvelles entrepreneuses est bien inférieure aux quartiers environnants (25 % contre 41 %).

La quasi-totalité des entreprises individuelles créées en 2021 sont des micro-entreprises (93 % chez les hommes et 91 % chez les femmes).

La part des micro-entreprises en QP est plus importante que dans les quartiers environnants (92,4 % contre 88,7 %). Ces différences sont sous-jacentes du phénomène d'ubérisation de l'économie et dont les QPV sont plus touchés que le reste du territoire.

Les créations d'entreprises sont majoritairement réalisées par les moins de 30 ans. Cette tranche d'âge représente 47,8 % des créations chez les hommes contre 48,3 % chez les femmes.



### Pour mieux comprendre

**Les entreprises individuelles** : il en existe 2 types : **l'entreprise individuelle** classique et la **micro-entreprise**. L'entreprise individuelle classique est une entreprise avec une seule personne à sa tête. La micro-entreprise (anciennement auto-entrepreneur) est une entreprise individuelle bénéficiant d'un régime simplifié. Toutes les activités ne peuvent pas être exercées sous le statut de micro-entrepreneur. C'est notamment le cas des professions libérales réglementées et certaines professions artistiques dépendantes du droit d'auteur (**Bpifrance Création, 2021**).

### Les hommes, très impactés par le phénomène d'ubérisation

En 2021, en QPV, 50,9 % des créations d'entreprises chez les hommes sont dans le secteur du transport et de l'entreposage contre 14,1 % chez les femmes et 26,7 % dans les autres quartiers. Sachant que deux micro-entrepreneurs des transports sur trois travaillaient via une plateforme numérique en 2018<sup>2</sup>, ce phénomène soulève de nombreuses questions sur la précarisation du marché de l'emploi d'une partie de la population déjà précaire financièrement et socialement<sup>3</sup>.

En dehors du transport et de l'entreposage, les hommes entreprennent dans le commerce (11,5 %) et la construction (10 %) dans les QPV. Les femmes sont fortement présentes dans le commerce (19,3 %) et notamment le commerce de détail à distance et à domicile (7,5 %). Tandis que dans les unités urbaines englobantes, les activités spécialisées et techniques représentent la plus grande part des nouvelles entreprises chez les femmes (25 %) et notamment les activités de conseil en gestion (9,8 % des créations d'entreprise chez les femmes en 2021).

2. « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique », Insee Première n°1821, octobre 2020.

3. Bianquis, Gaspard. « Le chauffeur Uber, entrepreneur précaire ? », Regards croisés sur l'économie, vol. 19, no. 2, 2016, pp. 155-159.

**Tableau 3**

Répartition des créations d'entreprises par sexe, catégorie juridique, collaborateur et tranche d'âge selon le lieu de résidence

	QPV			UU		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Créations d'entreprises individuelles</b>	100,0	<b>75,0</b>	<b>25,0</b>	100,0	<b>59,0</b>	<b>41,0</b>
Catégorie juridique						
Entreprise individuelle classique	7,6	7,0	9,4	11,3	9,7	13,5
Micro-entrepreneur	92,4	93,0	90,6	88,7	90,3	86,5
Tranche âge						
< 20 ans	5,8	6,3	4,4	4,2	5,3	2,7
20-29 ans	42,3	41,5	44,0	39,7	39,8	39,5
30-39 ans	29,6	30,1	27,7	28,3	28,2	28,4
40-49 ans	14,3	14,5	13,6	15,6	14,6	17,0
50-59 ans	5,9	5,7	6,5	8,3	7,6	9,1
60-65 ans	1,4	1,3	1,5	2,7	2,9	2,3
> 65 ans	0,6	0,6	2,3	1,3	1,6	1,0

**Source** : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.**Champ** : ensemble des nouvelles activités marchandes, individuelles, non agricoles en QPV et autres quartiers des unités urbaines englobantes.**Traitement** : ANCT - ONPV**Note de lecture** : en 2021, 75 % des créations d'entreprises en QPV ont été réalisées par des hommes. 93 % des créations, chez les hommes, se sont faites sous le statut de micro-entrepreneur et 6,3 % ont moins de 20 ans.**Tableau 4**

Répartition par secteur d'activité des créations d'entreprises en 2021 selon le sexe et le lieu de résidence

	QPV			UU		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Industries extractives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industrie manufacturière	1,8	1,0	4,2	3,5	2,1	5,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,1
Construction	7,7	10,1	0,5	5,7	9,4	0,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,5	11,6	19,4	11,5	11,5	11,4
Transports et entreposage	42,1	51,4	14,2	17,5	26,7	4,2
Hébergement et restauration	4,0	4,1	3,6	2,4	2,8	1,9
Information et communication	3,4	3,5	3,2	6,0	7,5	3,9
Activités financières et d'assurance	0,4	0,3	0,6	0,8	0,9	0,7
Activités immobilières	0,8	0,6	1,6	2,6	2,2	3,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,6	6,5	18,8	19,8	16,3	25,0
Activités de services administratifs et de soutien	4,7	4,2	6,4	5,7	5,8	5,7
Enseignement	2,7	2,0	4,9	6,1	5,0	7,7
Santé humaine et action sociale	2,5	1,0	7,1	5,8	2,7	10,2
Arts, spectacles et activités récréatives	1,8	1,3	3,4	4,0	3,3	4,9
Autres activités de services	4,6	2,1	11,9	8,4	3,7	15,2

**Source** : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.**Champ** : ensemble des nouvelles activités marchandes, individuelles, non agricoles en QPV et autres quartiers des unités urbaines englobantes.**Traitement** : ANCT - ONPV**Note de lecture** : en 2021, en QPV, 10 % des créations d'entreprises chez les hommes relèvent du secteur de la construction contre 9,4 % chez les hommes dans les quartiers englobants.

# 5

DOSSIER

# CADRE DE VIE ET LOGEMENT

## Sommaire

<b>Chiffres clés</b>	<b>74</b>
<b>Introduction</b>	<b>75</b>
PARTIE 1	
• <b>La suroccupation des logements dans les QPV</b>	<b>76</b>
PARTIE 2	
• <b>Les copropriétés des QPV : des collectifs plus souvent en difficulté financièrement et bénéficiant davantage des aides de l'ANAH</b>	<b>78</b>
PARTIE 3	
• <b>Évolution du parc social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) entre 2014 et 2022</b>	<b>82</b>
PARTIE 4	
• <b>Bilan du programme national de rénovation urbaine (PNRU)</b>	<b>85</b>

Alexandre Damperon, Laurent Lequien (Insee)  
Mégane Aussedat (Université de Rouen)  
Philippe Vaillant (ANAH)  
Kablan Koffi (ANCT)  
Elise Migieu (ANRU)

# CADRE DE VIE ET LOGEMENT

## Chiffres clés

### TAUX DE LOGEMENTS SUROCCUPÉS

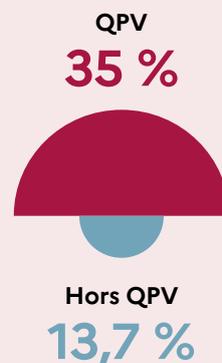


QPV  
**14 %**  
Hors QPV  
**4,7 %**

Source : INSEE, Recensement de population 2019

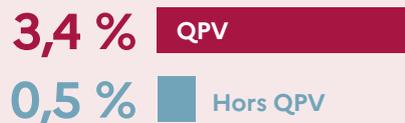
### HABITAT PRIVÉ

#### Copropriété en difficulté



#### Copropriétés bénéficiaires d'aides de l'ANAH

(Parmi les copropriétés de plus de 5 logements situées et immatriculées au RNC)



Source : ANAH, Registre national des copropriétés 2022

### LOGEMENT SOCIAL

## 1,5 millions

de logements sociaux en QPV  
parmi **5,2 millions** de logements sociaux  
en France métropolitaine en 2022

QPV

### EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ENTRE 2014 ET 2022



Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)

### PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PNRU) 2004-2021



**175 000**  
logements démolis  
dont **164 400**  
logements sociaux



**220 000**  
logements produits



**408 500**  
logements réhabilités



**500**  
écoles créées, rénovées  
ou ayant fait l'objet  
d'une extension

Source : ANRU

# Introduction

L'amélioration des conditions de logement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV, définis en 2015) est une nécessité pour améliorer la qualité de vie des habitants. À ce titre la suroccupation des logements représente l'un des défis les plus pressants (**partie 1**). En effet, le manque d'espace engendre des tensions et des difficultés au sein des foyers, compromettant ainsi le bien-être des habitants et leur épanouissement personnel. Parallèlement, les copropriétés dégradées dans le parc privé constituent une source de préoccupation majeure (**partie 2**). Ces structures vieillissantes nécessitent une gestion efficace et des investissements importants pour leur rénovation. Leur dégradation menace non

seulement la sécurité et le confort des occupants, mais également l'image et l'attractivité des quartiers concernés. L'évolution du parc de logements (**partie 3**) dans ces zones nécessite une analyse approfondie pour anticiper les besoins futurs et adapter les politiques publiques en conséquence. Comprendre les tendances démographiques, les évolutions économiques et les préférences des résidents est essentiel pour garantir un développement urbain durable et inclusif. Enfin, le bilan du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) (**partie 4**) offre des enseignements précieux sur l'efficacité des politiques menées jusqu'à présent.

## La suroccupation des logements dans les QPV

La suroccupation d'un logement est définie en rapportant la composition du ménage qui l'occupe au nombre de pièces du logement. Un logement est qualifié de suroccupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce par rapport à une norme « d'occupation normale »<sup>1</sup>. Par exemple, un couple avec un enfant dans un logement de deux pièces vit dans un logement suroccupé. La suroccupation est analysée dans le champ des résidences principales, sans distinction d'appartenance du logement à un organisme HLM.

La suroccupation est un phénomène qui concerne essentiellement les grandes villes en France. En effet, 75 % des ménages vivant dans un logement suroccupé habitent dans une agglomération de plus de 100 000 habitants alors que moins de la moitié (48 %) des ménages vivent dans ces grandes agglomérations. Ce phénomène est beaucoup plus marqué dans les QPV : en 2019, la suroccupation concerne 14 % des ménages dans les QPV métropolitains, soit un taux presque trois fois supérieur à la suroccupation de l'ensemble des ménages de France métropolitaine (4,7 %).

**La suroccupation des logements est supérieure dans les QPV à celle de leur environnement urbain**

La suroccupation des logements est dans l'ensemble deux fois plus forte dans les QPV que dans les unités urbaines qui les englobent (**tableau 1**).

Ce taux varie fortement en fonction du type de quartier, défini selon la typologie « Cadre de vie » dressée par l'ONPV dans son rapport 2016<sup>2</sup>. Cette typologie est basée sur la morphologie urbaine et les dynamiques du marché du logement ; elle permet de distinguer cinq grands types de quartiers.

**Tableau 1**

Part (en %) des résidences principales suroccupées par type de QPV et dans les unités urbaines englobantes

Type de QPV	QPV de la classe	UU englobant les QPV de la classe
Centres anciens	13	9
Quartiers HLM de petites unités urbaines	8	3
Quartiers périphériques de petites adresses (moins de 20 logements)	10	9
Quartiers HLM périphériques	16	8
Quartiers HLM de banlieues éloignées	19	8
Ensemble QPV France métropolitaine	14	7

**Source :** recensement de la population 2019, Insee.

**Champ :** France métropolitaine.

**Traitement :** Insee - géoréférencement Insee.

**Note de lecture :** 13 % des résidences principales des QPV dans les centres anciens sont suroccupées ; tout comme 9 % des résidences principales des unités urbaines englobant ces QPV.

**Note :** lorsqu'une unité urbaine contient plusieurs types de quartiers (au sens de la typologie utilisée ici), elle est comptabilisée dans chacun des environnements englobants correspondant aux types de quartier qu'elle contient.

1. Voir [Les conditions de confinement en France, Insee Focus n° 189, avril 2020](#) pour la définition précise.

2. Voir [Rapport annuel 2016 de l'ONPV](#).

Ainsi, les quartiers prioritaires de type HLM de petites unités urbaines présentent le taux de suroccupation le plus faible (8 %). Ces quartiers concentrent par ailleurs 17 % de la population métropolitaine vivant en QPV. Ils sont suivis par les quartiers périphériques des petites adresses – de moins de 20 logements (10 %) qui regroupent 8 % de la population des QPV. Le taux de suroccupation est intermédiaire dans les quartiers des centres anciens et les quartiers HLM périphériques (environ 15 %), où résident respectivement 9 % et 36 % de la population des QPV. Il est maximal dans les quartiers HLM de banlieues éloignées (19 %) où vit 30 % de la population des QPV.

Ces différences relatives de suroccupation par type de QPV se retrouvent en partie dans les unités urbaines qui contiennent ces QPV : les unités urbaines qui englobent les quartiers HLM de petites unités urbaines ont ainsi un taux de suroccupation de seulement 3 %, inférieur à celui des environnements urbains des autres types de quartiers (entre 8 % et 9 %)³. Les quartiers périphériques des petites adresses se distinguent, puisque la suroccupation des logements de ces quartiers est très proche de celle des unités urbaines qui l'entourent (10 % vs. 9 %); l'écart varie de 4 à 11 points de % dans les autres types de quartiers.

## Des conditions de vie différentes dans les logements selon les types de quartiers

Les caractéristiques des logements et la composition des ménages sont étroitement liées aux situations de suroccupation.

En 2019 en France métropolitaine, si les résidences principales des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont constituées à 88 % d'appartements, les quartiers périphériques de petites adresses se distinguent nettement de cette moyenne (50 %) (tableau 2). Ces mêmes quartiers ont la plus grande proportion de résidences principales de 5 pièces et plus (26 %), tous les autres types de quartiers étant proches de la moyenne des QPV métropolitains (13 %). La part des ménages de 6 personnes et plus y est cependant proche de celle de l'ensemble des QPV (5,2 % vs. 5,1 %).

Les résidences principales d'une ou deux pièces sont surreprésentées dans les quartiers de centres anciens (42 %, vs. 26 % en moyenne), et le nombre moyen de personnes par logement dans ces quartiers est le plus faible des 5 types (2,0 contre 2,4 en moyenne).

La part des familles monoparentales est similaire dans tous les types de quartiers, égale à plus ou moins 3 points de la moyenne des QPV métropolitains (32 %).

**Tableau 2**  
Caractéristiques des résidences principales par type de QPV

Type de QPV	Part des résidences principales de type appartement (en %)	Part des résidences principales d'une ou deux pièces (en %)	Part des résidences principales de 5 pièces et plus (en %)	Part des familles monoparentales (en %)	Part des ménages de 6 personnes ou plus (en %)	Nombre moyen de personnes par logement (en %)
Centres anciens	86	42	10	31	2,4	2,0
Quartiers HLM de petites unités urbaines	89	19	15	35	4,1	2,3
Quartiers périphériques de petites adresses (moins de 20 logements)	50	21	26	29	5,2	2,5
Quartiers HLM périphériques	93	27	12	33	5,2	2,4
Quartiers HLM de banlieues éloignées	94	23	12	32	6,8	2,7
Ensemble QPV France métropolitaine	88	26	13	32	5,1	2,4

**Source :** recensement de la population 2019, Insee.

**Champ :** France métropolitaine.

**Traitement :** Insee - géoréférencement Insee.

**Note de lecture :** 86 % des résidences principales des QPV dans les centres anciens sont des appartements.

3. Lorsqu'une unité urbaine contient plusieurs types de quartiers (au sens de la typologie utilisée ici), elle est comptabilisée dans chacun des environnements correspondant aux types de quartier qu'elle contient.

## Les copropriétés des QPV : des collectifs plus souvent en difficulté financièrement et bénéficiant davantage des aides de l'ANAH

En 2021, l'habitat privé représentait 36 % des logements recensés dans les QPV, soit environ 881 000 logements<sup>4</sup>. Plus des trois quarts des logements privés en QPV étaient des logements collectifs, parmi lesquels les logements en copropriété. À partir de l'exploitation du Registre national des copropriétés (RNC) (cf. encadré), ont été investiguées les spécificités des copropriétés situées en QPV par rapport à celles situées dans les unités urbaines englobantes (UUE), notamment du point de vue de leur situation financière.

Selon les critères retenus par l'Anah, le risque de fragilité d'une copropriété peut être évalué à partir de données relatives à son fonctionnement, à ses caractéristiques structurelles,

au bâti, et à la gestion financière<sup>5</sup>. En France métropolitaine, l'Anah estime que sur environ 750 000 copropriétés, 115 000 seraient en situation de fragilité.

Du point de vue de sa situation financière uniquement, une copropriété est considérée comme fragile lorsqu'elle présente un taux d'impayés de charges compris entre 8 et 15 % pour les copropriétés de plus de 200 lots et entre 8 et 25 % pour les copropriétés de moins de 200 lots. Les copropriétés en difficulté sont celles dont le taux d'impayés est supérieur à ces seuils. L'exploitation des données du RNC met en évidence une surreprésentation des copropriétés financièrement fragiles ou en difficulté en QPV.

### SOURCE ET MÉTHODE : L'EXPLOITATION DU REGISTRE NATIONAL DES COPROPRIÉTÉS

Le RNC a été institué par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite ALUR, en 2014. Administré par l'Anah depuis 2016, il vise à recenser à l'échelle nationale les copropriétés à usage d'habitation. En 2022, le taux de couverture du registre est estimé entre 60 % et 67 %<sup>6</sup>. En prenant comme base les données des fichiers fonciers, le taux d'immatriculation<sup>7</sup> est légèrement supérieur en QPV par rapport au reste du territoire national (64 % contre 59 %).

Le recueil des informations s'est fait progressivement, en fonction de la taille des copropriétés. Les ensembles de plus de 200 lots principaux – c'est-à-dire logements et bureaux – avaient l'obligation de s'immatriculer avant la fin de l'année 2016, les copropriétés de plus de 50 lots avant la fin de l'année 2017 et les immeubles de moins de 50 lots avant la fin de l'année 2018. La mise à jour des données du registre se fait au fil de l'eau par les syndicats, lors de toute modification des caractéristiques de la copropriété. De fait, la plupart des modifications ont lieu après les assemblées générales annuelles.

Pour identifier les spécificités des copropriétés en QPV, la comparaison a systématiquement été établie entre les copropriétés immatriculées localisées en QPV et les copropriétés immatriculées localisées hors QPV au sein des intercommunalités comptant au moins une copropriété immatriculée en QPV. Le champ des données figurant sous forme de cartes a été réduit aux intercommunalités dans lesquelles au moins 50 copropriétés de plus de 5 logements étaient immatriculées en QPV.

4. Cerema (2023) De nouveaux enseignements sur la situation et l'évolution du parc privé dans les quartiers de la politique de la ville. [\[en ligne\]](#)

5. Pour une présentation détaillée de ces critères, se référer au site du Registre national des copropriétés : [www.registre-coproprietes.gouv.fr](http://www.registre-coproprietes.gouv.fr)

6. D'après les données fournies respectivement par les fichiers Filocom (2017) et les fichiers fonciers (2021). La donnée fournie par les fichiers fonciers exclut les copropriétés dites « horizontales ».

7. Le taux d'immatriculation est calculé en prenant le nombre de copropriétés immatriculées sur le nombre de copropriétés identifiées dans les fichiers fonciers.

### Une surreprésentation des grandes copropriétés, des copropriétés des trente glorieuses et des copropriétés en difficulté en QPV

Dans les intercommunalités ayant au moins une copropriété en QPV immatriculée au RNC, les logements situés dans des copropriétés construites entre 1949 et 1974 sont surreprésentés en QPV (46 % contre 30 % hors QPV) et ceux situés dans des copropriétés construites

après 2000 sont sous-représentées (19 % contre 26 % hors QPV). En ce qui concerne la taille des copropriétés, les logements en copropriétés de taille moyenne (de 16 à 49 logements) sont sous-représentés en QPV : 25 % contre 35 % hors QPV. Les logements situés dans des copropriétés de plus de 100 lots sont eux surreprésentés en QPV : 34 % contre 23 % hors QPV.

**Tableau 3**

Nombre et part des logements en et hors QPV par période de construction de la copropriété

Période de construction	Logements en copropriétés en QPV	Logements en copropriétés Hors QPV
Avant 1949	16,3 % (80 307)	18,6 % (1 579 901)
De 1949 à 1974	45,8 % (225 840)	30,0 % (2 258 574)
De 1975 à 2000	19,3 % (95 306)	25,4 % (2 164 399)
À partir de 2001	18,6 % (91 468)	26,0 % (2 212 321)

Source : Registre national des copropriétés, 2022

**Tableau 4**

Nombre et part des logements en et hors QPV par taille de la copropriété

Taille de la copropriété	Logements en copropriétés en QPV	Logements en copropriétés Hors QPV
Moins de 16 lots	19,4 % (107 537)	18,9 % (1 794 118)
De 16 à 49 lots	24,5 % (135 947)	34,5 % (3 272 751)
De 50 à 99 lots	21,8 % (120 904)	23,5 % (2 236 536)
Plus de 100 lots	34,3 % (190 039)	23,1 % (2 194 777)

Source : Registre national des copropriétés, 2022

**Tableau 5**

Nombre et part des copropriétés en et hors QPV par catégorie d'impayés

Catégorie d'impayés	Copropriétés en QPV	Copropriétés Hors QPV
Copropriété en bonne santé	23,7 % (1 427)	55,3 % (60 061)
Copropriété fragile	31,1 % (1 361)	30,7 % (33 352)
Copropriété en difficulté	35,0 % (1 528)	13,7 % (14 858)
Copropriété avec taux d'impayés aberrant (+500% des charges)	1,2 % (54)	0,3 % (321)

Source : Registre national des copropriétés, 2022

Au-delà de la période de construction et de la taille, les copropriétés en QPV se singularisent par une proportion plus importante de copropriétés en difficulté, si l'on ne considère que le critère des impayés. En 2022, 35 % des copropriétés recensées au RNC et localisées en QPV sont considérées comme en difficulté sur le critère des impayés, contre 14 % hors QPV. Si l'on resserre la focale sur les copropriétés de plus de 100 lots, 43 % d'entre elles seraient en difficulté en QPV contre 14 % hors QPV.

Ces moyennes nationales doivent toutefois être nuancées au regard d'importantes disparités territoriales (cf carte 1). À noter, par exemple, que les intercommunalités de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, Troyes Champagne Métropole et de Carcassonne Agglomération ont un taux de logements en copropriété fragile ou en difficulté inférieur à celui des unités urbaines environnantes.

Si elles permettent d'établir des grandes tendances, ces données doivent toutefois être considérées avec précaution : les impayés sont parfois mal renseignés dans le RNC, ainsi, pour 29 % des copropriétés immatriculées cette donnée n'est pas disponible.

### Les logements des copropriétés en QPV bénéficient davantage des aides de l'ANAH

L'ANAH délivre différents types d'aides accessibles aux copropriétés, que celles-ci soient ou non en difficulté, sur des thématiques variées (rénovation énergétique, autonomie, insalubrité, redressement, etc.), à travers un dispositif de pilotage national, le Plan Initiative Copropriétés<sup>8</sup>. En moyenne, en 2022, 3,4 % des copropriétés de plus de 5 logements situées en QPV et immatriculées au RNC bénéficient d'une aide de l'ANAH, contre 0,5 % dans les UUE qui comprennent au moins une copropriété en QPV inscrite au RNC.

Au regard de la plus forte proportion de copropriétés en difficulté en QPV, et dans la mesure où ce statut est un critère d'éligibilité à certaines aides, le fait que les logements des copropriétés en QPV bénéficient davantage des aides de l'ANAH n'est pas étonnant. Néanmoins, même si au global les copropriétés en QPV sont plus souvent aidées, cet écart varie territorialement (cf carte 2). La mise en rapport de ces écarts d'aides avec les écarts de copropriétés fragiles ou en difficulté en QPV et hors QPV ne montre pas de corrélation. Des investigations complémentaires permettraient d'identifier un éventuel « effet QPV » dans l'attribution de ces aides, en tenant compte de ces variations locales : objectifs politiques, ingénierie des territoires, typologie du bâti, etc.

---

8. <https://www.anah.gouv.fr/action/plans-nationaux/plan-initiative-coproprietes>

---

### Carte 1

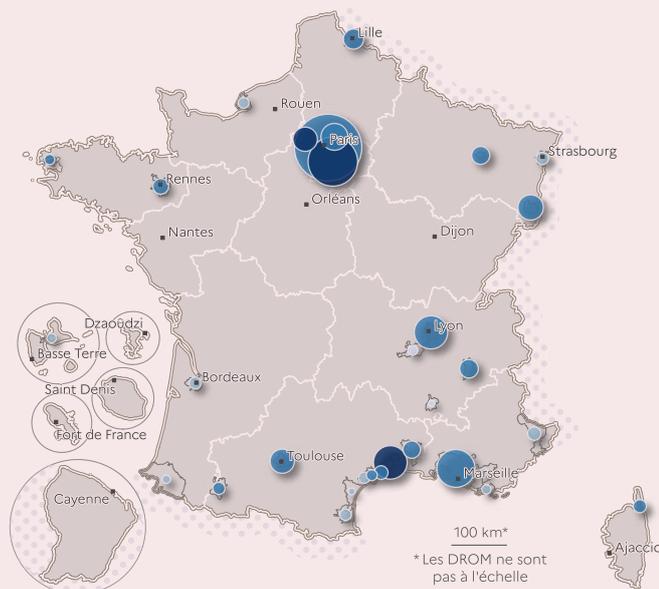
Écarts entre les taux de logements en copropriété de plus de 5 logements aidés par l'ANAH, mesurés en QPV et hors QPV

Écarts de taux de logements en copropriétés aidés en et hors QPV

- de -3 à 0
- de 0 à 2
- de 2 à 15
- de 15 à 25

Nombre de logements en copropriétés aidés en QPV

- 12650
- 6000
- 2500
- 500
- 7



### Carte 2

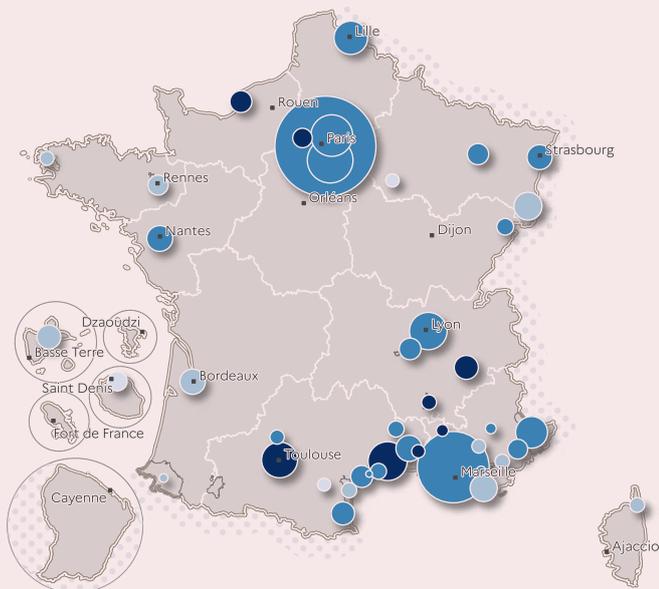
Écarts entre les taux mesurés en QPV et hors QPV de logements en copropriété de plus de 5 logements, fragile ou en difficulté au regard des impayés

Écarts de taux de logements en copropriétés fragiles en et hors QPV

- de -15 à 0
- de 0 à 15
- de 15 à 30
- de 30 à 50

Nombre de logements en copropriétés fragiles en QPV

- 90000
- 40000
- 15000
- 5000
- 240



Source : Registre national des copropriétés, 2022.

Champ : Intercommunalités situées France métropolitaine comptant au moins 50 copropriétés en QPV immatriculées au RNC

Traitement : ANAH

Note de lecture : En 2022, les QPV des intercommunalités montilienne, havraise, toulousaine, grenobloise et montpelliéraine présentent un taux de logements situés dans des copropriétés fragiles ou en difficulté de plus de 5 logements supérieur de plus de 30 points à celui des autres quartiers des unités urbaines environnantes.

## Évolution du parc social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) entre 2014 et 2022

L'analyse du parc locatif des bailleurs sociaux<sup>9</sup> dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) met en lumière des disparités notables, tant par rapport aux quartiers environnants qu'à l'intérieur des QPV<sup>10</sup>, en fonction de leur inclusion ou non dans le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)<sup>11</sup>. Ces écarts de variation s'avèrent marqués aussi selon le type de prêt utilisé pour construire ces logements.

### Une moindre augmentation du nombre de logements du parc social dans les QPV

Entre 2014 et 2022, le parc locatif des bailleurs sociaux en QPV a augmenté de 100 500 logements, passant de 1 386 700 logements à

1 487 200, soit une augmentation de 7,2 % (**tableau 6**). Cette hausse est probablement liée en partie à la croissance démographique sans oublier les facteurs globaux comme la décohabitation et l'augmentation des divorces, générant le besoin de nouveaux chantiers de construction. Cependant, cette progression est moins rapide que celle enregistrée sur l'ensemble du territoire hexagonal, où les logements locatifs sociaux augmentent de + 12,7 %, soit 582 200 logements. Les promoteurs ont donc concentré leurs efforts dans les autres quartiers des unités urbaines où les logements sociaux ont augmenté de + 16,4 %.

**Tableau 6**

Évolution du nombre de logements sociaux dans les quartiers

Année	France métropolitaine	QPV	Autres quartiers de l'unité urbaine englobante	QPV en renouvellement urbain	QPV hors renouvellement urbain
2014	4 597 000	1 386 700	2 450 500	803 900	582 800
2018	4 864 000	1 429 300	2 643 200	831 100	598 200
2022	5 179 200	1 487 200	2 851 300	861 300	625 900
Évolutions					
2014 - 2018	5,8 %	3,1 %	7,9 %	3,4 %	2,6 %
2018 - 2022	6,5 %	4,1 %	7,9 %	3,6 %	4,6 %
2014 - 2022	12,7 %	7,2 %	16,4 %	7,1 %	7,4 %

Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 2018 et 2022

Champ : France hexagonale.

Traitement : ANCT-ONPV.

Note de lecture : En 2022, le nombre de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) s'élève à 1 532 200.

9. Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant à ces bailleurs, y compris les logements non conventionnés appartenant à une SEM en France hexagonale et présentant des caractéristiques similaires à ceux du secteur libre. Ce nombre peut différer des chiffres produits par l'Insee sur le parc social, car l'Insee ne prend pas en compte les logements non conventionnés appartenant à une SEM dans sa comptabilisation du parc social.

10. Il faut noter que cette analyse porte sur la liste des QPV de la géographie prioritaire de 2014.

11. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été lancé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Ce programme consiste en la démolition, la reconstruction et la réhabilitation des logements dans ces QPV. Le NPNRU vise en priorité 216 quartiers « d'intérêt national » présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. En complément, 264 quartiers dits « d'intérêt régional » sont identifiés parmi les QPV.

Les 100 500 logements additionnels dans les QPV ne représentent que 17,3 % des 582 200 logements supplémentaires au niveau national. Or, en moyenne, 30 % des logements des bailleurs sociaux se trouvent dans les QPV<sup>12</sup>. Cet écart entre la part du stock de logements en QPV dans le stock national et la part des flux de logements en QPV dans le flux total (au niveau national) met en lumière une possible distorsion dans l'investissement consacré à la démolition, aux nouvelles constructions et aux acquisitions de logements sociaux dans ces quartiers prioritaires. Dans les 480 quartiers éligibles au NPNRU, 57 400 logements ont été construits contre 43 100 dans les quartiers non éligibles au NPNRU.

### Trois quarts des logements sociaux en QPV ont été financés en PLAI-PLUS avant 1977

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur les 1,5 million de logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), environ 1,1 million sont considérés comme « très sociaux », ce qui représente 74 % du total. Ces logements sont financés prin-

cipalement par le PLUS « ancien » (71 %) et par le PLAI (3 %). En revanche, parmi les 2,9 millions de logements sociaux situés dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, cette proportion est moins élevée, avec seulement 40 % de logements considérés comme « très sociaux ». Les logements financés par le PLUS « récent », c'est-à-dire le PLUS après 1977, représentent 22 % du parc social en QPV (47 % dans les autres quartiers de l'unité urbaine englobante), tandis que les logements sociaux aux loyers plus élevés, financés par le PLS-PLI, représentent respectivement 3,9 % (57 400 logements) du parc social en QPV et 13,3 % (379 500 logements) dans les autres quartiers de l'unité urbaine englobante.

#### CONTEXTE

Différents types de prêts bancaires déterminent les catégories de logements construits par les organismes de logement social. Ces prêts proposent des taux de financement qui varient selon les projets, avec des taux plus bas pour les programmes destinés aux familles ayant peu de ressources. L'objectif de ces taux variables est de soutenir la construction de logements abordables. Parmi ces prêts, on trouve ceux destinés aux familles modestes, allant du plus « aidé » au moins « aidé », dans l'ordre suivant : le prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), le prêt locatif à usage social (PLUS), le prêt locatif social (PLS) et le prêt locatif intermédiaire (PLI).

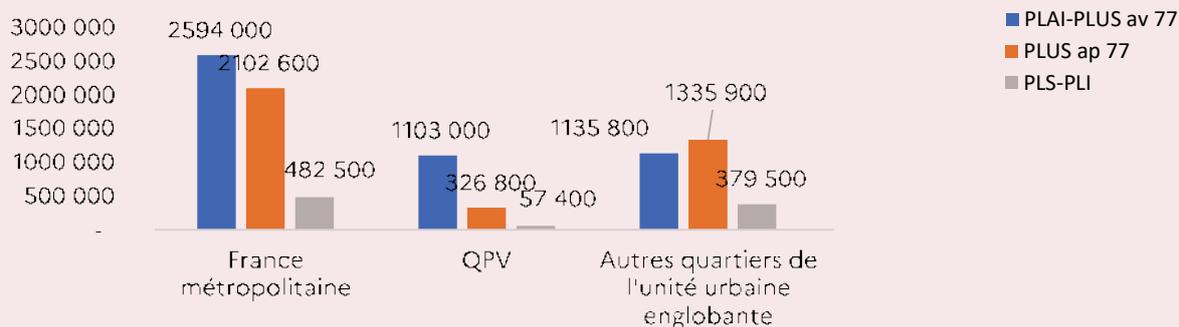
---

12. Cette moyenne est calculée dans le stock des trois années suivantes : 2014, 2018 et 2022

---

### Graphique 1

Répartition du stock de logement par mode de financement dans le parc locatif social en 2022 et selon le type de quartier (\*)



(\*) Certains écarts peuvent être observés dans le total du nombre de logements. Cela est dû à des modes de financement non renseignés pour certains logements.

Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

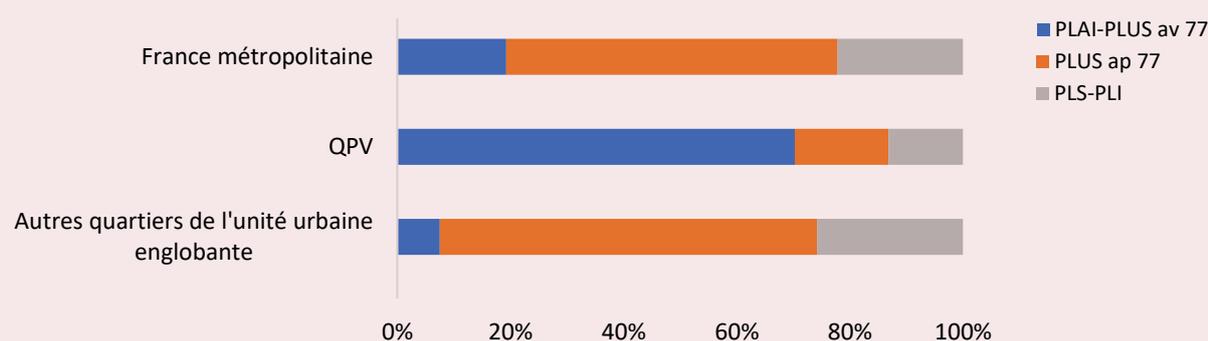
Champ : France métropolitaine.

Traitement : ANCT-ONPV.

Note de lecture : En 2022, dans le parc de logements en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), 1 103 000 logements sont du type PLAI-PLUS antérieurs à 1977.

### Graphique 2

Part des modes de financement des logements sociaux additionnels entre 2014 et 2022 selon le type de quartier



Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et 2022.

Champ : France métropolitaine.

Traitement : ANCT-ONPV.

Note de lecture : En QPV, les nouveaux logements entre 2014 et 2022 financés par PLAI représentent 70 % des nouveaux logements en QPV.

### La plupart des logements additionnels en QPV sont de type PLAI

Par rapport à 2014, le parc a beaucoup évolué pour chaque type de logement. Ce sont les logements financés par de PLS-PLI qui ont le plus augmenté avec une hausse + 36,5 % à l'échelle nationale. Cette hausse a été moins marquée dans les QPV, où elle atteint + 30,2 %. Les logements de type PLAI, pour les plus modestes, ont

connu une croissance plus faible, de + 6,9 % en QPV, comparativement à + 2,7 % dans les autres quartiers de l'unité urbaine englobante.

Sur les 101 300 logements additionnels en QPV, 71 200 logements sont financés par le PLAI et destinés à la population la plus modeste, soit 70 %. Dans les autres quartiers de l'unité urbaine englobante, 67 % des nouveaux logements proviennent du PLUS après 1977 et 26 % du PLS-PLI.

## Bilan du programme national de rénovation urbaine (PNRU)

**Le bilan montre l'ampleur des interventions sur l'habitat, impliquant des recompositions foncières majeures**

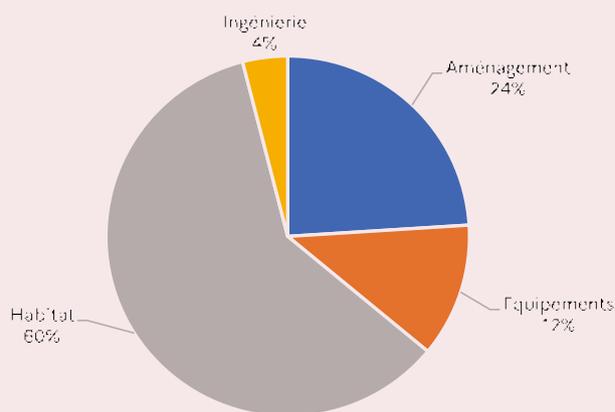
Les interventions au titre de l'habitat représentent 31,8 Mds € d'investissement pour les opérations financées par le PNRU, dont 6,7 Mds € de subventions de l'ANRU, soit 60 % des subventions de l'ANRU (**graphique 3**).

Concernant les démolitions, 175 000 logements ont été démolis dont 164 400 logements sociaux, souvent caractéristiques des « grands ensembles » et un peu plus de 10 000 logements en copropriété ou en quartier ancien. Il convient de mettre en regard à ce nombre, les 220 000 logements produits, à la fois l'offre sociale (142 000 logements sociaux, pour l'essentiel en construction neuve), mais également la production de logements au titre de la diversification dans les quartiers. Ils sont estimés à 81 000 et recouvrent différents types de produits (**graphique 4**) :

- 42 500 logements par des promoteurs immobiliers (accession libre ou investisseurs);
- 10 300 logements locatifs de la Foncière Logement, livrés ou en cours de réalisation;
- 9 500 logements en accession sociale (dont 2 800 logements des filiales d'Action Logement, et 5 741 logements ayant bénéficié d'une prime accession de l'ANRU);
- 9 400 logements en résidences spécifiques (étudiants, personnes âgées, personnes en situation de handicap...);
- 7 700 logements en prêt locatif social ou intermédiaire (PLS, PLI...);
- Et 1 700 logements sociaux vendus (vente HLM).

Le PNRU a été lancé par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Il concerne 546 quartiers (373 Zus et 173 quartiers dits « article 6<sup>°</sup> ») et matérialise une ambition commune autour de projets d'ensemble, préparés par la commune ou l'EPCI. La contractualisation opérée dans 385 conventions de rénovation urbaine implique parfois un grand nombre de maîtres d'ouvrage, avec une programmation pluriannuelle des financements. 28 950 opérations ont été financées, représentant 48,4 Mds € d'investissement dont 11,2 Mds € de subventions de l'ANRU.

**Graphique 3**  
Répartition du montant total de subvention ANRU par grande famille d'opérations



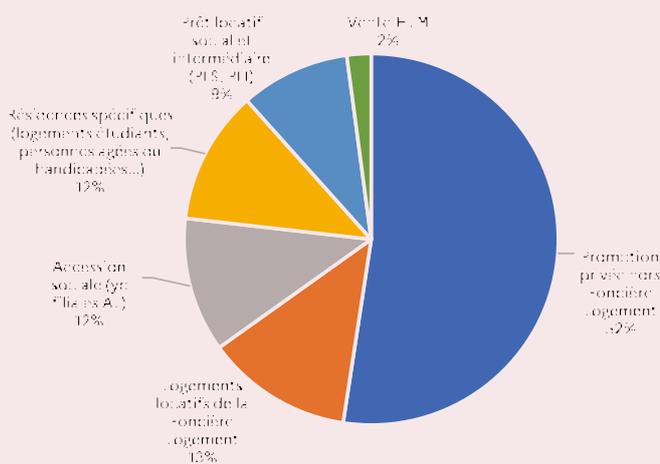
**Source :** ANRU, Agora, outil de gestion de l'Anru, juillet 2022.

**Champ :** Toutes opérations du PNRU.

**Traitements :** ANRU.

**Note de lecture :** Les interventions au titre de l'habitat représentent 60 % de la part des subventions de l'Anru.

**Graphique 4**  
Répartition des logements produits au titre de la diversification dans le cadre du PNRU



**Source :** ANRU, Enquête livraison Diversification 2020.

**Champ :** 384 conventions.

**Traitements :** ANRU.

**Note de lecture :** La production de logements au titre de la diversification dans les quartiers recouvre différents types de produits.

Le bilan du renouvellement de l'offre de logements montre que près de la moitié (49 %) des logements sociaux produits au titre de la reconstitution de l'offre l'ont été sur le quartier du projet, et 43 % sont localisés en dehors des actuels quartiers prioritaires de la politique de la ville. Donc 57 % des logements sociaux produits au titre de la reconstitution de l'offre sont dans des QPV. Par ailleurs, les logements à très bas loyers (PLAI, PLUS-CD 22 % et la moitié des PLUS-CD 17 %) représentent 43 % des logements sociaux actuels produits au titre de la reconstitution de l'offre du PNRU, ce qui a pu permettre de faciliter le relogement dans le neuf. Enfin, les ménages ont bénéficié d'un relogement (dans le neuf ou dans l'ancien) dans la même commune pour 89 % d'entre eux et sur le site du projet pour 51 % d'entre eux.

Les opérations de réhabilitation financées par le PNRU ont porté sur 408 500 logements d'un coût moyen de 17 250 € par logement, avec une subvention de l'Anru de 18,4 % en moyenne. Ce coût a fortement augmenté entre les premières opérations mises en œuvre et les opérations les plus récentes.

Les opérations de résidentialisation ont concerné 385 400 logements, avec des investissements (1,8 Mds €) concentrés en zones A et A bis (environ la moitié des investissements) et financés à plus de 36 % par l'Anru.

### Les opérations portent également sur l'amélioration du cadre de vie des habitants et du fonctionnement des quartiers

Dans cette logique d'intervention globale, les projets PNRU ont intégré plusieurs actions ou investissements visant à améliorer le niveau de service aux habitants :

- 2 346 opérations ont concerné les équipements publics (construction, rénovation ou modernisation, extension, sécurisation...), qui représentent un investissement de 5,3 Mds € financé par l'ANRU à hauteur de 1,3 Mds €.

Parmi elles :

- Plus de 500 écoles ont été créées, rénovées ou ont fait l'objet d'une extension, pour un coût total de près de 2 Mds € financé à 32 % par l'Anru.
- 297 opérations d'équipements à finalité économique (615 M€ d'investissement), mises en œuvre, dans moins d'un tiers des quartiers concernent en majorité des commerces.

Enfin, le bilan dresse, au moyen de données d'enquêtes, quelques constats relatifs aux actions menées en matière d'insertion. Au moins 28,4 millions d'heures d'insertion ont été réalisées dans les projets du PNRU, dont 26 millions (91,6 %) au titre des travaux et 2,4 millions (8,4 %) au titre de la gestion urbaine de proximité.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Bilan quantitatif du Programme National de Rénovation Urbaine – octobre 2023

<https://www.anru.fr/la-docutheque/le-bilan-du-pnr>

# 6

DOSSIER

# COHÉSION SOCIALE

## Sommaire

**Chiffres clés** ————— **88**

**Introduction** ————— **89**

PARTIE 1

• **Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** ————— **90**

PARTIE 1.1

• **Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'Hexagone** ————— **90**

PARTIE 1.2

• **Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville en Martinique et à la Réunion** ————— **94**

PARTIE 2

**L'engagement associatif des mineurs en QPV** ————— **97**

PARTIE 3

**La pratique sportive licenciée dans les QPV** ————— **99**

**Maxime Grosbois (ANCT)**  
**Réseau national des Juniors Associations (RNJA)**  
**Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP)**

# COHESION SOCIALE

## Chiffres clés

### TAUX DE PAUVRETÉ

(Proportion d'individus appartenant à des ménages dont le revenu est inférieur au seuil de 60 % de la du revenu médian disponible national)



Source : INSEE, FILOSOFI 2020

### ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES JEUNES

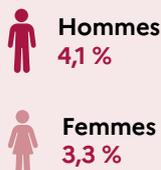


**20 %**  
des jeunes  
engagés en Junior  
Association résident  
**EN QPV**

Source : INJEP 2021

### PRATIQUE SPORTIVE LICENCIÉE EN QPV

**3,8 %**  
des licenciés résident  
**EN QPV**



Source : INJEP 2021

### ALLOCATAIRES DES PRESTATIONS

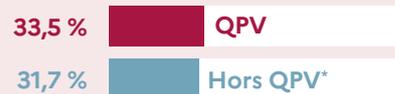
(Part des allocataires d'une prestation donnée parmi l'ensemble des allocataires)



**Revenu de solidarité active (RSA)**



**Prime d'activité**



**Aide au logement**



\*habitants d'une UU ayant au moins un QPV  
Source : Caf au 31/12/2021

### BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (C2S)

(Parmi les bénéficiaires - assurés ou ayants droit - du régime général de l'Assurance maladie)

**QPV**  
**57,4 %**



**Hors QPV**  
**36,0 %**

Source : Assurance maladie 2021

# Introduction

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concentrent par construction les populations les plus pauvres. Si le taux de pauvreté a légèrement diminué ces dernières années, celui-ci reste élevé dans ces quartiers, en particulier parmi les plus jeunes qui bénéficient davantage des minima sociaux (**partie 1**).

La cohésion sociale dans les quartiers prioritaires se développe grâce à plusieurs leviers, notamment liés au dynamisme du tissu associatif au sein de ces quartiers. On y observe par exemple un engagement des jeunes dans le domaine associatif (**partie 2**), dont l'encadrement se ren-

force depuis quelques années. Enfin, la pratique sportive reste un levier d'insertion clé pour les populations de ces quartiers, portées notamment par la Fédération française de football et les fédérations scolaires, davantage à vocation multisport (**partie 3**).

Le dossier porte sur les quartiers prioritaires de la ville définis en 2015, et vise à mieux appréhender certains enjeux relatifs à la cohésion sociale au sein de ces quartiers.

## Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

### Pour mieux comprendre

**Taux de pauvreté à 60 % :** proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire, calculée selon un seuil fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population (Insee).

**Complémentaire santé solidaire (C2S) :** aide de l'État qui permet aux foyers modestes de bénéficier d'une mutuelle. Elle a été mise en place au 1<sup>er</sup> novembre 2019, en remplacement de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'Aide à la complémentaire santé (ACS). Ce nouveau dispositif se décline en deux versions : avec (ex-ACS) ou sans participation financière (ex-CMU-C) de la personne couverte.

#### **Prestations sociales évoquées :**

- Allocations familiales : aide destinée aux familles ayant au moins deux enfants de moins de 20 ans, dont le montant dépend du nombre d'enfants et des ressources du foyer ;
- Prime d'activité : aide n'appartenant pas aux minima sociaux, qui s'adresse à des travailleurs de bas salaire ;
- Revenu de solidarité active (RSA) : allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.
- Allocation aux adultes handicapés (AAH) : prestation sociale garantissant des ressources minimales aux personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique invalidante. Elle est versée par les Caisses d'allocations familiales ou par les Mutualités sociales agricoles.

#### **SOURCE ET MÉTHODE**

Cette partie repose sur les données de pauvreté de l'Insee (Filosofi 2020) et les données de prestations sociales de la Cnaf (2021) et de la Cnam (2022). Les chiffres présentés dans cette partie ont été produits à partir du référentiel géographique de l'Insee associé à la géographie des quartiers prioritaires en vigueur jusqu'à fin 2023.

## PARTIE 1.1

## Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville dans l'Hexagone

**Le taux de pauvreté monétaire reste trois fois plus élevé au sein des QPV que dans le reste de l'Hexagone.**

La population française vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à près de 9,1 millions d'habitants, dont près de 2 millions d'habitants résidant en QPV\*.

Le taux de pauvreté au sein des QPV atteint 42,3 % en 2020, ce qui est trois fois plus élevé que sur l'ensemble du territoire (14,4 %). Toutefois,

cette valeur est en nette diminution, en particulier depuis 2018. Globalement, le taux de pauvreté a diminué de 2 points en quatre ans dans les quartiers prioritaires (**graphique 1**) ce qui témoigne d'une amélioration de la situation dans ces quartiers. En parallèle, cette valeur n'a diminué que de 0,5 point en quatre ans sur l'ensemble du territoire hexagonal. Ceci démontre que la diminution de la pauvreté sur cette période a été plus importante dans les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire.

### Graphique 1

#### Évolution du taux de pauvreté à 60 % au sein des QPV hexagonaux



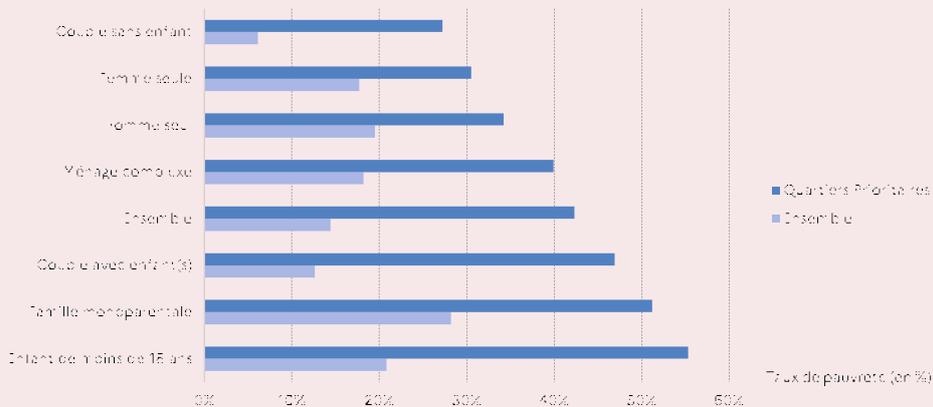
Si le taux de pauvreté varie selon le type de ménage, il est particulièrement élevé au sein des familles monoparentales des QPV où une famille sur deux vit sous ce seuil (51,2 % en QPV contre 28,2 % en France hexagonale d'après le **graphique 2a**). Toutefois, l'écart de pauvreté entre les QPV et la France hexagonale est plus important au sein des types de ménages où l'insuffisance de revenus est plus marquée. En QPV, il y a donc un écart de 23 points de pourcentage pour les familles monoparentales alors que cet écart est de 21,1 points de pourcentage pour les couples sans enfant (27,2 % contre 6,1 % en France hexagonale).

Au sein des QPV, les jeunes représentent en particulier une population très concernée par la pauvreté.

Quel que soit le type de ménage auquel ils appartiennent, les moins de 18 ans connaissent plus fréquemment une situation de pauvreté monétaire dans les QPV (55,3 % contre 20,8 % en France hexagonale). Parmi eux, ceux vivant au sein d'une famille monoparentale en QPV semblent les plus affectés par la pauvreté (**Graphique 2 b**).

### Graphique 2a

#### Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le type de ménage en 2020 (en %)



Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Champ : France hexagonale, ensemble des ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

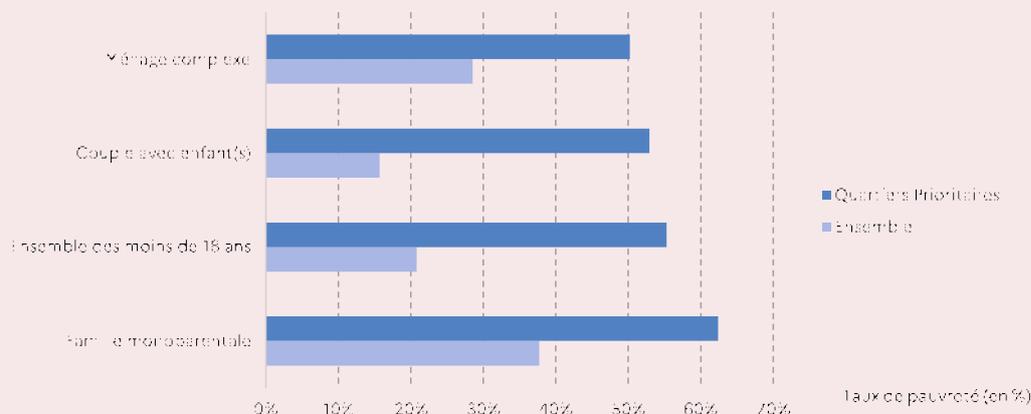
Traitements : Insee.

Note de lecture : 51,2 % des familles monoparentales résidant dans les QPV hexagonaux sont pauvres au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

\* Les ménages complexes sont des ménages pour lesquels il est difficile de mettre en évidence une configuration type. (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1641>)

## Graphique 2 b

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population chez les moins de 18 ans en 2020 (en %)



Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Champ : France hexagonale.

Traitements : Insee.

Note de lecture : 62,4 % des moins de 18 ans vivant dans une famille monoparentale en QPV dans l'Hexagone sont associés à une pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

### Davantage de bénéficiaires de minima sociaux dans les QPV hexagonaux, en particulier chez les plus jeunes.

Conséquence de cette pauvreté plus marquée en QPV, les allocataires des prestations Caf (allocations familiales) y sont plus présents. Si la part de bénéficiaires de la prime d'activité est sensiblement similaire entre les QPV et la France hexagonale (33,5 %, contre 32,6 %), la part des allocataires bénéficiant du RSA ou d'une aide au logement y est beaucoup plus importante (respectivement, 1,9 et 1,6 fois plus en QPV qu'en France hexagonale (tableau 1).

Les bénéficiaires de la C2S, qui est également un dispositif sous conditions de ressources, sont aussi plus nombreux parmi les résidents des quartiers prioritaires. Au début de l'année 2022, 32,0 % des bénéficiaires (assurés ou ayants droit) du régime général de l'Assurance maladie résidant en QPV sont bénéficiaires de la C2S (26,3 % sans participation financière et 5,7 % avec participation financière) contre 9,4 % au sein des unités urbaines englobantes (7,4 % sans et 2,0 % avec participation financière).

Dans l'Hexagone, la part des bénéficiaires de la C2S (participative ou non) est relativement stable par rapport à l'année précédente (- 0,7 point de pourcentage). Elle s'élève à 16,9 % dans les QPV contre 6,1 % dans les unités urbaines englobantes. La part des bénéficiaires de la C2S décroît avec l'âge, passant, en QPV, de 47,3 % pour les moins de 18 ans à 22,3 % pour les 60 à 74 ans (graphique 3). En QPV, cette diminution masque deux évolutions distinctes : la part de C2S sans participation financière diminue avec l'âge (passant de 41,2 % pour les moins de 18 ans à 12,7 % pour les 60 à 74 ans) alors que la part de C2S avec participation financière augmente (passant de 6,1 % pour les moins de 18 ans à 9,6 % pour les plus de 60 ans).

En QPV comme en France hexagonale, les femmes sont plus souvent bénéficiaires de la C2S que les hommes, ce phénomène étant toutefois plus marqué en QPV (+ 3,6 points de pourcentage en faveur des femmes en QPV et + 0,2 point de pourcentage en France hexagonale). Cela s'explique en partie par le fait que les bénéficiaires de la C2S sans participation financière sont plus souvent des familles monoparentales, dont les femmes sont plus souvent les cheffes de famille.

**Tableau 1**

Données disponibles sur les allocataires des Caf au 31/12/2021 dans les QPV hexagonaux

	QPV France hexagonale	UU à QPV (hors QPV) France hexagonale	France hexagonale
Nombre foyers allocataires Caf	1 519 900	7 521 200	13 221 900
<b>Part des foyers allocataires Caf (en %)</b>			
Part des foyers allocataires percevant le RSA	24,7 %	12,2 %	12,9 %
Part des foyers allocataires percevant la Prime d'activité	33,5 %	31,7 %	32,6 %
Part des foyers allocataires percevant une aide au logement	67,2 %	46,3 %	43,2 %
Part des foyers allocataires percevant l'AAH	11,7 %	8,1 %	8,8 %

Source : Caisse des allocations familiales.

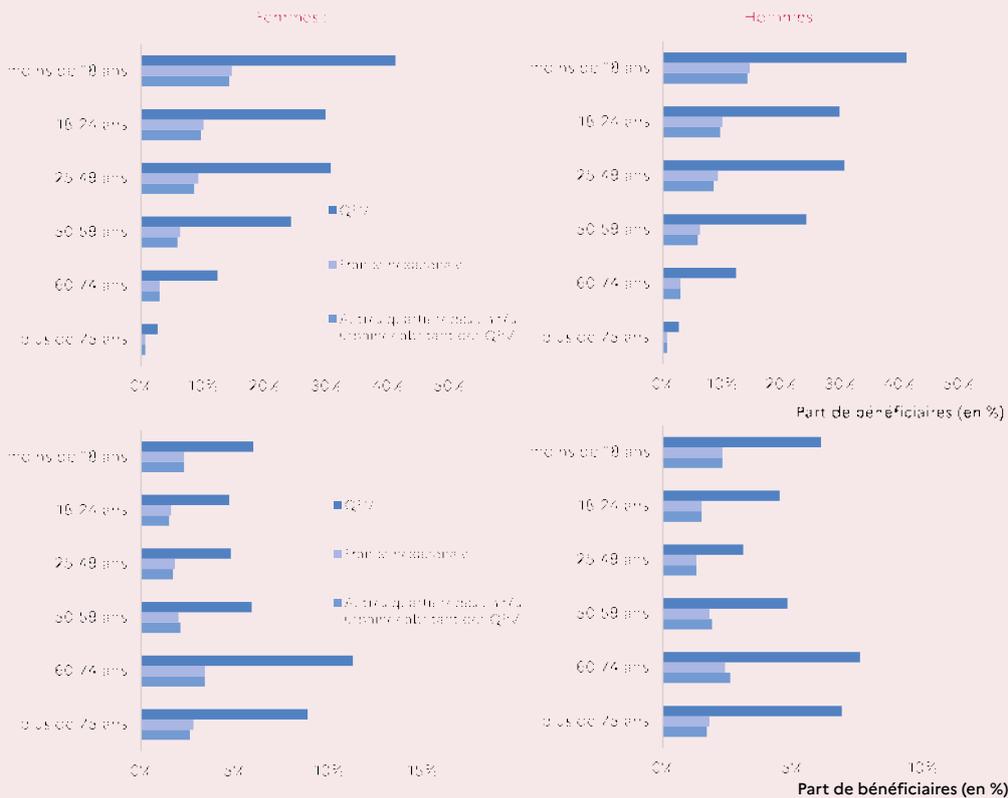
Champ : ensemble des nouvelles activités marchandes, individuelles, non agricoles en QPV et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : en 2021, 75 % des créations d'entreprises en QPV ont été réalisées par des hommes. 93 % des créations, chez les hommes, se sont faites sous le statut de micro-entrepreneur et 6,3 % ont moins de 20 ans.

**Graphique 3**

Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière (en haut) et avec participation financière (en bas), par sexe et âge en France hexagonale en 2022 (en %)



Source : Cnam-Insee 2022.

Champ : France hexagonale.

Traitements : Insee.

Note de lecture : 29,9 % des femmes de 18-24 ans bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie résidant en QPV dans l'Hexagone sont bénéficiaires de la C2S non participative, alors qu'elles sont 4,7 % à bénéficier de la C2S avec participation financière.

PARTIE 1.2

## Pauvreté et minima sociaux en quartiers prioritaires de la politique de la ville en Martinique et à La Réunion

**Le taux de pauvreté monétaire reste plus important en Martinique et à La Réunion que dans l'Hexagone, malgré une amélioration sur les dernières années.**

En Martinique et à La Réunion, le taux de pauvreté monétaire est plus élevé que dans l'Hexagone (35,6 % à La Réunion, 26,7 % en Martinique contre 14,4 % dans l'Hexagone en 2020). Néanmoins, l'écart entre les QPV et le reste du territoire y est moins important (+ 15 points de pourcentage en Martinique et à La Réunion contre + 27,9 points de pourcentage dans l'Hexagone). Ainsi, environ la moitié des habitants des QPV de Martinique ou de La Réunion vivent sous le seuil de pauvreté : respectivement 42 % et 50,8 %, contre 26,7 % et 35,6 % pour le reste de leur territoire.

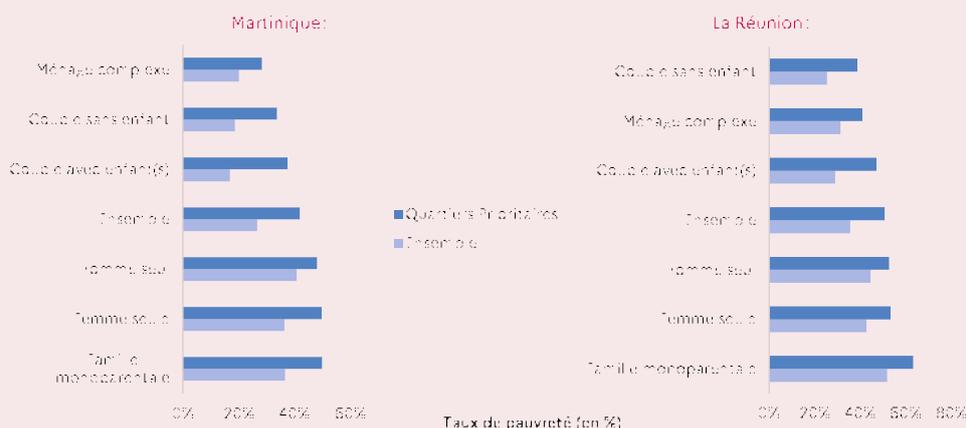
Quel que soit le type de ménage auquel ils appartiennent, les moins de 18 ans connaissent plus fréquemment une situation de pauvreté monétaire dans les QPV martiniquais (53 % contre

31,6 % pour l'ensemble de l'île) et réunionnais (63,2 % contre 44,3 % pour l'ensemble de l'île). Si le taux de pauvreté monétaire varie selon le type de ménage, il est particulièrement élevé au sein des familles monoparentales, et ce d'autant plus dans QPV, que ce soit en Martinique (50 % en QPV versus 36,7 % sur l'ensemble du territoire) ou à La Réunion (63,4 % en QPV versus 51,9 % sur l'ensemble du territoire) (**Graphique 4a**).

Les jeunes des QPV ultramarins sont aussi particulièrement vulnérables à la pauvreté. Indépendamment du type de ménage auquel ils appartiennent, les moins de 18 ans y connaissent plus souvent une situation de pauvreté monétaire (53 % et 63,2 % respectivement dans les QPV martiniquais et réunionnais contre 31,6 % sur l'ensemble de la Martinique et 44,3 % sur l'ensemble de la Réunion). Parmi eux, ceux vivant dans une famille monoparentale sont les plus touchés par la pauvreté (**Graphique 4 b**).

**Graphique 4a**

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population selon le type de ménage et pour les moins de 18 ans en Martinique et à La Réunion pour 2020 (en %)



Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

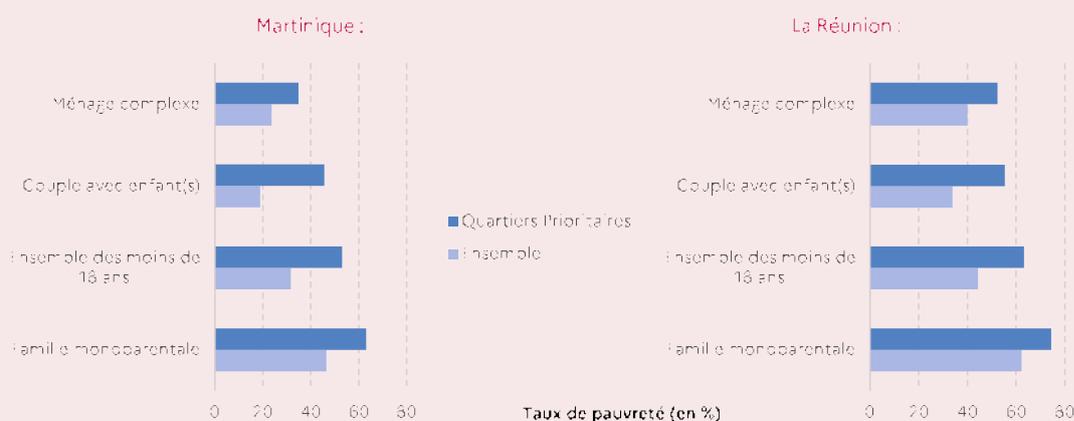
Champ : Martinique et Réunion, ensemble des ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

Traitements : Insee.

Note de lecture : en Martinique, 53 % des enfants de moins de 18 ans résidant en QPV vivent en dessous du seuil de pauvreté.

### Graphique 4 b

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population chez les moins de 18 ans martiniquais et réunionnais en 2020 (en %)



Source : Insee-DG Fip-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Champ : France hexagonale.

Traitements : Insee.

Note de lecture : 74,4 % des moins de 18 ans vivant dans une famille monoparentale d'un QPV réunionnais sont associés à une pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population.

### Tableau 2

Données disponibles sur les allocataires des Caf au 31/12/2021 dans les quartiers prioritaires des départements d'Outre-mer (hors Mayotte)

	QPV Départements d'Outre-mer	UU à QPV (hors QPV) Départements d'Outre-mer	Départements d'Outre-mer
Nombre foyers allocataires Caf	121 300	383 000	561 900
<b>Part des foyers allocataires Caf (en %)</b>			
Part des foyers allocataires percevant le RSA	43,4	31,9	35,1
Part des foyers allocataires percevant la Prime d'activité	26,7	28,4	28,1
Part des foyers allocataires percevant une aide au logement	52,3	34,7	37,8
Part des foyers allocataires percevant l'AAH	7,5	7,7	7,8

Source : fichiers des Caf au 31 décembre 2021 (Cnaf – Insee).

Champ : départements d'Outre-mer (hors Mayotte).

Traitement : ANCT - ONPV

Note de lecture : en Outre-mer, 43,4 % des foyers allocataires de la Caf résidant en QPV bénéficient du RSA.

### Une part plus élevée de bénéficiaires de minima sociaux dans les QPV réunionnais.

Conséquence de la pauvreté plus marquée dans les QPV en Outre-mer, les allocataires des prestations Caf (allocations familiales) y sont plus nombreux. Si la part de bénéficiaires de la prime d'activité est similaire entre ces QPV et le reste de ces territoires d'Outre-mer (26,7 % et 28,1 %), la part des allocataires bénéficiant

du revenu de solidarité active (RSA) ou d'une aide au logement est beaucoup plus importante en QPV (respectivement, 1,2 et 1,4 fois plus en QPV que dans l'ensemble des territoires ultramarins - **Tableau 2**). Toutefois, les bénéficiaires du revenu de solidarité outre-mer (RSO), allocation destinée aux plus de 55 ans spécifique aux départements d'outre-mer, ne sont pas comptabilisés ici. Ils représentent 4 % des 55-69 ans à La Réunion.

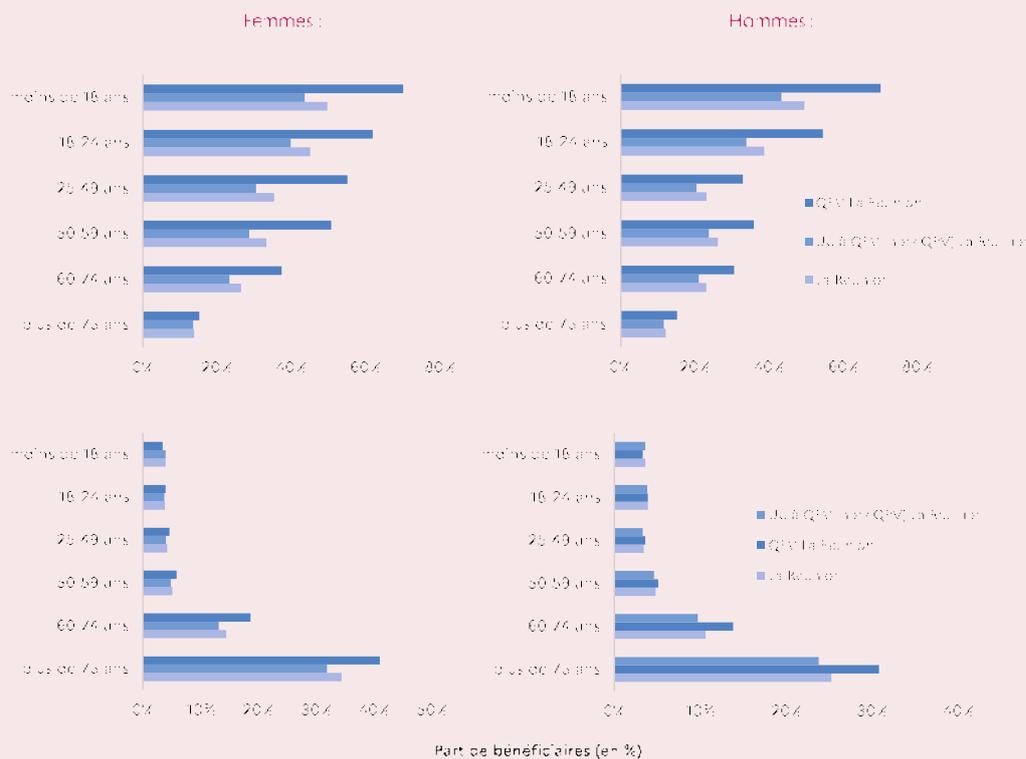
Autre conséquence d'une pauvreté accentuée à La Réunion, les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources résident majoritairement dans les QPV. Au début de l'année 2021, 57,4 % des bénéficiaires (assurés ou ayants droit) du régime général de l'Assurance maladie résidant en QPV sont bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S) (50,3 %, sans participation financière et 7,1 % avec participation financière), contre 36,0 % au sein des unités urbaines englobantes (29,8 % sans et 6,2 % avec participation financière).

À La Réunion, comme pour la France hexagonale, la part de bénéficiaires de la C2S décroît avec l'âge passant, en QPV, de 73,3 % pour les moins de 18 ans à 50,6 % pour les 60 à 74 ans, et de 47,2 % à 33,5 % dans les unités urbaines englobantes (Graphique 5). En QPV, cette diminution cache deux évolutions distinctes : la part de C2S sans participation financière diminue avec l'âge (passant de 70,0 % pour les moins de 18 ans à 34,2 % pour les 60 à 74 ans) alors que la part de C2S avec participation financière augmente (passant de 3,3 % pour les moins de 18 ans à 16,4 % pour les 60 à 74 ans).

Dans les QPV réunionnais comme dans le reste du territoire, les femmes sont plus souvent bénéficiaires de la C2S que les hommes. En QPV, 62,8 % des femmes réunionnaises bénéficient d'au moins une des deux formes de la C2S contre 51,5 % des hommes (dans les unités urbaines englobantes, elles sont 39,1 % contre 32,9 % de leurs homologues masculins).

### Graphique 5

Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire sans participation financière (en haut) et avec participation financière (en bas), par sexe et âge à la Réunion en 2022 (en %)



Source : Cnam-Insee 2022.

Champ : La Réunion.

Traitements : Insee.

Note de lecture : 61,8 % des femmes de 18-24 ans bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie résidant en QPV réunionnais sont bénéficiaires de la C2S non participative, alors qu'elles sont 3,9 % à bénéficier de la C2S avec participation financière.

## L'engagement associatif des mineurs en QPV



### Pour mieux comprendre

Cette partie repose sur les travaux du Réseau National des Juniors Associations (RNJA).  
Davantage d'informations sont disponibles sur : [www.juniorassociation.org](http://www.juniorassociation.org)

### Le cadre d'engagement en Junior Association

La Convention internationale des Droits de l'Enfant (Cide) a consacré dès 1989 le droit à la participation et le droit de réunion pour les enfants. Depuis 2011, la loi française mentionne explicitement le droit pour les mineurs d'être bénévole dans une association, de siéger dans les instances de décision et de créer des associations. Pour autant, les jeunes engagés rencontrent toujours de nombreux obstacles institutionnels et sociaux dans leurs engagements.

Le Réseau national des Juniors Associations (RNJA) œuvre pour lever les freins à l'initiative associative des mineurs. Il leur permet de se constituer en collectif associatif autour d'une idée, d'un projet ou tout simplement d'une envie d'agir. Une Junior Association (JA) propose une démarche éducative, respectueuse de l'autonomie des jeunes et offre un accès facilité aux outils de la vie associative. Aujourd'hui, les Juniors Associations sont réparties sur l'ensemble du territoire national (**Carte 1**).

Le public en Junior Association est représentatif de la diversité des territoires et le RNJA attache une importance particulière à aller vers les publics les plus éloignés des opportunités d'engagement. Pour cela, le RNJA mène des actions en direction des jeunes engagés en QPV et ce public, loin de l'image d'une jeunesse désengagée, représentait 20 % des jeunes engagés en Junior Association en 2020.

Pour étayer et outiller l'accompagnement de jeunes engagés en QPV, le RNJA a mené une étude sur les spécificités de cet engagement dont certains éléments saillants sont présentés ci-après.

### Le profil des jeunes engagés en QPV

Loin d'une représentation homogène de jeunes marqués par l'expérience d'une stigmatisation, les profils de jeunes engagés en QPV rencontrés dans le cadre de cette enquête sont divers et pluriels. Les membres de Junior Association en QPV sont principalement des filles (79 %), contre une moyenne nationale plus égalitaire (54,5 %); tandis que leur engagement en Junior Association est plus précoce (52 % des membres ont plus de 15 ans) que la moyenne nationale (63,5 % des membres).

La démarche Junior Association n'impose pas de thématique d'engagement : les jeunes sont libres de mettre en œuvre les actions de leurs choix en toute autonomie. L'enquête a interrogé les thématiques d'action privilégiées par le réseau : les résultats montrent qu'ils et elles créent des initiatives variées, majoritairement liées à leur territoire, révélant une conception de l'engagement davantage motivée par le sentiment d'appartenance au territoire que par l'initiative en elle-même. Les jeunes engagés en QPV sont 78 % à considérer leur engagement comme « important pour le territoire », alors que cette proportion est plus faible dans les JA hors QPV (67 %). En outre, 95,24 % des interrogés expriment un sentiment de fierté lié à leurs actions en JA. Les jeunes se voient acteurs et actrices de leur lieu de vie, et les entretiens menés illustrent leur volonté de s'engager au service des autres comme une étape importante de l'apprentissage de la citoyenneté.

## Les moyens de facilitation de mise en œuvre de la participation des jeunes en QPV

Dans le Livre Blanc des Juniors Associations\*, publié en 2021, les jeunes engagés du Réseau ont formulé plusieurs propositions pour lever les freins à l'engagement : les valoriser et les légitimer, questionner la posture des adultes, développer l'accès aux outils associatifs...

Pour les jeunes qui vivent en QPV, ces freins sont d'autant plus marqués qu'ils sont victimes d'inégalités économiques, démographiques et sociales. Pour y répondre, le travail d'enquête du RNJA s'est attaché à identifier des leviers spécifiques à l'engagement des jeunes en QPV. La participation des institutions à la mise en œuvre de projets collectifs est un premier axe important : de fait, la reconnaissance des actions mises en œuvre par les jeunes doit être appuyée par les acteurs institutionnels en proposant notamment la mise à disposition d'infrastructures adaptées et existantes dans le quartier.

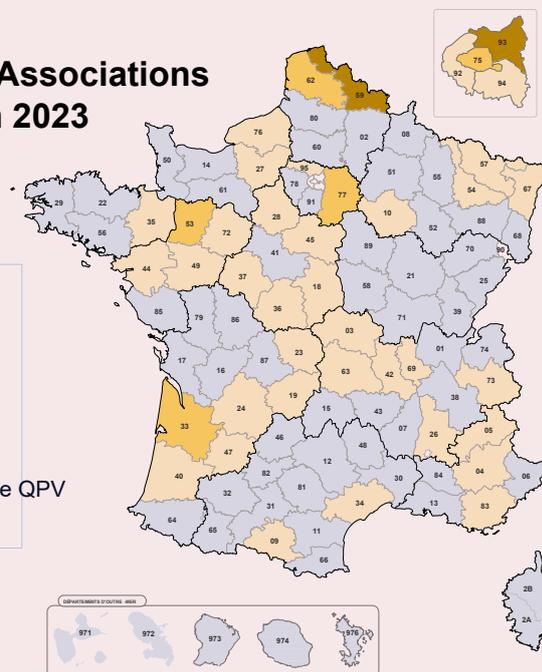
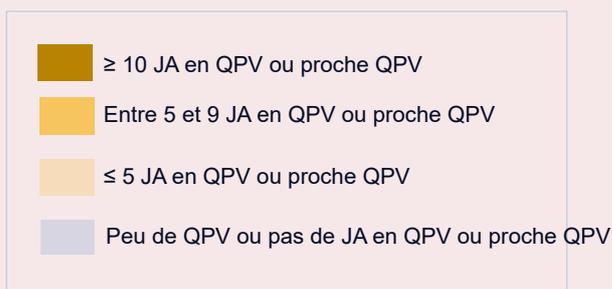
Les jeunes ont également exprimé des difficultés à équilibrer leur emploi du temps entre leur engagement associatif et leur parcours scolaire. Pourtant, l'école est un temps et un espace clé qui a tout intérêt à garder une certaine porosité avec les autres modalités d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences sortant du cadre scolaire. En cela, la facilitation du milieu scolaire est essentielle et serait également intéressante pour les établissements. Enfin, il est apparu primordial pour favoriser l'engagement des jeunes en QPV de communiquer plus largement à propos des espaces d'engagement, et plus particulièrement auprès des structures jeunesse qui sont à même d'informer et d'accompagner la création de collectifs associatifs, encore plus fortement en QPV.

\*Pour en savoir plus : [https://juniorassociation.org/images/imagesCK/files/publications/RNJA\\_livre\\_blanc\\_BDpourWEB.pdf](https://juniorassociation.org/images/imagesCK/files/publications/RNJA_livre_blanc_BDpourWEB.pdf)

### Carte 1

Cartographie territoriale des jeunes engagés en Junior Association en QPV en 2023

## Répartition en France des Juniors Associations en QPV ou proche QPV<sup>1</sup> en 2023



<sup>1</sup> À plus ou moins 1 km d'élargissement autour du QPV

Source : Base de données du RNJA

## La pratique sportive licenciée dans les QPV

### Pour mieux comprendre

**Licence annuelle** : un titre de participation annuel délivré par une fédération sportive permettant la participation aux activités de la fédération ou de ses clubs affiliés pour l'ensemble de la saison sportive moyennant cotisation. Elle peut être de type compétition, loisir, ou encadrement (dirigeant, entraîneur, arbitre), un même individu pouvant détenir plusieurs licences dans une même fédération (ex. : joueur, entraîneur) et/ou dans plusieurs fédérations.

### Panorama de la pratique sportive licenciée en QPV en 2021

Le recensement des licences annuelles permet chaque année d'évaluer la pratique sportive au sein des 119 fédérations agréées par le ministère des Sports. Le géocodage des adresses des licenciés permet d'analyser la pratique sportive en QPV relativement au reste du territoire français hors Mayotte. Il s'agit du lieu de résidence et non du lieu de pratique.

Les habitants des QPV pratiquent relativement moins souvent un sport dans le cadre d'une fédération que le reste de la population française. En 2021, 3,8 % des licences sportives étaient localisées dans un quartier prioritaire (**tableau 3**) (France hexagonale et Drom hors Mayotte), alors que les quartiers prioritaires représentent près de 8 % de la population française totale en 2018. La crise sanitaire a frappé plus durement la pratique sportive en QPV (- 26,6 % entre 2019 et 2021 contre - 21 % sur l'ensemble du territoire)<sup>1</sup> car les sports plus pratiqués en QPV sont également ceux qui ont été en plus touchés par les mesures de restriction sanitaire, comme les sports de combats et d'arts martiaux. De plus, la plupart des fédérations ont connu dans les QPV plus souvent une diminution du nombre de licences annuelles. Cette baisse récente s'inscrit dans une tendance de plus long terme de recul de l'importance de la pratique sportive en QPV par rapport au reste du territoire.

### Une forte implantation en QPV de la Fédération française de football (FFF) et des fédérations scolaires

La pratique sportive en QPV se caractérise par une faible diversification des types de fédérations représentées relativement aux autres quartiers et l'importance majeure du football et des fédérations scolaires.

En 2021, la FFF est la fédération qui compte le plus de licenciés au niveau national et au sein des QPV avec près de 3 licences annuelles sur 10 parmi les licenciés des QPV (29,7 %) soit presque deux fois plus qu'au niveau national (14,9 %)<sup>2</sup>. Si la Fédération française de tennis (FFT) et la Fédération française d'équitation (FFE), sont les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fédérations (hors fédérations scolaires) délivrant le plus de licences annuelles en France, elles sont à l'inverse peu présentes en QPV : 3,6 % du total des licences annuelles de la FFT et 1,7 % de la FFE sont délivrées en QPV contre 74 % au niveau national pour la FFT et 5,2 % pour la FFE.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble de la répartition des licences annuelles par types de sport selon les zones géographiques, les fédérations peuvent être regroupées par grandes familles (voir typologie utilisée dans la Fiche Repère du recensement des licences<sup>3</sup>).

1. La dernière millésime disponible 2021 (saison 2020/2021 ou 2021) correspond à des saisons sportives fortement impactées par la crise sanitaire. Après la baisse de 21 % entre 2020 et 2021, les résultats du recensement 2022 (non disponible au niveau QPV) font en effet état d'une augmentation de 19 % du nombre de licences annuelles délivrées entre 2021 et 2022.

Les fédérations de sports collectifs de grands terrains (sous l'impulsion du football) et les fédérations scolaires sont particulièrement importantes dans les QPV : elles représentent en effet plus de la moitié des licences annuelles en QPV (53,7 % vs 34,7 % au niveau national). Les fédérations généralistes (8,3 % vs 7,4 % au niveau national), les fédérations d'arts martiaux et de sports de combat (7,5 % vs 5,6 % au niveau national), ainsi que les fédérations d'activités aquatiques comme la natation (3,6 % vs 2,7 % au niveau national) sont également relativement plus présentes en QPV.

À l'inverse, les fédérations à activités terrestres de nature comme la FFE (3,1 % vs 10,1 % au niveau national), les fédérations de sports de raquette (4,8 % vs 10,1 % au niveau national), les fédérations à activités d'adresse et précision comme la Fédération française de golf (4 % vs 8,3 % au niveau national), les fédérations à activités gymniques et d'expression (3,1 % vs 4,8 % au niveau national), les fédérations à activités athlétiques (1,9 % vs 3,2 % au niveau national), ainsi que les fédérations à activités nautiques (1,5 % vs 3,6 % au niveau national) sont relativement moins implantées en QPV.

### Une forte présence des salles multisports et terrains de grands jeux

Il est intéressant de souligner que les fédérations de sports collectifs petits terrains et salles (ex. : basketball, handball) sont relativement autant représentées en QPV que sur le reste du territoire (6,8 % vs 6,9 % au niveau national). La dimension collective de la discipline pratiquée semble moins expliquer la pratique relative en QPV que les infrastructures utilisées pour la pratique. En effet, d'après une précédente étude de l'ONPV (Audra-Marcy et Mondésir, 2019<sup>4</sup>), les salles multisports sont 4 fois plus présentes en QPV par rapport aux autres quartiers de l'unité urbaine, les terrains de grands jeux près de 2 fois plus (dans un rayon de 15 minutes à pied). 90 % de ces terrains de grand jeu en QPV sont destinés au football.

### Impact de la crise sanitaire sur la pratique sportive en QPV entre 2019 et 2021

La crise sanitaire a fortement touché les prises de licences annuelles au niveau national mais aussi dans les QPV, dans une proportion encore plus marquée. En effet, entre 2019 et 2021, le nombre de licences annuelles délivrées a reculé de 26,6 % dans les QPV (contre 21 % en moyenne). Cette baisse plus accentuée du nombre de licences annuelles en QPV s'observe dans l'Hexagone comme dans les Drom, à la fois parmi les licences annuelles féminines et masculines. Par conséquent, la part des licences délivrées en QPV s'établit en 2021 au point historiquement bas de 3,8 % (**tableau 3**). Le recul s'inscrit dans une tendance à la baisse, observée avant même la crise sanitaire.

Il convient d'analyser plus en profondeur les évolutions récentes liées à la crise sanitaire à travers l'analyse des dernières années 2019-2021, 2019 étant le dernier millésime sans mesures de restriction sanitaire. Les évolutions des licences annuelles pour chaque famille de fédérations et zone géographique, ainsi que la répartition des licences annuelles au sein de chaque zone géographique sont présentées dans le **graphique 1**.

### La crise sanitaire a davantage touché les fédérations relativement plus présentes en QPV

La dégradation de la pratique sportive en QPV s'explique tout d'abord par l'évolution des activités relativement plus représentées en QPV. En effet, les fédérations de sports de combat et d'arts martiaux ont été marquées par des baisses plus marquées que les autres fédérations du fait des mesures de restriction sanitaire (- 32 % pour les arts martiaux au niveau national, - 24,6 % pour les sports de combat au niveau national). Or, elles sont structurellement plus représentées en QPV que sur le reste du territoire. Les fédérations scolaires et généralistes plus importantes en QPV ont également davantage souffert de la crise sanitaire (- 27,9 % pour les fédérations scolaires au niveau national, - 36,6 % pour les fédérations généralistes au niveau national).

---

2. Ces licences annuelles de la FFT sont faiblement féminisées : 9,4 % au niveau national et seulement 7,6 % en QPV.

3. <https://injep.fr/publication/les-licences-annuelles-des-federations-sportives-en-2022/>

4. Audra-Marcy et Mondésir, 2019, L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires : Une bonne couverture mais une offre peu variée (ONPV 2019).

---

À l'inverse, les activités d'extérieur dites de nature (dont activités terrestres et nautiques) qui ont été moins touchées par la crise sanitaire (- 4,2 % pour les activités terrestres au niveau national, - 11,9 % pour les activités nautiques au niveau national) sont structurellement moins représentées dans les QPV. D'autres activités structurellement moins présentes en QPV comme les sports de raquette, d'adresse et de précision comme le tennis et le golf ont également été moins touchés car pouvant être pratiqués plus facilement en extérieur que d'autres sports (- 13 % pour les sports de raquette au niveau national, - 76 % pour les activités d'adresse et précision).

### Un recul plus marqué en QPV qui s'observe pour toutes les fédérations, à de rares exceptions près

Les autres familles de fédérations comptent également une plus forte baisse de la pratique sportive en QPV que sur le reste du territoire. Très implantés en QPV, les sports collectifs de grands terrains comme le football ont moins souffert de la crise sanitaire que les autres fédérations. Leur recul a toutefois été plus prononcé en QPV (-16,3% vs -12,4% au niveau national). Les sports de raquette moins implantés en QPV y ont subi un plus fort recul (-21,9% vs -13% au niveau national), tandis que les sports collectifs sur petits terrains ou salles, autant représentés en QPV qu'au niveau national, ont été nettement plus touchés en QPV (- 35,4 % vs - 24 % au niveau national). Ainsi, la plus forte baisse de la pratique sportive en QPV n'est pas uniquement liée au sport pratiqué.

Les fédérations scolaires (- 27,2 % en QPV vs - 27,9 % au niveau national) et généralistes (- 35,6 % en QPV vs - 36,6 % au niveau national), bien que fortement touchées par la crise sanitaire, font figure d'exception avec des évolutions similaires au reste du pays. Ces deux familles de fédérations étant relativement plus représentatives en QPV qu'en dehors, il est intéressant de noter leur résilience en QPV relativement au reste du pays.

Le **graphique 2** permet de visualiser le dynamisme relatif des fédérations de plus de 10 000 licences annuelles en comparant leur évolution entre 2019 et 2021 en QPV et en dehors. Les fédérations qui ont moins bien résisté en QPV (points en dessous de la droite de régression du graphique) sont aussi celles qui sont pourtant les relativement mieux implantées en QPV qu'en dehors, leur poids dans le total des licences annuelles délivrées en QPV étant supérieur à leur poids dans le total des licences annuelles sur le reste du territoire. Parmi les fédérations mieux implantées en QPV, la FF de baseball fait figure d'exception en affichant

une légère progression et en ayant mieux résisté à la crise sanitaire en QPV que sur le reste du territoire (+ 4,3 % entre 2019 et 2021 en QPV vs + 0,4 % dans le reste du pays, point en haut à gauche de la droite du graphique).

La Fédération française de basketball (- 30,7 % en QPV, - 17,5 % en dehors) et la Fédération française de judo (- 39,1 % en QPV, - 29,3 % en dehors) font partie des fédérations majeures qui ont été davantage en QPV qu'en dehors (points en dessous de la droite de régression du graphique). Ces fédérations ont toutefois pour la plupart un poids légèrement supérieur en QPV par rapport au reste du territoire (à l'exception du football américain).

À l'inverse, certaines fédérations significativement plus présentes en QPV comme l'UNS Léo Lagrange ou l'USEP ont été moins en QPV qu'en dehors (respectivement - 22,5 % en QPV et - 39,7 % en dehors et - 24,4 % en QPV, - 40,8 % en dehors). La part de chacune des fédérations USEP et UNS Léo Lagrange dans le total des licences annuelles est en QPV le double de leur part respective dans le total de licences annuelles délivrées en dehors des QPV.

### Les fédérations généralistes et scolaires acteurs clés de la pratique sportive en QPV

Même si la Fédération française de football demeure très importante en QPV, les fédérations généralistes (de type affinitaire) ou scolaires semblent jouer un rôle important dans ces quartiers car représentant plus de licences annuelles en QPV que dans les autres territoires. À la différence des autres familles de fédérations, celles à vocation multisport n'ont pas été sensiblement plus touchées par la crise sanitaire en QPV que dans le reste du pays malgré des pertes de licences annuelles très élevées suite à cette crise. De plus, leur nature multisport leur permet de correspondre à un environnement où l'offre d'équipements sportifs est caractérisée par un très grand nombre de salles multisports et de terrains de grands jeux. Par ailleurs, leur forte féminisation relativement au football en QPV (49,2 % pour les fédérations généralistes, 46,8 % pour les fédérations scolaires, 76 % pour la FFF) pourrait en faire des cibles intéressantes du développement d'une pratique sportive inclusive dans les QPV.

**Tableau 3**

Part des licences annuelles délivrées en QPV

Champ	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Hexagone + Drom (hors Mayotte)</b>	<b>4,3 %</b>	<b>4,3 %</b>	<b>4,2 %</b>	<b>4,1 %</b>	<b>4,1 %</b>	<b>3,8 %</b>
Hexagone	4,1 %	4,1 %	4,0 %	3,8 %	3,9 %	3,5 %
Drom (hors Mayotte)	15,5 %	15,8 %	15,5 %	15,3 %	14,9 %	14,3 %
Hommes	4,7 %	4,7 %	4,6 %	4,4 %	4,4 %	4,1 %
Femmes	3,6 %	3,7 %	3,6 %	3,5 %	3,5 %	3,3 %

Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs.

Champ : fédérations agréées par le ministère des Sports lors des recensements de 2016 à 2021.

Note de lecture : les licences annuelles en QPV dans l'Hexagone représentent 3,5 % des licences annuelles recensées dans l'Hexagone en 2021.

**Graphique 6**

Évolution des licences annuelles par familles de fédération et zone géographique 2019-2021



Source : Info Rapide n°29 - SSMSI 2023.

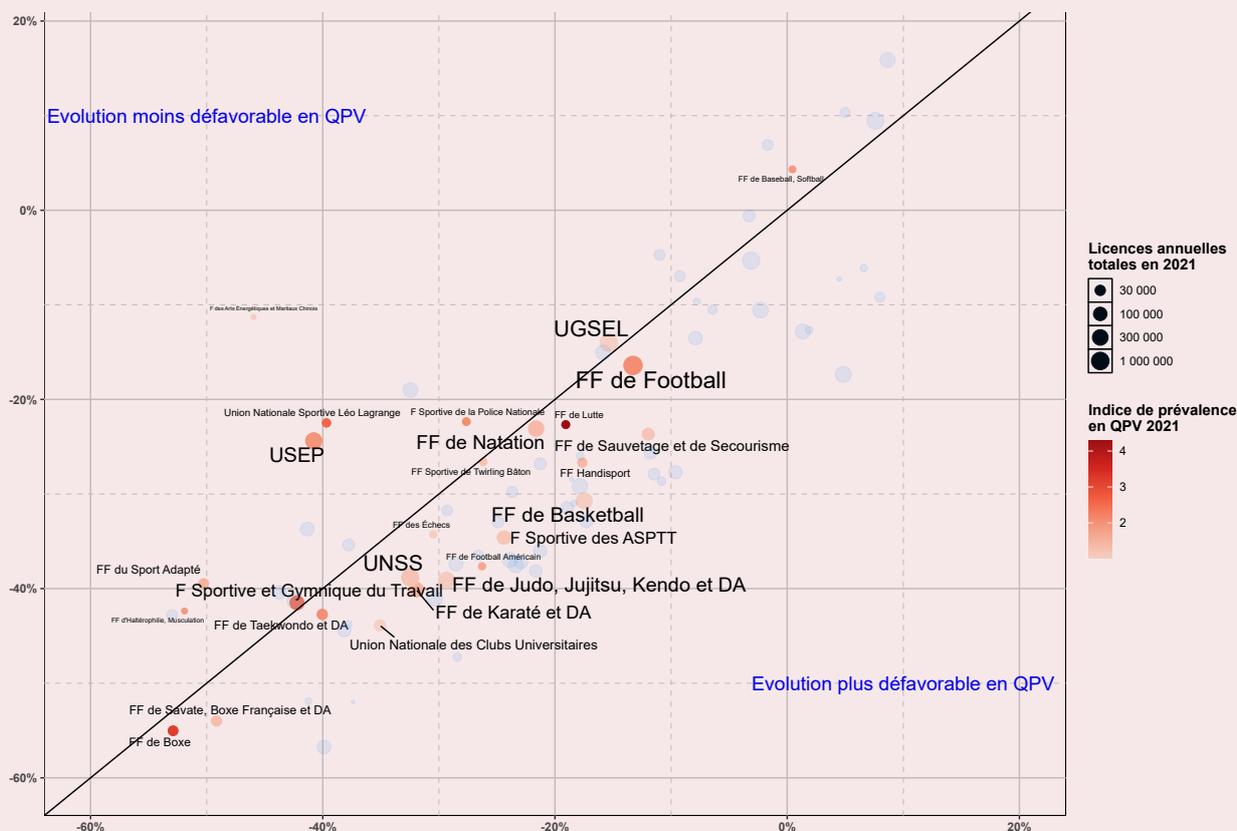
Champ : France entière, hors Mayotte.

Traitements : ANCT.

Note de lecture : en 2016, les forces de sécurité intérieure ont enregistré 2,5 cambriolages pour mille habitants en QPV, contre 4,2 dans les unités urbaines englobantes et 3,8 dans la France entière.

## Graphique 7

Évolution des licences annuelles en QPV par fédération entre 2019 et 2021 (minimum 10 000 licences annuelles en 2021)



Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences et clubs.

Champ : France entière, hors Mayotte.

Note de lecture : La fédération française de football (FFF) voit son nombre de licences annuelles baisser davantage en QPV (environ -16,4 %) qu'en dehors des QPV (environ -13,3 %) entre 2019 et 2021.

À savoir :

- En transparence et sans étiquette, fédérations avec un indice de prévalence en QPV inférieur à 1 (Plus faible importance en QPV).
- Indice de prévalence en QPV = Part des licences (toutes fédérations) en QPV / Part des licences (toutes fédérations) hors QPV.
- La FF du Sport Universitaire (-85,8 % et indice de prévalence en QPV inférieur à 1) est omise pour faciliter la représentation graphique.
- Répartition par QPV pour la FFKMDA (Indice de prévalence en QPV 2020 : 1,75) non disponible pour 2021 (Évolution globale de -53,8 %).



DOSSIER

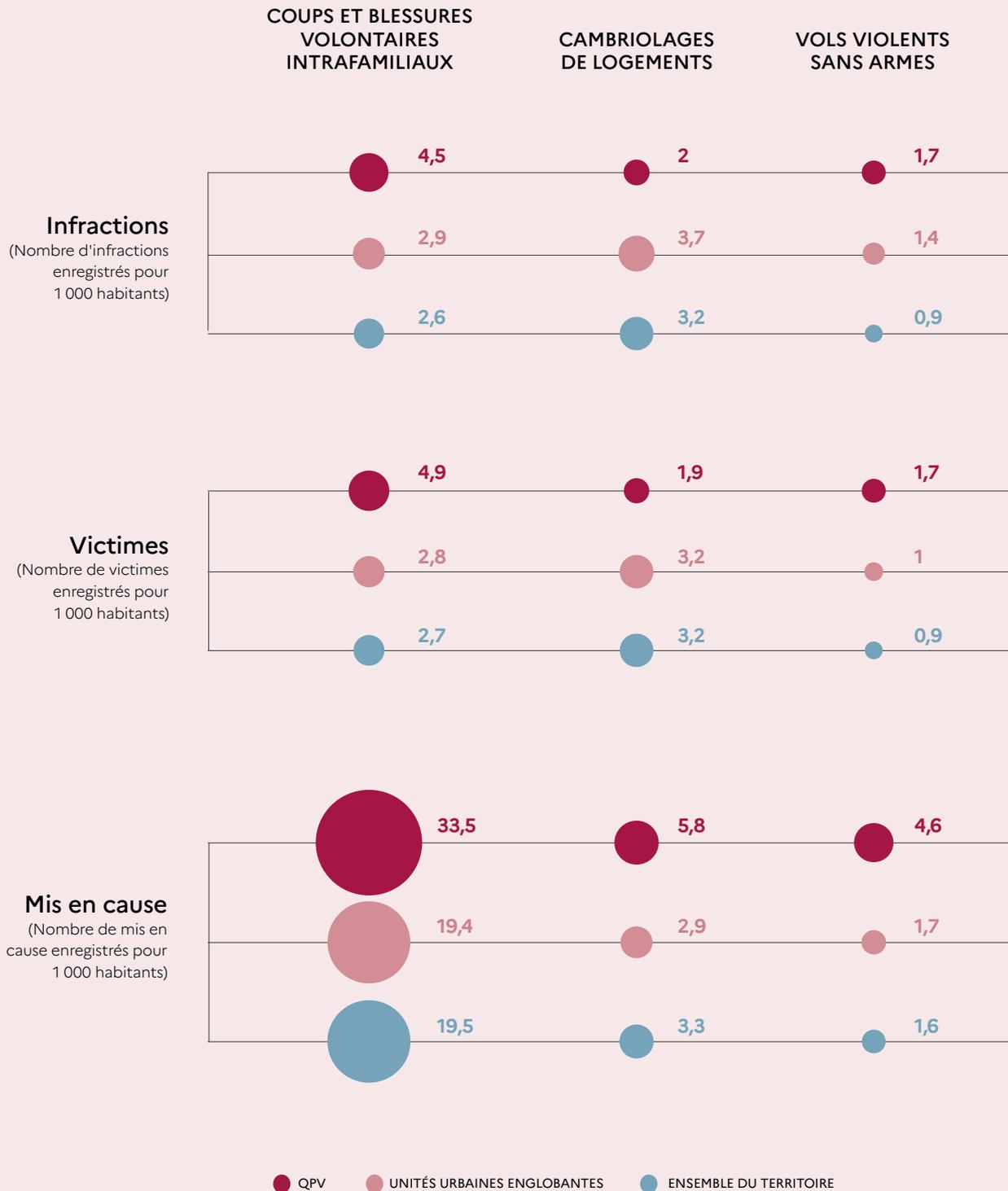
# DÉLINQUANCE

## ÉVOLUTION DU NIVEAU DE DÉLINQUANCE EN QPV ENTRE 2016 ET 2022

Maxime Grosbois (ANCT)

# DÉLINQUANCE

## Chiffres clés



La base de données des « mis en cause » concerne les personnes mises en cause pour des crimes ou délits élucidés au cours de l'année, qui ne correspondent donc pas nécessairement à des infractions enregistrées cette même année. En effet, les mis en cause ne sont enregistrés qu'après avoir été entendus par un service de police ou de gendarmerie.

# Évolution du niveau de délinquance en QPV entre 2016 et 2022

## Pour mieux comprendre

La base statistique « victimes » du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) concerne les victimes de crimes et délits commis en France, enregistrés au cours de l'année ; celle des « mis en cause » concerne les personnes mises en cause pour des crimes ou délits élucidés au cours de l'année, qui ne correspondent donc pas nécessairement à des infractions enregistrées cette même année. En effet, les mis en cause ne sont enregistrés qu'après avoir été entendus par un service de police ou de gendarmerie.

Cette fiche décline les déclarations d'infractions selon trois informations : le lieu de l'infraction, le lieu de résidence des victimes, et le lieu de résidence des individus mis en cause. Elle porte sur la période 2016-2022 et sur l'ensemble du territoire français (hors Mayotte).

## SOURCE ET MÉTHODE

Cette partie repose sur les données de délinquance du SSMSI. Les chiffres qui y sont présentés correspondent aux données jointes à l'Info Rapide n°29 (« Quartiers de la politique de la ville : davantage de violences enregistrées mais moins de vols que chez leurs voisins ») : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Info-rapide/Info-rapide-n-29-Quartiers-de-la-politique-de-la-ville-davantage-de-violences-enregistrees-mais-moins-de-vols-que-chez-leurs-voisins>

## Des infractions globalement réparties sur l'ensemble des territoires urbains mais des actes de délinquance violents plus fréquents en QPV.

Les QPV sont par définition des lieux de concentration de pauvreté en milieu urbain qui sont peuplés d'au moins 1 000 habitants et situés dans des unités urbaines peuplées d'au moins 10 000 habitants. Ces dimensions de concentration urbaine et de pauvreté ont été marquées ces dernières années par différents épisodes de violences urbaines notamment à l'été 2023.

Le SSMSI publie régulièrement des études synthétiques sur des sujets d'insécurité et de délinquance. Il s'est intéressé aux différentes infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales entre 2016 et 2022, notamment celles à caractère violent et localisées en milieu urbain. À titre d'exemple en 2022 le nombre de vols violents sans armes est bien plus important en milieu urbain (1,7 ‰ en QPV et 1,4 ‰ dans les unités urbaines englobantes) que celui observé en France entière (0,9 ‰ - **Graphique 1a**).

En outre, la violence observée via les coups et blessures volontaires intrafamiliaux (sur personnes de plus de 15 ans) est plus fréquente

en QPV que sur le reste du territoire. En effet, 4,5 cas de coups et blessures intrafamiliaux sont enregistrés pour 1 000 habitants en QPV en 2022, contre 2,9 dans les unités urbaines englobantes et 2,6 sur l'ensemble du territoire (**Graphique 1a**).

Certains types d'infractions sont moins fréquents dans les quartiers prioritaires. Par exemple, les cambriolages de logements sont plus fréquents à l'extérieur des QPV qu'en leur sein : 3,7 ‰ dans les unités urbaines englobantes et 3,2 ‰ sur l'ensemble du territoire contre 2,0 ‰ dans les QPV. Deux effets peuvent en partie expliquer cet écart : d'une part la part des logements collectifs importante en QPV et d'autre part un niveau de revenu plus faible qui sont tous deux associés à un taux de cambriolages plus faible<sup>1</sup>.

Enfin, les vols sans violence contre des personnes suivent la même tendance puisque 13,4 cas pour 1 000 habitants sont enregistrés dans les unités urbaines englobantes les QPV en 2022, contre 9,5 en QPV et 9,9 sur l'ensemble de la France.

Ainsi, les infractions à caractère violent sont plus fréquentes en QPV, tandis que les infractions à caractère purement matériel (cambriolages,

<sup>1</sup> Davantage de cambriolages de logements enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de fortes inégalités sociales - Interstats Analyse n°60 : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Davantage-de-cambriolages-de-logements-enregistres-dans-les-communes-urbaines-aisees-et-voisines-de-fortes-inegalites-sociales-Interstats-Analyse-n-60>

vols non violents) se déroulent plus souvent en dehors de ces quartiers.

### Les écarts entre certains actes de délinquance enregistrés en QPV et dans le reste du territoire tendent à diminuer.

Si la plupart des actes de délinquance enregistrés se déroulent en milieu urbain, rapportés à la population, la spécificité des QPV par rapport à l'ensemble du territoire diminue globalement entre 2016 et 2022 (**Graphique 2a**).

Cela est particulièrement marquant pour les vols violents sans arme, mais aussi les coups et blessures volontaires intrafamiliaux. En effet, en 2016, les vols violents par habitant enregistrés étaient 2,3 fois plus nombreux en QPV que sur l'ensemble du territoire contre 1,9 en 2022. Pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux, ce rapport de taux par habitant est passé de 2,1 à 1,7 entre 2016 et 2022.

Néanmoins, ce type d'infraction est partout en hausse constante. Ces hausses s'expliqueraient notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (qui s'est tenu la première fois de septembre à novembre 2019), lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de sécurité (notamment formations des personnels, référents spécifiques dans les services, articulation avec les intervenants sociaux et les hôpitaux) et inciter les victimes à davantage déposer plainte. Par exemple, l'augmentation du nombre de coups et blessures intrafamiliaux entre 2016 et 2022 a été encore plus marquée à l'échelle de l'ensemble du territoire (+ 46 %) qu'à celle des QPV (+ 35 %).

Concernant les vols sans violences contre des personnes, le ratio reste quasiment stable autour de 1 entre 2016 et 2022, ce qui signifie qu'autant de cas ont été enregistrés par habitants en QPV que sur l'ensemble du territoire français. Enfin, le ratio reste globalement constant pour les cambriolages, signifiant que le nombre de cambriolages enregistrés pour 1000 habitants reste constamment plus élevé en dehors des QPV qu'à l'intérieur sur cette période d'étude. Ainsi, si la violence enregistrée reste plus importante en QPV que sur les autres territoires, l'écart tend à légèrement diminuer notamment car les coups et blessures augmentent plus rapidement sur le reste du territoire qu'en QPV. En parallèle, pour les infractions non violentes étudiées, l'écart entre les QPV et le reste des territoires est stable depuis 2016.

### La proportion de victimes recensées habitant

### en QPV reste supérieure à la proportion de victimes habitant dans l'ensemble du territoire, malgré des écarts en baisse selon le type d'infraction.

En termes de nombre de victimes recensées par lieu d'habitation, l'écart entre les QPV et les autres territoires est davantage marqué que pour les infractions enregistrées (**Graphique 2b**). En effet, pour les coups et blessures et les vols, le nombre de victimes est un peu plus élevé en QPV (1 à 2 points de différence en moyenne) que dans leur unité urbaine d'implantation et l'ensemble du territoire.

Toutefois, les cambriolages font une nouvelle fois exception puisqu'il y a davantage de victimes de cambriolages pour 1000 habitants dans les unités urbaines englobantes et la France entière que dans les QPV (1,9 % victimes vivant en QPV contre 3,2 pour les autres territoires en 2022). Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces infractions cibleraient davantage les foyers plus aisés, qui sont par construction situés en dehors des QPV.

Le nombre de victimes de cambriolage reste constamment plus faible dans les QPV (**Graphique 2b**). À l'inverse, le nombre de victimes de vols sans violence reste depuis 2016 légèrement plus élevé parmi les habitants de QPV que parmi l'ensemble des habitants du territoire, même si le ratio (pour 1000 habitants) entre QPV et France entière reste stable et très proche de 1 sur la période 2016-2022. En outre, l'Info Rapide n°29 publié par le SSMSI\* montre que les habitants des QPV sont également victimes de ces vols sans violences en dehors des QPV.

En ce qui concerne les autres infractions étudiées (vols violents sans armes et coups et blessures intrafamiliaux), le nombre de victimes par habitant reste plus élevé en QPV que sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, pour les vols violents et les coups et blessures intrafamiliaux, l'écart se réduit depuis 2016. Ainsi, les habitants en France entière étaient 2,3 fois plus victimes de vols violents que les habitants de QPV en 2016, contre 1,9 fois plus en 2022. Pour les violences intrafamiliales, ce ratio a diminué de 2,2 en 2016 à 1,8 en 2022.

Par conséquent, le ratio de victimes d'infractions matérielles (cambriolages, vols sans violence) n'a pas augmenté parmi les habitants des QPV et le ratio du nombre de victimes par habitant entre QPV et le reste du territoire a diminué pour les

\* Pour en savoir plus : [https://mobile.interieur.gouv.fr/Media/SSMSI/Info\\_rapide\\_n-29\\_Quartiers\\_de\\_la\\_politique\\_de\\_la\\_ville2](https://mobile.interieur.gouv.fr/Media/SSMSI/Info_rapide_n-29_Quartiers_de_la_politique_de_la_ville2)

infractions violentes. En revanche, le ratio pour les victimes d'infractions violentes est à la hauteur du ratio des infractions enregistrées dans ces territoires. Cela témoigne notamment du fait que les habitants de QPV sont les premières victimes de ces infractions violentes\*. Toutefois, pour les coups et blessures volontaires intrafamiliaux, l'écart entre victimes en QPV et victimes sur le reste du territoire tend à diminuer du fait de l'augmentation plus rapide observée hors QPV.

**Davantage d'individus mis en cause provenant des QPV, mais un écart globalement en baisse au cours du temps.**

Les données du SSMSI concernant le nombre de personnes mises en cause montrent que les résidents des QPV sont les plus nombreux parmi les personnes impliquées dans les infractions, y compris pour les cambriolages (Graphique 1c).

En 2022, les habitants des QPV sont près de deux fois plus souvent mis en cause pour coups et blessures, cambriolages et vols non violents que les personnes domiciliées hors QPV. Cet écart s'atténue légèrement au cours du temps : entre 2016 et 2022, le ratio entre le nombre de mis en cause par habitant en QPV et sur l'ensemble du territoire diminue d'environ 0,5 point pour

les cambriolages, de 0,3 point pour les coups et blessures et de 0,3 point pour les vols non violents (Graphique 2c).

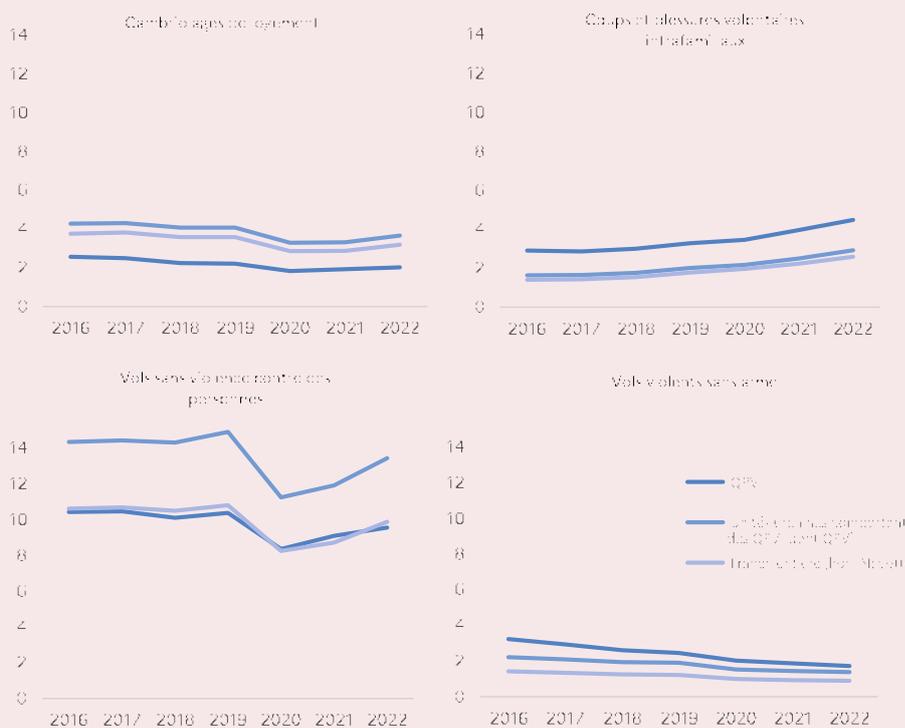
En outre, le nombre d'individus mis en cause en QPV est particulièrement marqué pour les vols violents sans arme, où le nombre de personnes impliquées pour 10 000 habitants est 2,8 fois plus élevé dans les QPV que sur la totalité du territoire en 2022. En parallèle, il s'agit également de l'infraction où le ratio diminue le plus nettement (-1,3 point - Graphique 2c).

En effet, en 2016, il y avait 4,1 fois plus d'individus domiciliés en QPV mis en cause pour vols violents que dans l'ensemble de la France. En 2022, ce chiffre retombe à 2,8 et indique une baisse constante de la surreprésentation des résidents de QPV parmi les individus mis en cause pour ces vols.

Pour la période 2016-2020, on constate une corrélation entre la baisse globale des écarts de niveaux de délinquance (entre QPV et le reste du territoire) et la variation du taux de pauvreté présentée en partie 1 (baisse plus importante en QPV que sur le reste de l'Hexagone). Toutefois, le lien entre les deux phénomènes est complexe et peut également être expliqué par d'autres facteurs externes.

**Graphique 1a**

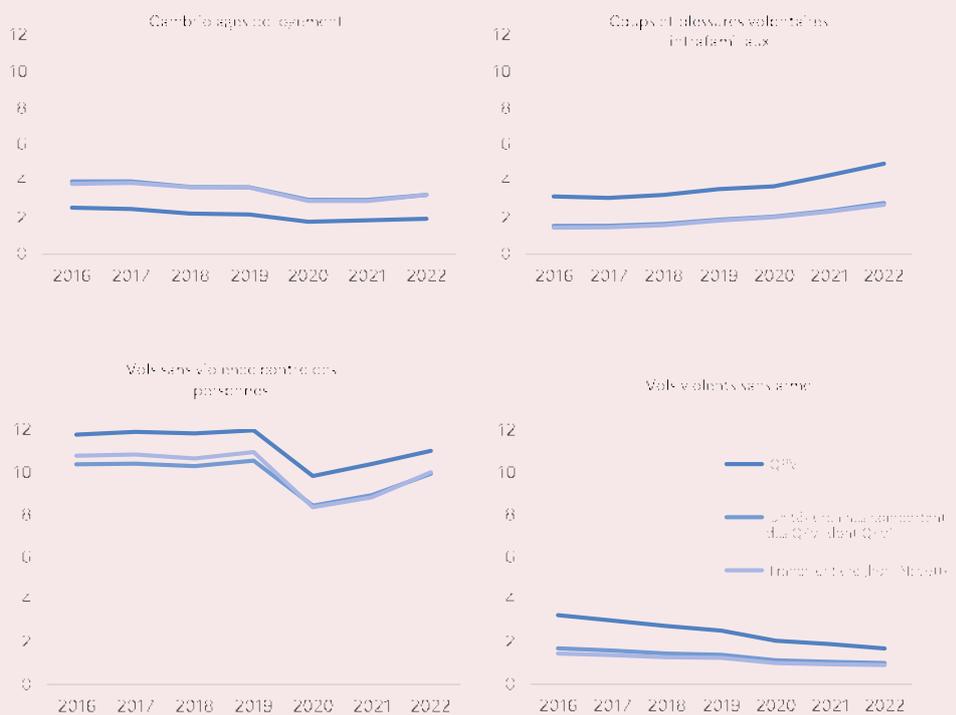
Nombre d'infractions pour 1000 habitants suivant le lieu où s'est produite l'infraction étudiée



**Source :** Info Rapide n°29 - SSMSI 2023.  
**Champ :** France entière, hors Mayotte.  
**Traitements :** ANCT.  
**Note de lecture :** en 2016, 2,6 cambriolages sont enregistrés pour 1000 habitants dans les QPV, contre 4,3 dans les unités urbaines englobantes et 3,8 dans la France entière.

### Graphique 1b

Nombre de victimes pour 1000 habitants suivant le lieu d'habitation de la victime



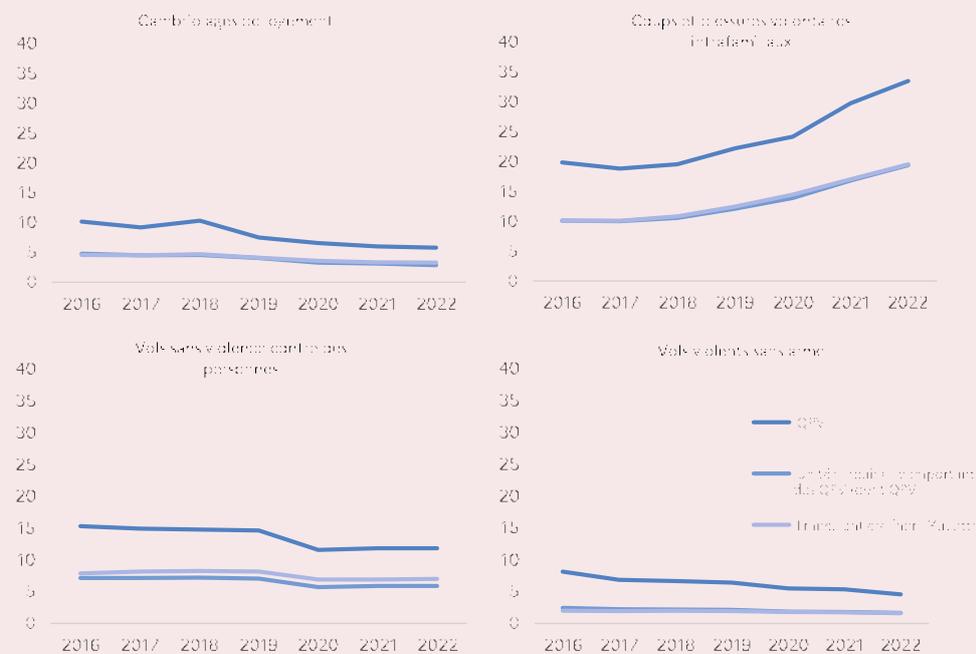
Source : Info Rapide n°29 - SSMSI 2023. Champ : France entière, hors Mayotte.

Traitements : ANCT.

Note de lecture : en 2016, les forces de sécurité intérieure ont enregistré 2,5 cambriolages pour mille habitants en QPV, contre 4,2 dans les unités urbaines englobantes et 3,8 dans la France entière.

### Graphique 1c

Nombre d'individus mis en cause pour 1000 habitants suivant le lieu d'habitation de la personne en cause



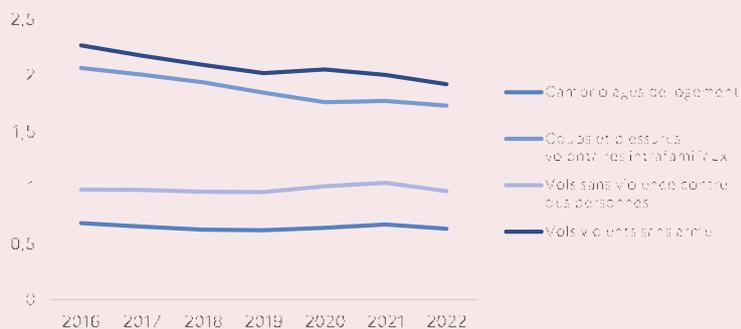
Source : Info Rapide n°29 - SSMSI 2023. Champ : France entière, hors Mayotte.

Traitements : ANCT.

Note de lecture : en 2016, pour 1000 habitants, 10,2 personnes habitant en QPV ont été mises en cause pour cambriolage, contre 4,0 personnes habitant dans les unités urbaines englobantes et 4,6 personnes habitant dans la France entière.

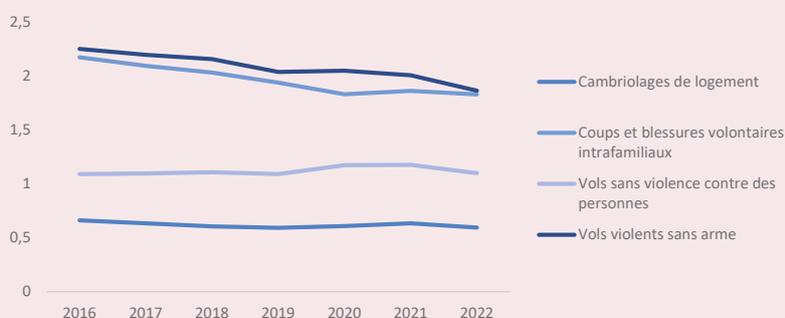
### Graphique 2a

Ratio entre le nombre d'infractions pour 1000 habitants en QPV et sur l'ensemble de l'Hexagone



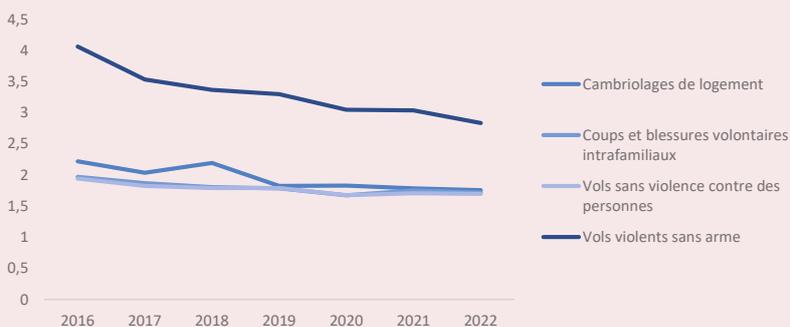
### Graphique 2b

Ratio entre le nombre de victimes habitant en QPV et sur l'ensemble de l'Hexagone, pour 1000 habitants



### Graphique 2c

Ratio entre le nombre d'individus mis en cause habitant en QPV et sur l'ensemble de l'Hexagone, pour 1000 habitants



Source : Info Rapide n°29 - SSMSI 2023.

Champ : France entière, hors Mayotte.

Traitements : ANCT.

Note de lecture : En 2016, pour 1000 habitants, il y a environ :

- 2,3 fois plus de vols violents non armés dans les QPV que dans la France entière ;
- 2,3 fois plus de victimes de vols violents non armés habitant en QPV que de victimes habitant dans la France entière ;
- 4,1 fois plus de personnes mises en causes pour vols violents non armés habitant en QPV que de personnes habitant dans la France entière.

# 8

DOSSIER

# MOYENS FINANCIERS

## Sommaire

**Chiffres clés** ————— 112

**Introduction** ————— 113

PARTIE 1

• **Les moyens financiers de la politique de la ville** ————— 114

• **L'action de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2023** ————— 116

PARTIE 2

• **Le financement par l'État de projets politique de la ville (Programme P147) Évolution 2020-2023** ————— 119

PARTIE 3

• **Effort de péréquation en direction des communes de la politique de la ville** ————— 130

Céline Gonthier, Olivier Malaret (ANCT)  
Direction générale des collectivités locales (DGCL)

# MOYENS FINANCIERS

## Chiffres clés



### PROGRAMME 147

(Collectivités et associations)

# 536 M€



### MESURES FISCALES

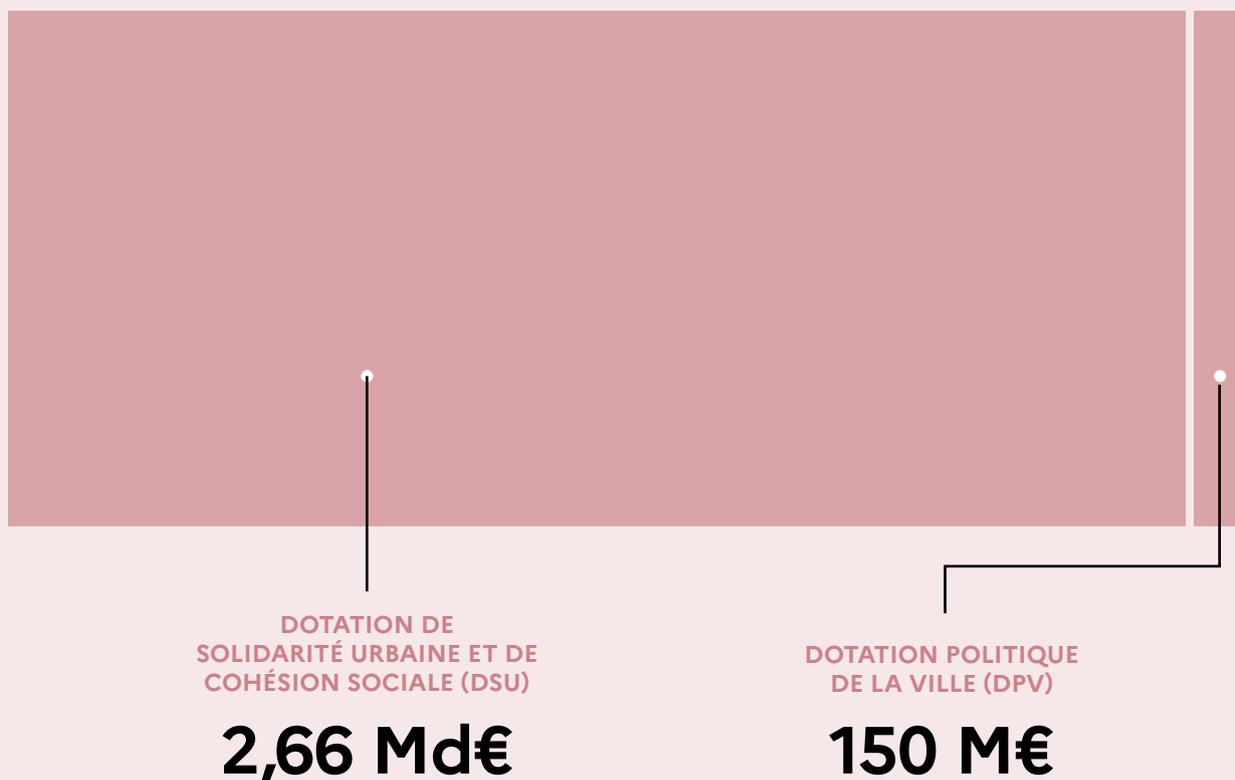
(Entreprises et bailleurs sociaux)

# 257 M€



### DOTATIONS DIRECTES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

(Collectivités)



# Introduction

L'action de l'État en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se traduit par la mobilisation de crédits budgétaires spécifiques. Il s'agit essentiellement :

- de crédits du programme 147 se traduisant par le financement de dépenses d'intervention, majoritairement au profit d'associations et de collectivités qui portent des projets au profit des habitants des QPV ;
- de mesures fiscales visant à soutenir les acteurs économiques et sociaux qui interviennent au bénéfice des habitants des quartiers dans le cadre des 435 contrats de ville signés en 2015 ;
- de dotations directes aux collectivités locales concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville ;
- de la recherche constante d'un meilleur ciblage des politiques publiques de l'État vers les publics prioritaires de la politique de la ville.

Ce dossier présente une vision d'ensemble de ces crédits pour l'année 2023 (**partie 1**). Les crédits du programme 147, en particulier ceux attribués sous forme de subventions, font ensuite l'objet d'une analyse détaillée (**partie 2**). Enfin s'agissant des dotations directes, un éclairage est proposé sur l'effort de péréquation envers les collectivités locales concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville (**partie 3**).

## Les moyens financiers de la politique de la ville de 2020 à 2023

Les crédits du programme 147 Politique de la ville (P147) s'élevaient, en loi de finances initiale (LFI) pour 2022, à 558,1 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. En loi de finances 2023, ces crédits s'élevaient à 597,6 M€ en autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP) (**tableau 1**). Les crédits du programme 147 continuaient ainsi de bénéficier d'une augmentation, soit + 7 % par rapport à 2022. Des moyens complémentaires ont été accordés en 2023 pour le financement de nouvelles Cités éducatives, permettant de labelliser 208 cités. Il faut également mentionner l'augmentation des ressources du dispositif de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epide) en LFI de 9 % pour atteindre 39,7 M€.

### 67 % des crédits sont déconcentrés.

Les crédits du programme 147 sont pour l'essentiel (67 %) gérés par le niveau déconcentré de l'État (préfets de région et de département) et, dans une moindre mesure, par le niveau national (33 %). Les crédits déconcentrés sont délégués en application des orientations du Gouvernement dans le cadre des contrats de ville. Les crédits nationaux financent, quant à eux, les têtes de réseaux associatifs et des actions d'envergure nationale soutenues par le ministère chargé de la Ville, ainsi que les actions communes ou spécifiques, comme les adultes-relais, qui sont déployées localement à l'initiative des préfets.

### Les financements sont répartis selon les trois piliers des contrats de ville

Les financements des contrats de ville 2015-2023 s'articulent autour de trois piliers qui doivent, chacun, reprendre 3 priorités transversales : l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

- **Le pilier « cohésion sociale » mobilise 73 % des crédits d'intervention.** Il inclut le financement des adultes-relais, des programmes de réussite éducative et des Cités éducatives. Il a pour objectifs prioritaires la réussite éducative, le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Ce pilier s'at-

tache notamment aux domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du sport. Il concerne aussi la stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, la promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français ainsi que des mesures particulières en direction des associations.

- **Le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » représente 17 % des financements d'interventions.** Il a pour objectif la réduction de moitié, sur la durée des contrats de ville, des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération à laquelle ils appartiennent, en particulier au bénéfice des jeunes. En plus de ces crédits, s'ajoutent les financements de contrats aidés et d'aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, ou encore la présence de Pôle emploi et des missions locales dans les quartiers. Ce pilier concerne aussi le soutien à l'entrepreneuriat. En complément peuvent être mobilisés des financements de la Caisse des dépôts (CDC) et du programme des investissements d'avenir (PIA).

- **Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » regroupe 4 % des crédits d'intervention.** Il a pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Ce pilier concerne la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel, l'installation de nouvelles activités dans le quartier et l'amélioration des relations entre la police et la population. S'y ajoute le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) répondant à des objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale<sup>1</sup>.

Le solde (6 %) est consacré aux actions de pilotage, aux ressources partagées et au co-financement des équipes projet chargées de la politique de la ville dans les collectivités territoriales.

Ces crédits spécifiques interviennent en complément des crédits de droit commun de chacune des politiques sectorielles (éducation, santé, emploi, prévention et sécurité...), qu'elles soient

<sup>1</sup> Pour mémoire, l'enveloppe consacrée au nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) avait été portée de 5 à 10 Md€ en 2018. Après les annonces du Comité interministériel à la Ville du 29 janvier 2021, un abondement de 2 Md€ a été décidé par le Gouvernement. Ces crédits supplémentaires ont pour objectifs d'embellir le cadre de vie, d'améliorer la qualité des logements et de mettre à disposition des habitants des quartiers prioritaires des équipements sportifs, sociaux, éducatifs, rénovés et de qualité proches de chez eux. Ainsi, le montant total s'élève, depuis la loi de finances pour 2022, à 12 Md€ d'équivalent-subventions.

de la compétence des collectivités locales ou de l'État. Les modalités de mobilisation renforcée de ces politiques sectorielles, pour celles relevant de l'État, sont généralement prévues dans le cadre de comités interministériels des villes.

Les contrats de ville permettent d'en assurer la déclinaison opérationnelle, dans chaque territoire, et leur articulation avec les engagements conjoints des collectivités et des autres acteurs de la politique de la ville ainsi qu'avec les actions financées à titre complémentaire par les crédits du programme 147.

Ce large spectre d'interventions est complété par les actions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) qui pilote de grands programmes nationaux visant à améliorer le cadre de vie de millions d'habitants dans les

QPV. Le NPNRU constitue actuellement le cœur de métier de l'Agence (le programme national de rénovation urbaine - PNRU) étant désormais clôturé). À cet égard, les dépenses se sont élevées à hauteur de 375 M€ en AE et 172 M€ en CP en 2020, à 688 M€ en AE et 200 M€ en CP en 2021, à 1 388,6 M€ en AE et 521,3 M€ en CP en 2022 et à hauteur de 1 825 M€ en AE et 744 M€ en CP en 2023 au titre du NPNRU. Ce haut niveau d'exécution traduit la dynamique constatée depuis la fin de l'année 2021, qui s'est amplifiée en 2022 et 2023.

Le PNRU qui s'est clôturé en 2022, a permis de mobiliser 48,4 Md€ d'investissement tous financeurs confondus, dont 11,2 Md€ de subventions de l'Anru.

**Tableau 1**

Ventilation (en M€) et évolution (en %) des crédits du programme 147 relatif à la politique de la ville (loi de finances initiale (LFI) 2020 - LFI 2021 - LFI 2022 - LFI 2023)

Par bricole / En CP en millions d'euros	LFI 2020	LFI 2021	LFI 2022	LFI 2023	Évolution	Évolution	Évolution	Évolution
					2020/2021	2021/2022	2020/2022	2022/2023
					%	%	%	%
Total programme politique de la Ville	494,4	512,9	558,1	597,6	4 %	9 %	13 %	71 %
Masse salariale (délégués du préfet et délégués du Gouvernement)	18,9	18,9	18,9	18,9	0 %	0 %	0 %	0 %
hors compte d'affectation spéciale (CAS) pensions	13,8	13,8	13,8	13,8	0 %	0 %	0 %	0 %
CAS pensions	5,1	5,1	5,1	5,1	0 %	0 %	0 %	0 %
Interventions de la politique de la ville (hors contribution à l'Anru)	417,6	443	490,5	521,8	6 %	11 %	17 %	6,4 %
Compensation des exonérations de charges sociales accordées aux entreprises en zone franche urbaine (ZFU)	4,9	4,7	3	2,1	- 2 %	- 48 %	- 49 %	- 30 %
Subvention pour charge de service public de l'établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epidé)	28	31,2	31,2	39,8	11 %	0 %	11 %	276%
Fonctionnement spécifique de la politique de la ville	0	0	2,2	0	0 %	0 %	0 %	0 %
Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)	25	15	15	15	- 40 %	0 %	- 40 %	0 %
Évolution des emplois du P147 - Délégués du préfet en ETP -	291	291	291	291	0 %	0 %	0 %	0 %

# L'action de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2023

Les crédits hors titre 2 (dépenses de personnel) disponibles ouverts en LFI 2023 se sont portés à 578,7 M€. Ce montant a été réduit à 565,4 M€ à la suite de différents mouvements en gestion, notamment des mises en réserves ainsi que des surgels.

La programmation de la ressource disponible au titre de la gestion 2023 est la suivante :

- 341,5 M€ (60 % de la ressource du programme) ont contribué aux financements des dispositifs déconcentrés pour la mise en place d'actions locales dans les quartiers prioritaires de la ville. Ce montant correspond aux crédits déconcentrés et au programme de réussite éducative (hors Cités éducatives);
- 93,6 M€ (17 % de la ressource du programme) ont contribué au financement du dispositif des adultes-relais;
- 74,2 M€ (13 % de la ressource du programme) ont contribué au financement des cités éducatives;
- 38,6 M€ (6,8 % de la ressource du programme) ont été consacrés au versement de la subvention de l'État à l'Épide;
- 14,2 M€ (2,5 % de la ressource du programme) ont été utilisés pour financer le NPNRU;
- 2 M€ (0,4 % de la ressource du programme) ont été consacrés à la compensation des exonérations « ZFU »;
- 1,2 M€ (0,2 % de la ressource du programme) a été mis à disposition pour le financement de la prime spécifique de fonction qui est versée aux délégués du préfet.

Il est à noter que le programme a obtenu un dégel partiel de sa réserve de précaution en fin de gestion 2023 à hauteur de 20 M€. Cette ressource a notamment permis de financer les bataillons de la prévention pour 2024, en avance de phase à hauteur de 12,2 M€.

Ainsi, la ressource initialement programmée du dispositif (15,2 M€) a été portée à 27,4 M€ afin de renforcer les moyens dédiés à la médiation au sein des QPV à la suite des émeutes de juin 2023.

## Les mesures fiscales : 257 M€ en 2023

L'action de l'État en matière de politique de la ville se traduit également par des mesures fiscales en faveur du développement économique, du logement et de la rénovation urbaine.

Les mesures fiscales attachées à la géographie prioritaire et aux contrats de ville ont été prorogées en loi de finances pour 2019 puis en loi de finances pour 2022, en cohérence avec la prorogation des contrats de ville et de la géographie prioritaire.

## Le développement économique

- Exonération des cotisations foncières des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les petits commerces dans les QPV (1 M€ en 2023).

Afin de soutenir l'attractivité et le développement économique dans les QPV, la loi de finances rectificative pour 2014 a instauré des exonérations de fiscalité locale en faveur des commerces et services de proximité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ces exonérations concernent la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elles sont réservées aux très petites entreprises (TPE) qui exercent une activité commerciale (moins de 11 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€) et qui sont inscrites au registre du commerce et des sociétés (RCS). Ces exonérations s'appliquent aux établissements existant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans les QPV, ainsi qu'à ceux qui ont fait l'objet d'une création ou d'une extension entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2020.

- Exonération pour les entreprises implantées en ZFU – territoires entrepreneurs : 120 M€ en 2023

Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) a été créé par la loi du 14 novembre 1996 pour redynamiser des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant un cumul de difficultés particulièrement marqué. L'objectif est d'y maintenir ou de créer des activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services, de les ouvrir sur l'extérieur pour y accroître la mixité fonctionnelle et sociale, et d'améliorer la situation de l'emploi local. Ce dispositif a été transformé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en « territoires entrepreneurs ».

Les entreprises se créant ou s'implantant dans une ZFU-TE depuis cette date peuvent bénéficier, pendant une période de 8 années, d'une exonération d'impôts sur les bénéfices sous certaines conditions.

## Le logement et le renouvellement urbain

- Abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des bailleurs sociaux (avec contrepartie sur l'entretien des immeubles) : 66 M€ en 2022 (dépenses fiscales venues à échéance en 2023).

L'abattement sur la base d'imposition de la TFPB permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des QPV. En contrepartie

de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen, notamment, d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires. L'État compense à hauteur de 40 % les moins-values de recettes fiscales pour les collectivités locales, pour un coût budgétaire de 66 M€ sur l'année 2022.

- TVA à 5,5 % pour l'achat d'un logement en accession sociale à la propriété<sup>2</sup>

L'application du taux réduit de TVA favorise la production d'une offre diversifiée de logements neufs dans les quartiers urbains en difficulté et le renforcement de leur attractivité résidentielle. Instaurée en 2006 pour les zones concernées par le PNRU, cette mesure a été étendue en 2015 à l'ensemble des QPV. Cette extension permet aux territoires non situés en « zones Anru » de bénéficier de cet effet levier. Cette mesure fiscale œuvre concrètement en faveur de plus de mixité sociale dans les zones ciblées par la politique de la ville (quartiers et bandes de 300 mètres autour) et permet d'intensifier la dynamique nationale engagée dans ce domaine depuis la mise en place du dispositif. Celui-ci est intégré dans la dépense fiscale plus large qui concerne le taux de TVA à 5,5 % s'appliquant aux logements sociaux à bas loyer. Chiffré à 1,16 Md€ en 2019 lorsqu'il était rattaché au programme 147, ce dispositif est désormais rattaché au programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

### La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) : 2,66 Md€ en 2023

La DSU est versée aux communes de France métropolitaine confrontées à une insuffisance de leurs ressources et faisant face à des charges relativement élevées pour répondre au besoin de leurs habitants. C'est l'un des principaux ins-

truments de péréquation financière en direction des villes : deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants et 10 % des communes de 5 000 à 9 999 habitants en bénéficient. La DSU vient en complément de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Pour le calcul des attributions annuelles, la situation des communes est prise en compte avec des critères objectifs comme notamment le revenu moyen par habitant des communes, la proportion de logements sociaux dans le nombre total de logements des communes ou le poids de la population résidant dans les QPV et ZFU des communes.

L'augmentation cumulée des crédits de la DSU sur la période 2017-2023 est de 565 M€ (LFI) (tableau 2).

En 2023, la DSU bénéficie à 694 communes de plus de 10 000 habitants, dont 528 ont une partie de leur population résidant dans un QPV. Elle bénéficie également à 127 communes de 5 000 à 9 999 habitants, dont 68 disposent sur leur territoire d'un QPV.

L'augmentation annuelle des crédits est répartie depuis 2017 entre toutes les communes. Il s'agit par exemple de métropoles (Marseille : + 3,7 % en 2021, + 3,8 % en 2022, + 3,6 % en 2023), de villes situées en périphérie de grandes métropoles (Villeurbanne : + 6,7 % en 2021, + 5,0 % en 2022, + 5,1 % en 2023), ou encore de villes situées au cœur de départements plus ruraux (Guéret : + 4,9 % en 2021, + 4,8 % en 2022, + 4,6 % en 2023). Pour ces trois communes, la DSU représente respectivement 36,43 %, 29,66 % et 26,05 % de la dotation globale de fonctionnement.

Le rythme d'évolution de la DSU des communes les plus en difficulté reste élevé (Clichy-sous-Bois : + 3,6 % en 2023, Creil : + 4,1 % en 2023). Pour ces deux communes, la DSU représente respectivement 81,2 % et 68,3 % de la dotation globale de fonctionnement.

**Tableau 2**

Crédits annuels de la dotation de solidarité urbaine (en Md€)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant annuel	2,091	2,201	2,291	2,381	2,471	2,566	2,656

2. Mesure non chiffrée à partir de 2020, en raison de son intégration dans la dépense fiscale relative à l'application de la TVA à taux réduit à l'ensemble des logements sociaux

### La dotation politique de la ville (DPV) : 150 M€ en 2023

La DPV est une dotation d'équipement versée par l'État aux communes faisant partie du périmètre d'intervention de l'Anru, dont la proportion de leur population résidant en QPV est supérieure à 16 %, proportion abaissée par la loi de finances initiale pour 2023 par rapport à son niveau antérieur de 19 %<sup>3</sup>, et qui ont été éligibles à la DSU au moins une fois sur les trois dernières années. Les crédits permettent notamment de financer les actions prévues dans le cadre des contrats de ville. C'est un des instruments privilégiés d'intervention de l'État pour faire face aux enjeux identifiés dans ces quartiers.

Les critères d'éligibilité ont été modifiés en 2017 pour prendre en compte la nouvelle géographie prioritaire et les quartiers d'intérêt national retenus dans le cadre du NPNRU. Ainsi sont devenues éligibles des communes telles que Saint-Denis, Val-de-Reuil, Oyonnax ou Nîmes.

Depuis 2019, sont également prises en compte les communes concernées par un programme d'intérêt régional. Afin de stabiliser la liste des communes éligibles en évitant les « effets de bord », les modalités d'application du critère relatif à la DSU ont été assouplies et le plafonnement du nombre de communes bénéficiaires de la DPV a été supprimé.

Le montant de cette dotation, stable depuis 2017, s'élève à 150 M€ (LFI 2023). Elle est répartie par les préfets concernés à l'issue d'un appel à projets répondant aux enjeux identifiés dans les QPV. Il s'agit de cibler les moyens sur les villes présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Les nouveaux critères ont permis en 2023 de rendre éligibles 199 communes, dont 182 en métropole (contre 160 en 2018) et 17 en outre-mer.

### Les crédits de droit commun : 7,4 Md€ estimés à destination des QPV en 2023

L'analyse des contributions des programmes budgétaires de droit commun à la politique de la ville répond au besoin croissant de visibilité de l'effort engagé par l'État en faveur des QPV. À ce titre, le document de politique transversale « Ville » (DPT Ville), annexé au projet de loi de finances, permet de recenser chaque année les contributions de chaque programme à la mise

en œuvre d'actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Il comprend notamment une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique de la ville pour les deux années écoulées et pour l'exercice budgétaire à venir.

37 programmes budgétaires ont contribué à l'édition 2023 du DPT, 26 ayant fourni une évaluation chiffrée. Les crédits consacrés à la politique de la ville au sein de ces derniers représentent un effort budgétaire total de 7,4 Md€ en autorisations d'engagement et 7 Md€ de crédits de paiement, soit 6,85 Md€ d'AE et 6,46 Md€ de CP mobilisés par les programmes budgétaires de droit commun (hors programme budgétaire 147 « Politique de la ville »).

Plusieurs mesures sont par ailleurs prises pour mieux recenser et mobiliser les dispositifs de droit commun à un échelon infra-communal.

La cartographie de la géographie prioritaire de la politique de la ville a été actualisée pour l'hexagone en 2023 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une actualisation de la cartographie en Outre-mer a été menée en 2024 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le renforcement de la territorialisation des politiques publiques se traduit également par l'adaptation des systèmes d'information afin d'intégrer la nouvelle géographie prioritaire aux dispositifs de pilotage mis en œuvre par les services. À ce titre, le service de géo-référencement<sup>4</sup> de la plateforme SIGVille déployée par l'ANCT et qui vise à identifier, parmi les bénéficiaires de dispositifs, la part de ceux qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, permet d'améliorer la qualité des données physico-financières renseignées par les ministères à l'échelle infra-communale. C'est le cas aujourd'hui pour les dispositifs à destination de personnes bénéficiant d'une aide de l'État (dispositifs d'insertion professionnelle, Garantie jeunes, service civique, etc.).

---

3. Le critère de la population en QPV n'est pas appliqué pour les territoires ultramarins.

4. <https://sig.ville.gouv.fr/>

---

## PARTIE 2

# Le financement par l'État de projets politique de la ville (Programme P147) Évolution 2020-2023

Le programme 147 (P147) - politique de la ville permet chaque année le financement par l'État de subventions à des porteurs de projets œuvrant en faveur des habitants des quartiers prioritaires, de postes d'adultes-relais et de postes Fonjep<sup>5</sup>.

Dans le cadre des contrats de ville 2015-2023, les crédits engagés au titre de l'exercice 2023 ont atteint 536 M€, soit une évolution de + 11 % en deux ans par rapport à 2021. L'année 2020 avait été marquée par des crédits complémentaires de 20 M€ dans le contexte de crise sanitaire.

Les subventions ont représenté 75 % des crédits P147 en 2023. Cette étude propose une analyse de ces subventions, à partir des données fournies par les systèmes d'information (cf. encadré) en distinguant les thèmes des projets et les profils des porteurs de projet.

### 1,14 Md€ de subventions sur la période 2021-2023

Entre 2021 et 2023, l'évolution du montant des subventions s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de porteurs de projets, passé de 12 800 à 13 600, soit +9 %, pour une évolution globale des subventions de +11 %.

**Tableau 3**

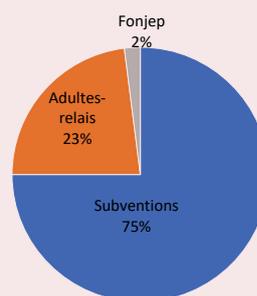
Montants engagés par année – P147 (en M€)

	2020	2021	2022	2023
Subventions	395,7	364,6	387,4	403,7
Adultes-relais <sup>6</sup>	92,6	107,9	119,5	122,12
Fonjep	10,2	10,3	10,1	10,4
<b>TOTAL</b>	<b>498,5</b>	<b>482,8</b>	<b>517,0</b>	<b>536,2</b>

Source : Ci-ville - ANCT

**Graphique 1**

Répartitions des montants P147 en 2023



**Tableau 4**

Nombre de porteurs et montants des subventions P147 par année

Année	Nombre de porteurs	Nombre d'actions	Montant (en M€)
2020	12 803	37 460	395,7
2021	12 494	34 265	364,6
2022	13 007	37 305	387,4
<b>2023</b>	<b>13 596</b>	<b>38 829</b>	<b>403,7</b>

Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

5. Le terme « Fonjep » désigne à la fois les postes financés à hauteur de 7 164 €/an et l'organisme qui les gère au nom de l'État (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Il s'agit d'un dispositif interministériel.

6. Le montant total des aides « adultes-relais » est calculé sur la base des postes pourvus et présents au 31/12/N rapporté au montant forfaitaire de l'aide.

## Crédits du programme 147 et source de données

Le programme 147 « Politique de la ville » constitue le support budgétaire des financements spécifiques en matière de soutien à la politique de la ville. Ces crédits viennent s'ajouter aux crédits de droit commun mobilisés au profit des quartiers prioritaires de la ville. La [politique de la ville](#) intervient de manière territorialisée et mobilise autour d'elle de nombreux acteurs publics et privés ainsi que la société civile. La [loi n° 2014-173](#) du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit diverses dispositions permettant d'outiller ce cadre d'intervention.

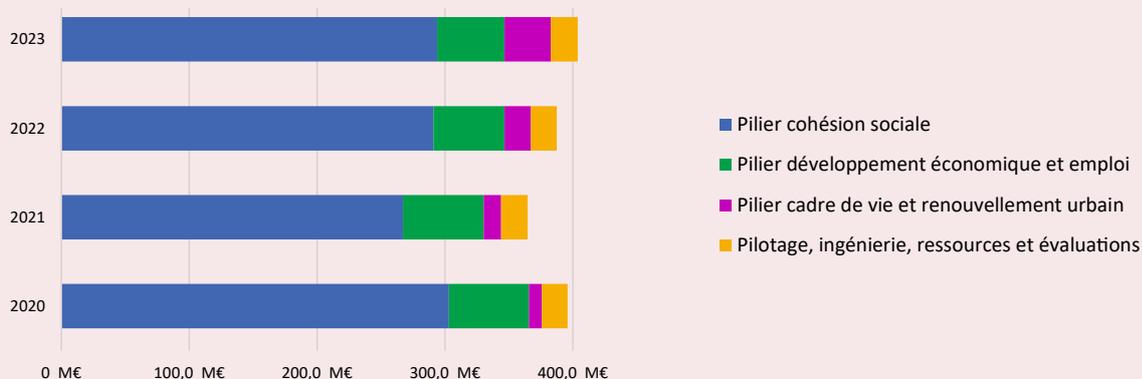
Pour la première génération de quartiers prioritaires en vigueur de 2015 à 2023 (1514 QPV), 435 contrats de ville ont permis de formaliser le cadre partenarial au niveau local.

L'outil Dauphin GISPRO piloté par l'ANCT est le portail de dépôt et d'instruction des demandes de financement, et permet ensuite d'extraire les informations relatives aux projets. Les projets subventionnés sont systématiquement rattachés à l'un des 3 piliers des contrats de ville 2015-2023 :

- le **pilier « cohésion sociale »**, dont l'objectif est de réduire la pauvreté, tisser le lien social et renforcer la solidarité entre les générations ;
- le **pilier « développement économique et emploi »**, dans le but notamment de réduire l'écart de taux d'emploi entre les jeunes des quartiers prioritaires et les autres. Les contrats devront ainsi « promouvoir l'offre de travail par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire ». Le renforcement de la formation et de l'accompagnement pour « lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes » est par ailleurs cité parmi les actions prioritaires ;
- le **pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »**, afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et qui peut « prévoir des opérations de réhabilitation de l'habitat, des actions favorisant la mobilité, des actions de nature à progresser vers l'accessibilité universelle des personnes handicapées [...] ».

### Graphique 2

Montants des subventions P147 par pilier de la politique de la ville (en M€)



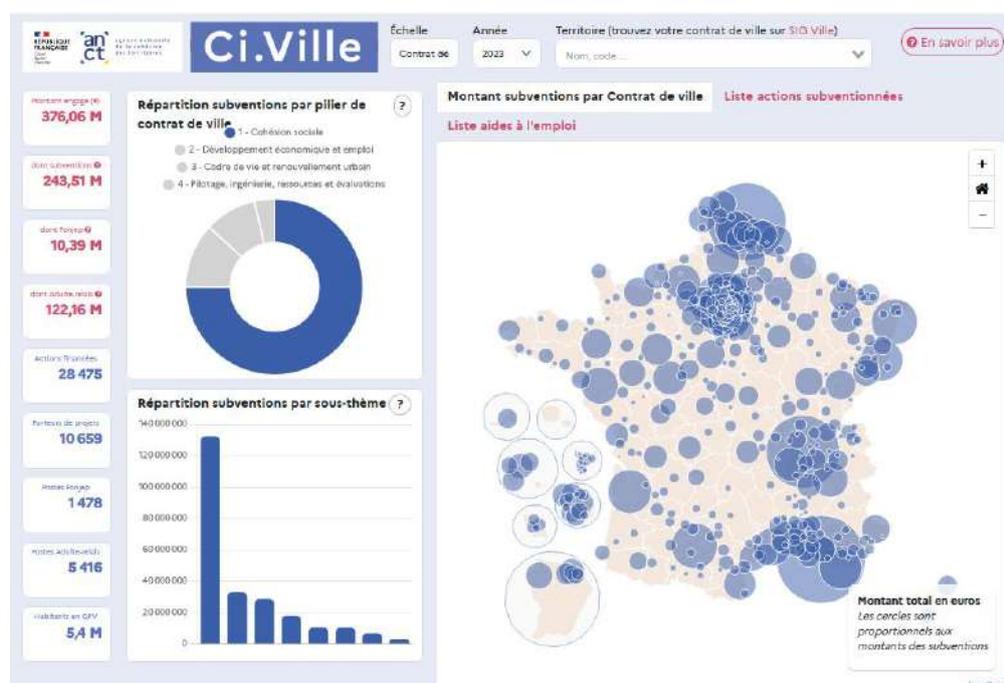
Source : Dauphin GISPRO - ANCT

## Ci.Ville - Un outil de datavisualisation des crédits P147

Ci.Ville (cartes interactives de la politique de la ville) permet de connaître la répartition géographique et thématique des crédits alloués par l'État pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville depuis 2020.

Les montants peuvent être analysés selon :

- les trois **pilliers des contrats de ville** : « cohésion sociale », « développement de l'activité économique et de l'emploi », « renouvellement urbain et cadre de vie » et, avec une déclinaison par sous-thème ;
- quatre **échelles géographiques** relatives à la portée des projets : actions à dimension nationale, régionale, départementale ou du contrat de ville, avec une déclinaison sur chaque territoire (région, département ou contrat de ville selon la portée des projets).



<https://carto.pages.gitlab.donnees.incubateur.anct.gouv.fr/vie-associative/#/panorama/global>

Accès via la cartotheque ANCT (<https://cartotheque.anct.gouv.fr>)  
ou la plateforme de la Grande équipe de la réussite éducative (<https://acteurs.lagrandeequipe.fr>)

### Près de 75 % des subventions pour des projets rattachés au pilier « cohésion sociale »

Au sein du pilier « cohésion sociale », qui a concentré trois quarts des financements en 2023, l'éducation est le principal thème de rattachement des projets avec 152,2 M€, mobilisant 30 % de l'ensemble des porteurs de projet et 22 % des actions. Parmi les actions financées, le Programme de réussite éducative (PRE), les Cités éducatives et les Quartiers d'étés font l'objet d'un focus ci-après.

Parmi ce pilier « cohésion sociale », le thème du lien social, citoyenneté et participation des habitants vient ensuite avec 92,5 M€, c'est le thème qui mobilise le plus grand nombre de porteurs de projets, soit 54 % de l'ensemble des porteurs de projet, et 41 % des actions. Par ailleurs, en 2023,

1 213 actions financées par le programme 147 portent dans leur libellé la dimension transversale « égalité femmes-hommes », ce qui représente 9,7 M€ consacrés à l'égalité dans les quartiers politique de la ville. Ces projets, d'un montant moyen de 7 000 €, ont été menés par 760 porteurs dont 681 de type associatif.

Au sein du pilier « développement économique et emploi », l'emploi est le principal thème de rattachement des projets avec 52,7 M€ en 2023, mobilisant 20 % des porteurs de projet et des actions. Parmi les actions financées, les Cités de l'emploi font l'objet d'un focus ci-après.

Entre 2021 et 2023 la part des projets rattachés au pilier « renouvellement urbain et cadre de vie » est passée de 3,7 % à 8,9 %.

**Tableau 5**  
Montants des subventions P147 par thème et pilier de la politique de la ville en 2023

Thèmes	Nombre de porteurs	Nombre d'actions	Montant engagé (en M€)
1 - Pilier cohésion sociale	11 932	32 257	293,9
1.1 - Éducation	4 147	8 504	152,2
1.2 - Santé	1 165	1 589	11,6
1.3 - Parentalité et droits sociaux	960	1 308	7,6
1.4 - Culture et expression artistique	2 931	4 261	24,4
1.5 - Lien social, citoyenneté et participation des habitants	7 282	15 906	92,5
1.6 - Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse	544	689	5,6
2 - Pilier développement économique et emploi	2 581	4 583	52,7
2.1 - Emploi	2 404	4 032	47,0
2.2 - Développement économique	287	551	5,6
3 - Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	956	1 323	36,1
3.1 - Cadre de vie et renouvellement urbain	763	1 018	7,4
3.2 - Tranquillité et sûreté publique	208	305	28,6
4 - Pilotage, ingénierie, ressources et évaluations	491	666	21,1
4.1 - Pilotage, ingénierie, ressources et évaluations	481	651	15,1
4.2 - Structures mutualisatrices	12	15	6,0
Total	13 596	38 829	403,7

Source : Dauphin GISPRO - ANCT

## FOCUS sur le Programme de réussite éducative (PRE) et les Cités éducatives

### Programme de réussite éducative (PRE)

L'objectif principal du Programme de réussite éducative est la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire. Il vise également à accompagner les enfants et les jeunes d'une manière globale, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins éducatifs, sociaux et familiaux. Plus de 520 Programmes de réussite éducative existent sur tout le territoire français métropolitain et en outre-mer.

En 2023, près de 62 M€ ont été attribués à plus de 500 porteurs de projets.

Pour en savoir plus : <https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/politique-de-la-ville/dispositifs/programme-de-reussite-educative>

**Tableau 6**  
Subventions P147 du Programme de réussite éducative en 2023

Détails de certains programmes - 2023	Nombre de porteurs	Nombre d'actions	Montants engagés
Programme de réussite éducative (PRE)	524	933	61,9 M€
Dont ingénierie, fonctionnement (équipe de réussite éducative)	432	451	38,6 M€
Dont actions financées dans le cadre du PRE	389	482	23,3 M€

Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

### Cités éducatives

Les Cités éducatives « visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. Plus de 200 Cités éducatives existent sur tout le territoire français métropolitain et en outre-mer.

En 2023, près de 70 M€ ont été attribués à plus de 2 300 porteurs de projets.

Pour en savoir plus : <https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/politique-de-la-ville/dispositifs/cites-educatives>

**Tableau 7**  
Subventions P147 des Cités éducatives en 2023

Détails de certains programmes - 2023	Nombre de porteurs	Nombre d'actions	Montants engagés
Soutien à la scolarité	3 298	6 735	81,2 M€
Dont cités éducatives	2 322	5 041	69,8 M€

Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

## FOCUS sur les Quartiers d'été et les Cités de l'emploi

### Quartiers d'été

Le dispositif Quartiers d'été est déployé dans le cadre d'appels à projets départementaux permettant aux associations, aux collectivités territoriales en lien avec les habitants des quartiers prioritaires de proposer des activités et des séjours durant la période estivale.

Plus de 1,67 million d'habitants ont participé à l'opération Quartiers d'été en 2023 et 54,2 % du public concerne les jeunes âgés de 0 à 25 ans.

En 2023, près de 45 M€ ont été attribués à près de 4 400 porteurs de projets.

Pour en savoir plus : <https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/politique-de-la-ville/dispositifs/quartiers-d-ete>

**Tableau 8**  
Subventions P147 des Quartiers d'été en 2023

Détails de certains programmes - 2023	Nombre de porteurs	Nombre d'actions	Montants engagés
Jeunesse	4 397	8 362	44,9 M€
Dont Quartiers d'été (Hors séjours)	3 509 (dont 2 955 associations)	5 014	26,2 M€
Dont Quartiers d'été (Séjours)	656 (dont 532 associations)	876	6,1 M€

Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

### Cités de l'emploi

Les Cités de l'emploi se déploient sur 84 territoires et permettent de fédérer tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la cohésion sociale pour assurer aux résidents des quartiers de la politique de la ville le même accompagnement vers l'emploi que s'ils résidaient sur d'autres territoires. Cette mobilisation conjointe, sous le co-pilotage de l'État et de la collectivité, installe des coopérations entre les acteurs institutionnels et associatifs afin de mieux coordonner et mobiliser les dispositifs existants et recréer de la confiance entre les acteurs et les habitants.

En 2023, près de 7,5 M€ ont été attribués à près de 200 porteurs de projets.

Pour en savoir plus : <https://anct.gouv.fr/programmes-accompagnement/cites-de-l-emploi>

**Tableau 9**  
Subventions P147 des Cités de l'emploi en 2023

Détails de certains programmes - 2023	Nombre de porteurs*	Nombre d'actions	Montants engagés
Cités de l'emploi	196	235	7,5 M€
Dont animation territoriale et coordination des acteurs	108	123	4,8 M€
Dont actions d'aller-vers et ingénierie spécifique	97	112	2,6 M€

\* : Un porteur peut avoir à la fois des actions d'animation et « d'aller vers »

Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

**Le montant des subventions en région est proportionnel à la population en QPV**

Le montant des subventions financées par le P147 augmente avec le nombre d'habitants résidant

en QPV. Les régions Île-de-France, Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les territoires qui concentrent le plus de population en QPV et qui reçoivent le plus de subventions (supérieures à 42 M€).

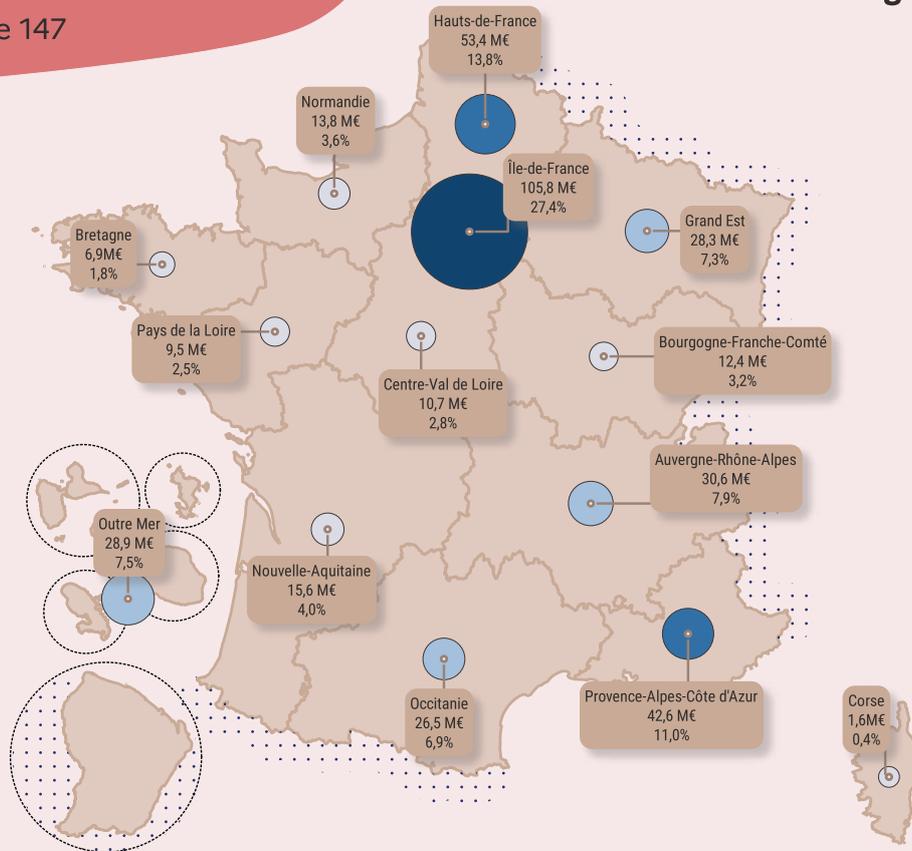
**Carte 1**

Répartition des crédits du P147 par région en 2023

**Subventions de la politique de la ville**

Programme 147

**Consommation des crédits du P147 par région - 2023**



**Part des subventions consommées par région, en 2023 (%)**



**Population 2020 en QPV 2015**



Source : IGN 2024, Insee 2024, Gispro 2024  
Réalisation : Cartographie PADT ANCT - 01/2025

## En 2023, les subventions ont été attribuées à près de 13 600 porteurs de projets

Selon les territoires et leurs acteurs, les projets sont portés par différents types de porteurs.

Les associations représentent près de 80 % des porteurs de projets pour 73 % des actions. À ce chiffre, doivent pouvoir être ajoutés tous les projets menés par des associations financées au travers d'un partenariat local au titre de dispositifs portés par divers acteurs (PRE, Cités éducatives, Cités de l'emploi, Fonds de participation des habitants...). Ceux-ci ne sont pas traçables au niveau national car ils n'intègrent pas les outils de gestion de l'ANCT.

Les établissements publics représentent 11 % des porteurs. Cette catégorie comprend notamment des établissements culturels (musées, théâtres...) ou d'éducation (collèges, lycées...) ainsi que ceux portés par les collectivités (CCAS, caisses des écoles...) et des groupements d'intérêt public.

Les établissements privés, peu nombreux (2,1 %), comprennent majoritairement des fondations, des coopératives, des organismes consulaires et quelques Sociétés par actions simplifiées unipersonnelles (SASU)...

Il est à noter que le nombre de porteurs, le nombre d'actions et les montants engagés sont globalement corrélés. Les montants attribués s'ajustent aux territoires en fonction des acteurs présents et aptes à porter les projets.

## Les associations représentent plus de la moitié du montant des subventions

Le nombre d'associations porteuses de projet soutenues par le P147 passe de 9 940 en 2020 à 10 818 en 2023 avec une augmentation plus marquée entre 2022 et 2023 (+7 %). En 2020, une augmentation très importante a eu lieu exceptionnellement en raison de l'abondement lié à la pandémie de la Covid-19.

### Un tissu associatif qui se renouvelle

Chaque année, une part des soutiens aux associations est renouvelée et une autre part concerne des associations non financées l'année précédente. Entre 2020 et 2023, plus d'un quart des associations financées (28 %) sont des associations entrantes, c'est-à-dire n'ayant pas bénéficié de subvention en N-1, dont 22 % n'ont jamais eu de subventions depuis 2020. Ce chiffre montre que le P147 est en mesure d'accueillir en continu de nouvelles associations et de faire évoluer ses soutiens d'une année sur l'autre selon les crédits disponibles.

**Tableau 10**  
Montants des subventions du P147 par type de porteur en 2023

Type de tiers *	Nombre de porteurs	Part	Nombre d'actions	Part	Montant engagé (en M€)	Part
Association	10 818	79,6%	28 405	73,2 %	221,2	54,8 %
Autre établissements privé	288	2,1%	517	1,3 %	5,7	1,4 %
Commune	694	5,1%	5 126	13,2 %	5,7	14,1%
Département	8	0,1%	12	0,0 %	0,2	0,0 %
EPCI	233	1,7 %	750	1,9 %	16,9	4,2 %
Établissement public	1 527	11,2 %	3 960	10,2 %	101,5	25,1 %
Organisme social	28	0,2 %	57	0,1 %	1,1	0,3%
<b>Total</b>	<b>13 595</b>		<b>38 827</b>		<b>403,7</b>	

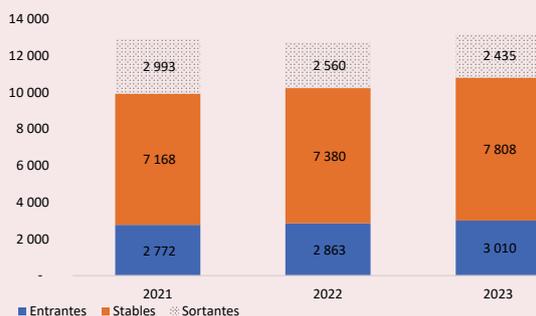
\* Hors Administration d'état  
Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

**Tableau 11**  
Montants des subventions P147 portées par des associations

Année	Nombre d'associations	Montant des subventions aux associations (en M€)
2020	10 161	223,8
2021	9 940	204,7
2022	10 243	205,6
2023	10 818	221,2

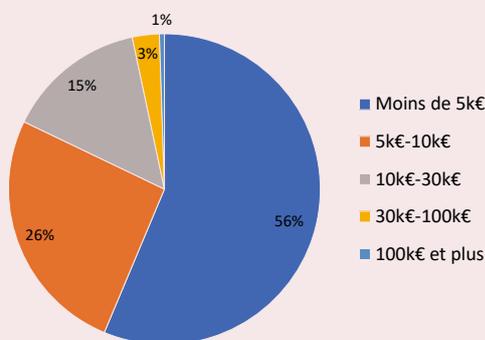
Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

**Graphique 3**  
Répartition des associations soutenues par catégorie en 2023



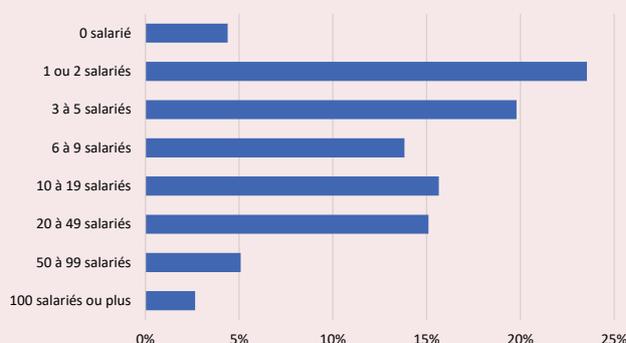
Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

**Graphique 4**  
Répartition du nombre d'associations par montant de subvention octroyée



Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

**Graphique 5**  
Répartition des associations en fonction de leurs effectifs salariés en 2023



Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

**Plus d'une association sur deux reçoit une subvention inférieure à 5000 €**

56 % des associations bénéficient d'une subvention inférieure à 5000 €, 26 % des associations reçoivent entre 5000 et 10000 € et 15 % entre 10000 et 30000 €.

Les associations qui perçoivent plus de 100000 € ne représentent que 1 % des associations bénéficiaires. Ce sont généralement des structures nationales relevant d'une entité juridique unique bénéficiant soit d'une subvention nationale, soit de plusieurs financements territoriaux correspondant au déploiement d'actions locales.

En 2023, les associations subventionnées par le P147 sont généralement des structures comprenant peu de salariés. En effet, près d'une association sur deux compte 5 salariés ou moins et 24 % d'entre elles 1 ou 2 salariés. Ces structures sont principalement des associations locales, bénéficiant d'une implication bénévole de proximité souvent inscrites dans réseau relationnel important et fortement ancrées au sein des quartiers.

### La part de femmes présidentes d'associations financées par le programme 147 a augmenté entre 2019 et 2023 mais reste minoritaire

En 2019, 41 % des associations subventionnées étaient présidées par une femme ; cette part est en augmentation et atteint 44 % en 2023. La présidence des associations financées par le P147 est relativement genrée selon les domaines d'actions. Les femmes sont davantage présidentes d'associations dans le domaine de la prévention et la lutte contre les discriminations (55 %) et dans le domaine de la parentalité et des droits sociaux (54 %). La présidence des associations est davantage assurée par des hommes dans le secteur du développement économique (66 %), de l'emploi (63 %) et du pilotage et de l'ingénierie (63 %).

### La part des femmes présidentes d'association diminue au fur et à mesure que le montant de la subvention accordée par le P147 augmente

Les femmes président 46 % des associations financées à moins de 5000€. Elles ne sont que 33 % dans les associations subventionnées à 100000 € et plus. Inversement, plus le montant de la subvention est

élevé, plus la part des hommes présidents d'associations augmente. Ils président 54 % des associations recevant moins de 5000 € et 67 % des associations soutenues à hauteur de 100000€ et plus. Ces écarts s'expliquent par la part importante des subventions de plus de 100000 € dans le domaine de l'emploi et de l'économie (36 %) où les femmes sont sous-représentées.

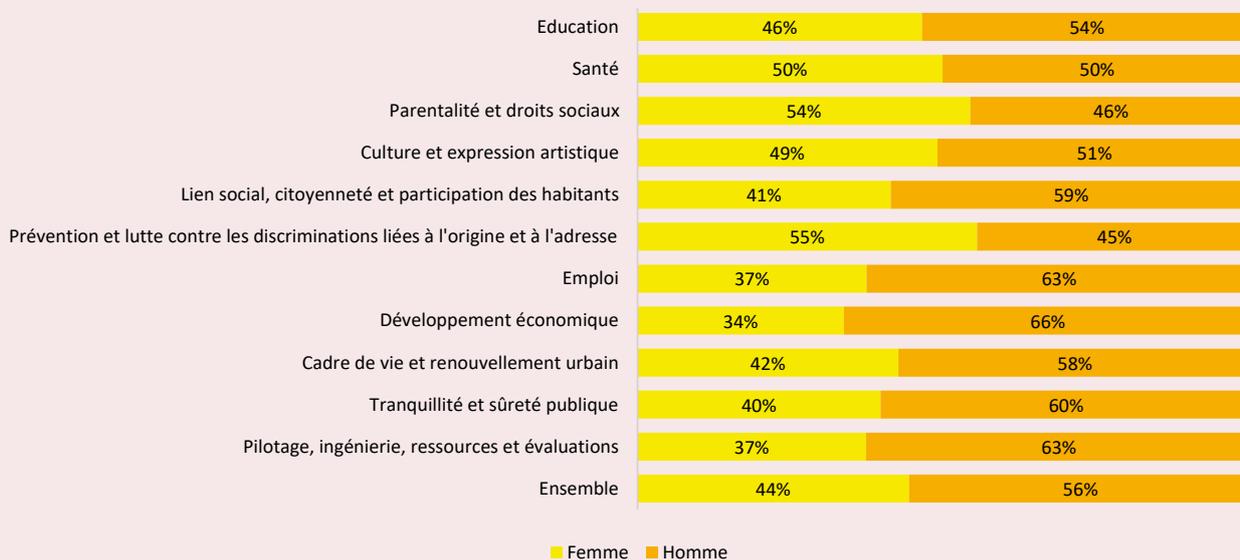
Par rapport à 2019, les parts des femmes présidentes ont augmenté entre 1 et 3 points de pourcentage pour toutes les tranches de montants sauf pour les subventions de 100000 € et plus (-1 pts).

### La part des femmes présidentes d'association diminue au fur et à mesure que la taille de l'association augmente

Les femmes président 54 % des associations sans salariés. Elles ne sont que 1 présidente sur 4 dans des associations de 100 salariés ou plus.

#### Graphique 6

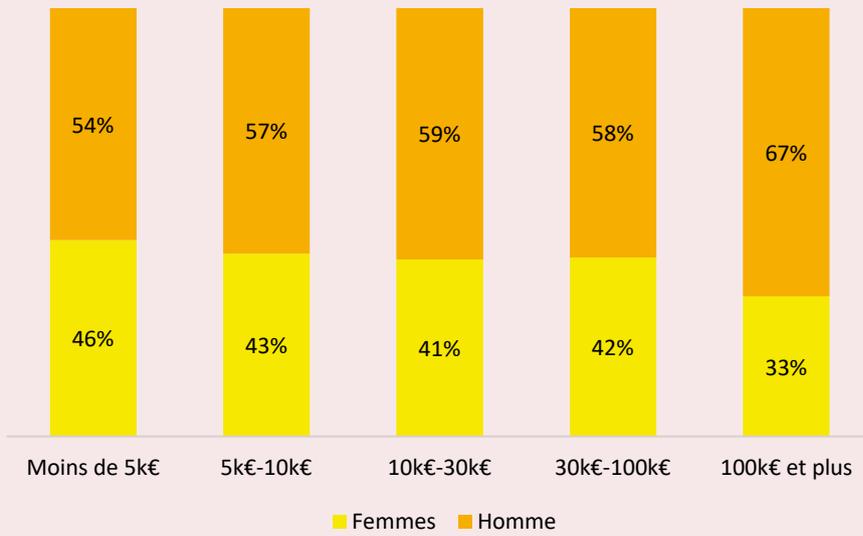
Part des femmes présidentes et des hommes présidents d'association du programme 147 selon le domaine d'action en 2023



Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

### Graphique 7

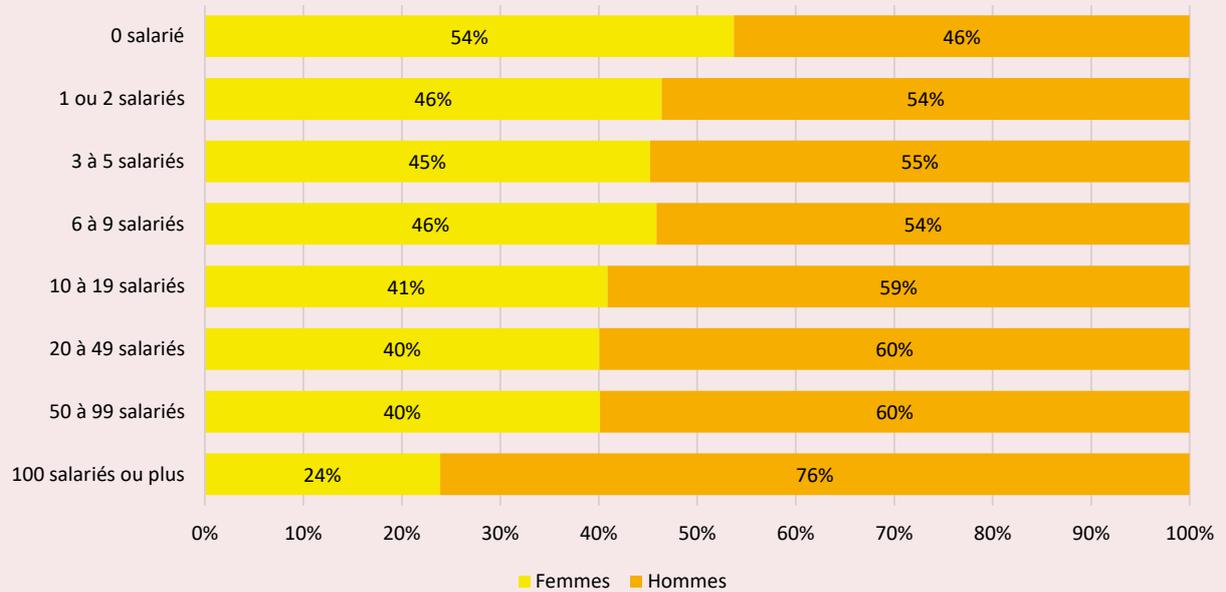
Part des femmes présidentes et des hommes présidents d'associations soutenues par le programme 147 selon le montant de la subvention accordée en 2023



Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

### Graphique 8

Part des femmes présidentes et des hommes présidents d'associations soutenues par le programme 147 selon la taille de l'association en 2023



Source : Dauphin-GISPRO - ANCT

## Effort de péréquation en direction des communes de la politique de la ville

Les différents calculs de cette partie sont réalisés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires à partir des synthèses des montants de dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Direction générale des collectivités locales ([www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/synthese\\_dgf.php](http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/synthese_dgf.php)).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 (loi Lamy) constituent le cadre d'intervention pour la politique de la ville sur la période 2015-2023. Celui-ci a permis de concentrer les moyens d'actions sur les quartiers urbains les plus défavorisés, caractérisés par une forte concentration d'habitants ayant de faibles revenus. Au total, 801 communes (COG 2023)<sup>7</sup> étaient concernées, 754 dans l'hexagone et 47 en outre-mer, regroupant tout ou partie d'au moins 1 des 1 614 quartiers prioritaires.

En complément des actions contenues dans les différents contrats de ville, l'État a réalisé un effort de solidarité important au titre de la péréquation en direction des communes de la politique de la ville. Cet effort se concrétise par le versement, en complément de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF), de la dotation de solidarité et de cohésion

urbaine (DSU) dans les communes de l'hexagone et de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (Dacom).

Il vise à réduire les écarts de ressources entre les communes concernées et à compenser les déséquilibres structurels entre leurs capacités en matière de recettes et l'importance des dépenses de fonctionnement auxquelles elles doivent faire face.

Sur la période 2019-2023, 593 communes en politique de la ville, soit 79 % des 754 communes concernées de l'hexagone, ont reçu chaque année une attribution au titre de la DSU en raison de leur éligibilité à la dotation et/ou au titre d'une des règles de garantie pour celles devenues inéligibles.

Les autres communes de la politique de la ville de l'hexagone (21 % des 754 communes de la politique de la ville) qui n'ont pas reçu d'attribution au titre de la DSU chaque année de la période 2019-2023 sont :

- des communes dont le nombre d'habitants est inférieur au seuil d'éligibilité à la dotation ;

### Présentation des dotations

- **Dotation de solidarité et de cohésion urbaine (DSU) :** dotation versée aux communes de l'hexagone de plus de 10 000 habitants et aux communes de 5 000 à 9 999 habitants qui présentent les déséquilibres les plus importants entre leurs capacités fiscales mesurées en particulier par la faiblesse de leur potentiel financier et la nature de leurs charges mesurées en particulier par la faiblesse des revenus de leurs habitants, la forte présence de logements sociaux ou de bénéficiaires d'allocations logement (seuil d'éligibilité défini par rapport à la population « DGF »).

La DSU est versée aux 2 premiers tiers des communes de 10 000 habitants et plus et au 1<sup>er</sup> dixième des communes de 5 000 à 9 999 habitants, classées selon un indice mesurant leurs capacités de recettes et leurs charges respectives (\*). Le nombre de communes éligibles varie en fonction du nombre annuel de communes de chaque strate démographique. Par ailleurs chaque année, quelques communes moins bien classées deviennent inéligibles et bénéficient d'une attribution moindre sous forme de garantie.

- **Dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (Dacom) :** dotation versée à toutes les communes ultra-marines.

(\*) Le classement concerne l'ensemble des communes qu'elles soient ou non des communes de la politique de la ville. La DSU est donc versée à des communes urbaines avec ou sans quartier prioritaire de la politique de la ville.

7. COG 2023 : code officiel géographique rassemblant codes et libellés des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- des communes davantage peuplées présentant des déséquilibres peu marqués entre leurs capacités de recettes et leurs charges (des grandes villes comme Paris, Nice, Aix-en-Provence, ou des communes situées en périphérie des métropoles comme Blagnac ou Mérignac).

Sur la même période, les 129 communes d'outre-mer (en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à La Réunion et Mayotte), dont les 47 de la politique de la ville, étaient toutes éligibles à la Dacom.

### Des efforts de péréquation marqués pour les communes de la politique de la ville

Dans le cadre de la démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités, issues de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement versée à l'ensemble des communes, qu'elles soient des communes de la politique de la ville ou non, a enregistré une évolution relativement modérée de + 4,2 % entre 2019 et 2023. Au sein de cette enveloppe globale, les moyens consacrés à la DSU ont en revanche augmenté de + 14,5 %, ceux consacrés à la Dacom de + 49 % (**tableau 12**).

Ces moyens supplémentaires consacrés à la péréquation ont été concentrés sur les communes de la politique de la ville.

### En direction des communes de la politique de la ville de l'hexagone

Compte tenu des modalités d'attribution de la DSU, le nombre et la liste de communes éligibles varient chaque année. Les moyens supplémentaires dégagés chaque année permettent ainsi de financer :

- la majoration des enveloppes de DSU des communes déjà bénéficiaires l'année précédente ;
- les enveloppes attribuées aux communes qui deviennent éligibles à la DSU ;
- les enveloppes attribuées aux communes qui perdent le bénéfice de la DSU, et qui reçoivent une dotation dégressive au titre de « garantie ».

Pour apprécier la réalité de l'évolution entre 2019 et 2023 de l'effort de péréquation apporté aux communes de la politique de la ville situées dans l'hexagone, sont retenues parmi les communes bénéficiaires de la DSU, celles qui en bénéficient sans discontinuité de 2019 à 2023 au titre de leur éligibilité ou au titre d'une des règles de garantie, en l'occurrence 806 communes dont 593 de la politique de la ville de la géographie prioritaire de 2015-2023.

L'enveloppe de DSU reçue par ces 806 communes de l'hexagone a augmenté de 324,1 M€ entre 2019 et 2023. Au total, 98 % de ces moyens supplémentaires ont été versés aux 593 communes de la politique de la ville de la géographie prioritaire 2015-2023 (**tableau 13**). Le montant moyen par habitant (population totale) de DSU dans ces communes est passé de 95,9 € à 109,9 €.

### En direction des communes de la politique de la ville d'outre-mer

L'enveloppe de Dacom reçue par les 129 communes ultra-marines a augmenté de 98,6 M€ entre 2019 et 2023. Au total 78,8 % de ces moyens supplémentaires ont été versés aux 47 communes de la politique de la ville de la géographie prioritaire 2015-2023. Le montant moyen par habitant (population totale) de Dacom dans ces communes est passé de 91,7 € à 139,1 €.

### Une part destinée à la péréquation plus forte dans les communes de la politique de la ville

La DSU et la Dacom viennent compléter la dotation forfaitaire de la DGF dont les montants sont principalement fondés sur des critères de population et de superficie. Elles apportent des moyens supplémentaires aux communes sur la base de leurs faibles capacités de recettes et des faibles revenus de leurs habitants. Leur part respective au sein de l'enveloppe globale de la DGF traduit ainsi l'intensité de l'effort de l'État pour corriger les inégalités de richesses fiscales entre les communes urbaines de l'hexagone et d'outre-mer. Elle a augmenté de façon régulière entre 2019 et 2023 (**graphique 9**).

Depuis 2019, la part de la DSU au sein de la DGF dans les communes de la politique de la ville de la géographie prioritaire 2015-2023 est ainsi près de deux fois plus élevée que la part de la DSU au sein de la DGF des communes en dehors du champ de la politique de la ville. Elle a augmenté de près de 4 points de pourcentage entre 2019 et 2023, contre moins d'un point de pourcentage pour la part des communes hors de la politique de la ville (**tableau 13**).

Pour les communes d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), la part de la péréquation au sein de la DGF des communes de la politique de la ville est comparable à celle des communes hors de la politique de la ville tout au long de la période. L'écart en défaveur des communes de la politique de la ville s'est réduit progressivement pour devenir favorable, en lien probable avec les modifications apportées aux modalités de calcul de la Dacom à partir de 2020 (**tableau 14**).

**La part destinée à la péréquation nettement plus importante dans les communes de la politique de la ville à forte proportion de population résidant en quartier prioritaire**

L'effort régulier en faveur de la péréquation via la part de DSU au sein de la DGF des communes de la politique de la ville de l'hexagone est d'autant plus important que la proportion de population résidant en quartier prioritaire est élevée. (graphique 10)

Depuis 2019, la part de DSU au sein de la DGF dans les communes de la politique de la ville dont la proportion de population résidant en quartier prioritaire est supérieure à 60 % de la population totale a été majorée de 71,3 % à 74,6 %. En 2023, elle est plus de 2,4 fois supérieure à celle constatée dans les communes de la politique de la ville dont la proportion de population résidant en quartier prioritaire est inférieure à 20 % de la population totale.

**Tableau 12**  
Répartition de la DSU et de la Dacom entre 2019 et 2023

Montants (en M€)	2019	2020	2021	2022	2023
DSU	2 164,5 M€	2 244,2 M€	2 321,0 M€	2 402,1 M€	2 479,0 M€
Dacom	200,9 M€	218,5 M€	243,3 M€	269,3 M€	299,5 M€

Source : Direction générale des collectivités locales  
 Traitement : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux  
 Champ : Communes recevant une attribution au titre de la DSU ou de la Dacom

**Tableau 13**  
Évolution de la DSU 2019-2023 (806 communes recevant la DSU sans discontinuité de 2019 à 2023)

	DSU 2019	DSU / DGF en 2019	DSU 2023	DSU/DGF en 2023
Ensemble des communes (806)	2 142,3 M€	38,3 %	2 466,3 M€	42,1 %
Communes de la politique de la ville (593)	2 037,1 M€	39,9 %	2 354,8 M€	43,8 %
Communes hors de la politique de la ville (213)	105,2 M€	21,9 %	111,5 M€	22,8 %

Source : Direction générale des collectivités locales  
 Traitement : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux  
 Champ : Communes recevant une attribution au titre de la DSU en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023

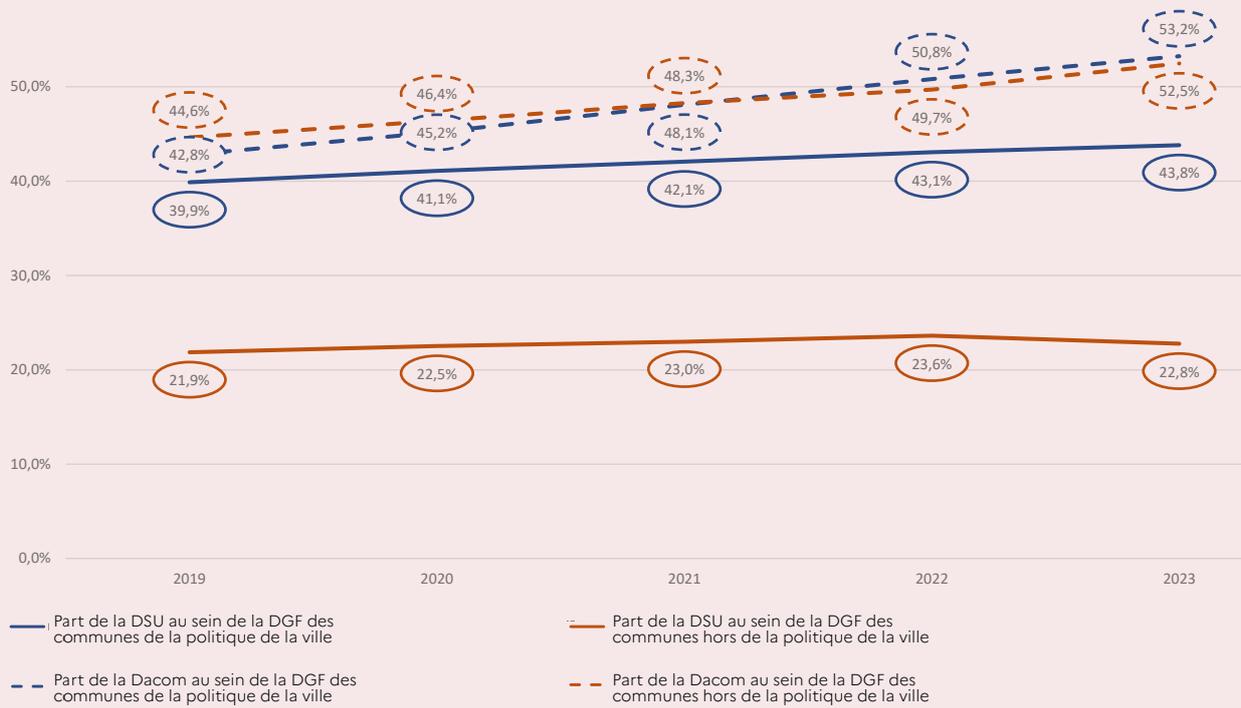
**Tableau 14**  
Évolution de la Dacom 2019-2023 (129 communes recevant la Dacom sans discontinuité de 2019 à 2023)

	DACOM 2019	DACOM / DGF en 2019	DACOM 2023	DACOM/DGF en 2023
Ensemble des communes (129)	200,9 M€	43,3 %	299,5 M€	53 %
Communes de la politique de la ville (47)	141,7 M€	42,8 %	219,4 M€	53,2 %
Communes hors de la politique de la ville (82)	59,2 M€	44,6 %	80,1 M€	52,5 %

Source : Direction générale des collectivités locales  
 Traitement : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux  
 Champ : Communes recevant une attribution au titre de la Dacom en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023

### Graphique 9

Évolution de la part de la DSU et de la Dacom au sein de la DGF des communes – 2019-2023



Source : Direction générale des collectivités locales

Traitement : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux

Champ : Communes recevant une attribution de DSU ou de Dacom en 2019, 2020, 2021, 2022, et 2023

### Graphique 10

Évolution de la part de la DSU au sein de la DGF des communes selon la proportion de population résidant en quartier prioritaire – 2019-2023



Source : Direction générale des collectivités locales - Insee

Traitement : ANCT – Pôle Analyse et diagnostics territoriaux (proportion de population résidant en quartier prioritaire = population totale résidant en quartier 2015/population totale de la commune 2023)

Champ : Communes de la politique de la ville recevant une attribution de DSU en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023



### La péréquation entre les communes de la politique de la ville de la région Île-de-France

En complément de la DSU, les communes franciliennes les plus en difficulté reçoivent une attribution au titre du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France.

Ce mécanisme de péréquation horizontale opère un prélèvement direct sur les ressources des communes de la région dont le potentiel financier par habitant et le niveau de revenu par habitant sont relativement importants au profit des communes qui présentent des déséquilibres marqués entre leurs capacités de recettes et l'ampleur de leurs dépenses (faible potentiel financier, faibles revenus des habitants, forte proportion de logements sociaux).

Le prélèvement global annuel est plafonné depuis 2020 à 350 M€.

En 2023, 144 communes de la région ont alimenté le Fonds de solidarité, la contribution de la ville de Paris correspondant à un peu plus de 59 % du prélèvement global. Les moyens ainsi dégagés ont été reversés à 200 communes de la région dont 126 des 151 communes franciliennes de la politique de la ville.

Ces 126 communes ont ainsi reçu un peu plus de 311 M€, soit 89 % des ressources du Fonds de solidarité. Cette somme a représenté 49 % de l'ensemble des attributions de DSU des communes concernées et 27 % de l'ensemble de leur DGF.

Les moyens du Fonds de solidarité ont pu constituer un complément important de ressources. En 2023, 35 des 126 communes ont ainsi reçu une attribution du fonds supérieure à leur montant de DSU.

# Liste des membres du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville

Décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville

Décret n° 2020-662 du 28 mai 2020 modifiant la composition de l'Observatoire national de la politique de la ville

Arrêté du 20 Janvier 2023 portant nomination au comité d'orientation de Laetitia Héloüet comme membre au titre des personnes qualifiées et présidente de l'Observatoire national de la politique de la ville

## Au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville :

Les membres du bureau du Conseil national des villes  
Le Défenseur des droits ou son représentant  
Un membre du corps préfectoral, désigné par le ministre de l'intérieur, parmi les préfets délégués pour l'égalité des chances ou les sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville  
Un délégué du préfet, désigné par le ministre chargé de la politique de la ville

## Au titre de l'administration centrale :

Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative  
Le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation  
Le directeur général du Commissariat général à la stratégie et à la prospective  
Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle  
Le directeur général de la cohésion sociale  
Le chef du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant  
Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle  
Le directeur général de la santé  
Le directeur de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité  
Le directeur général des collectivités locales  
Le directeur général des outre-mer  
Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

## Au titre des opérateurs publics :

Deux représentants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dont le directeur général de l'agence ;  
Le directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine  
Le directeur général de Pôle emploi  
Le directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales  
Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations  
Le directeur de l'Agence nationale de l'habitat

## Au titre des experts :

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques  
Le directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale  
Le directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social  
Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des Affaires sociales  
Le chef du service chargé de la donnée et des études statistiques du ministère chargé de l'environnement et des transports et du ministère chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales  
Le chef du service chargé de la statistique ministériel de la sécurité intérieure du ministère de l'Intérieur

## Au titre des personnalités qualifiées :

M. Choukri BEN AYED, Université de Limoges ;  
Mme Marion CARREL, Université de Lille ;  
Mme Marie-Christine CERRATO DEBENEDETTI, Université d'Aix-Marseille ;  
M. Jacques DE MAILLARD, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;  
M. Renaud EPSTEIN, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;  
M. Yannick L'HORTY, Université de Paris-Est Marne-la-Vallée ;  
Mme Julie VALLEE, Université de Paris 7 Diderot.

## Au titre des élus :

un.e représentant.e de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ;  
un.e représentant.e de Régions de France ;  
un.e représentant.e de l'Assemblée des Départements de France ;  
un.e représentant.e de l'Assemblée des Communautés de France ;  
un.e représentant.e de l'Association des maires Ville & Banlieue de France ;  
un.e représentant.e de France urbaine ;  
un.e représentant.e de Villes de France.

Pour cette neuvième édition, le Rapport 2023 de l'Observatoire national de la politique de la ville décrit la situation de la première génération de quartiers prioritaires 2015-2023. Dans l'esprit des fiches thématiques produites tous les ans de 2015 à 2021 les analyses sont regroupées en huit dossiers thématiques : ÉDUCATION, EMPLOI, ENTREPRISES, DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE, COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT, DÉLINQUANCE et MOYENS FINANCIERS.

Ce dernier panorama thématique sur les quartiers prioritaires 2015 apporte un regard rétrospectif lorsque les données le permettent.

Le Rapport annuel 2024 en préparation apportera des éléments complémentaires en termes d'évolution en s'appuyant notamment sur la typologie des quartiers construite par l'ONPV en 2016. Il apportera un éclairage sur les trajectoires des quartiers sortis de la géographie prioritaire fin 2023, avec une rencontre des acteurs de la politique de la ville et des lieux sur 8 territoires.

[www.onpv.fr](http://www.onpv.fr)

## QUARTIERS PRIORITAIRES : RETROSPECTIVE 2015-2023

Rapport 2023

